

VILLE D'ANTONY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

30 juin 2022

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves SENANT, Maire de la ville d'Antony.

Il est fait appel des membres présents par M. Bruno FOYER.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. HUBERT à Mme VERET

Mme MACIEIRA-DUMOULIN à M. COLIN

M. KALONJI à Mme PRECETTI

M. COURDESSES à M. SENANT

M. PARISIS à M. MAUGER

Mme REMY-LARGEAU à Mme ASCHEHOUG

- Accueil de nouveaux conseillers municipaux.

M. le Maire : Mes chers collègues, en raison des démissions de Stéphane Célestin, Michel Gioria et Géraldine Pauly, nous accueillons dans notre conseil ce soir Hawa Sall ici présente, Mathieu Courdesses qui est absent, et Marion Godefroy qui est présente.

- Respect d'une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jean-Max de Lamare.

M. le Maire : Je dois aussi vous faire part du décès de Jean-Max de Lamare qui a été conseiller municipal de janvier 1998 à novembre 2000, et à sa mémoire je vous propose d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est respectée.)

- Approbation du compte rendu de la séance du 31 mars 2022.

M. le Maire : Avez-vous des demandes de rectifications sur ce texte ?

(Non). Il est approuvé.

- Liste des décisions prises par le Maire en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur cette liste ?

Mme ASCHEHOUG : A propos de la décision 16, l'attribution du marché de services de télécommunications électroniques, j'ai une question sur l'équipement scolaire, il semble qu'il n'y en ait pas sur tous les sites, que ce soient les personnels et les parents qui utilisent leurs portables, d'abord j'aimerais savoir si le conseil départemental a fait remonter l'information et pourquoi il n'y a pas de téléphone fixe à Anne Frank, et pour Anatole France on espère que ce sera équipé.

M. le Maire : Pour ce qui est de l'école dont nous avons la responsabilité, elle sera forcément équipée. Concernant le département, on ne m'a pas averti que ce n'était pas équipé. Apparemment personne ne se plaint

auprès des interlocuteurs concernés. Et donc y a-t-il d'autres questions ?
En tout cas pour ce qui est de l'école, elle sera équipée.

Mme LEMMET : Je peux apporter une précision : le problème d'Anne Frank nous a été remonté : on a eu une discussion, un échange plus exactement avec les opérateurs et avec la directrice d'Anne Frank et celle-ci nous a fait savoir qu'elle avait déjà eu le problème antérieurement dans un autre collège, elle demandait seulement un interlocuteur chez XpFibre, anciennement Cobalt, ce que je lui ai donné, le directeur m'avait assuré qu'il allait reprendre contact avec elle. Depuis, je n'ai pas eu d'autres nouvelles.

M. le Maire : Bien, d'autres questions ?

Mme DESBOIS : Bonsoir à toutes et à tous, ce n'est pas une question, plutôt une remarque sur la décision 22 qui porte sur la demande de subvention auprès de la Banque des Territoires pour le financement d'un poste de manager de commerces au titre du Plan de relance ; je voudrais saluer cette demande de subvention, saluer cette future création ; c'est une initiative que l'on avait appelée de nos vœux, à lancer par la commune depuis maintenant un an, cela nous semble quelque chose de vraiment tout à fait positif dans le cadre de la dynamisation de nos commerces du centre-ville, allié à l'arrivée du nouveau directeur des services que nous saluons également ; on sait également qu'une newsletter économique trimestrielle a été mise en œuvre, ce qui paraît aussi intéressant. Elle

gagnerait, nous-mêmes élus n'en ayant pas eu connaissance lors de sa première diffusion, à être diffusée à tous pour que chacun puisse avoir cette information d'autant plus qu'elle existe et qu'elle valorise des initiatives artisanales, commerciales et économiques sur Antony. C'est un premier commentaire.

Ensuite une question à M. le Maire ou toute autre personne en charge : la décision d'intersession 36 indique la candidature de la Ville d'Antony à l'appel à manifestation d'intérêt autour des « inventaires écologiques métropolitains » lancés par la MGP. J'aurais souhaité savoir ce qu'il en était, quel était le périmètre recouvert et qu'y avait-t-il derrière cette candidature ? Merci beaucoup.

M. le Maire : Il s'agit des espaces de nature, on va tenter de réaliser l'Atlas Communal de la Biodiversité. Le projet était en effet un projet lauréat du budget participatif. Donc on va réaliser un de ces projets avec le soutien de la Métropole du Grand Paris effectivement. Quels sont les espaces de biodiversité ? Vous les connaissez autant que moi, ce n'est pas tellement en centre-ville, c'est plutôt le Parc Heller, le Bois de l'Aurore, la Coulée Verte des Godets par exemple où c'est vraiment de l'espace naturel. Donc on n'a pas encore les 30 hectares qui sont le maximum autorisé mais on aura 15 à 20 hectares.

M. MAUGER : Moi c'est sur la 22 que je voudrais revenir : il s'agit d'un poste de manager de commerce auprès de la Banque des Territoires, il

s'agit de coordonner l'action publique et privée nécessaire à la réussite de la sauvegarde et de la relance de l'activité commerciale en centre-ville. Il est ressorti des ateliers du PADD que les Antoniens souhaitent un meilleur maillage des commerces de proximité sur 4 ou 5 pôles d'Antony, sur quel sujet travaillera ce manager de commerce ? Et est-ce qu'il pourra intégrer notamment la demande des Antoniens ?

M. le Maire : Mme Véret a-t-elle la réponse ?

Mme VERET : Nous recherchons effectivement un manager de commerce, nous avons des demandes, il faut déjà les recevoir, trouver le bon candidat et l'accueillir, quand nous aurons quelqu'un de compétent, on a plein de questions à lui poser et plein de demandes à lui faire pour qu'il puisse encadrer effectivement tous les commerces et être à l'écoute de ce qu'on peut lui demander et pour eux et pour les habitants d'Antony. Nous sommes juste pour le moment en recherche déjà de trouver quelqu'un et après on reviendra vers vous et il n'y a pas de souci, on écoute vos demandes.

Mme CHABOT : Bonsoir à tous. Pour l'intersession 17, la convention avec la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris, nous aurions aimé savoir quels étaient les projets prévus ?

Mme ROLLAND : Il s'agit de la poursuite du dispositif DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) qui fonctionne sur la Ville depuis un grand nombre d'années maintenant, en lien entre la

Philharmonie et la Ville, avec des répétitions au centre Ousmane Sy. Donc c'est la poursuite de ce dispositif. Rien de nouveau.

M. MAUGER : Sur les décisions 30 et 79 qui touchent à un sujet qui a fait l'objet d'articles, à savoir l'annulation du concert de Louane au Parc Heller, la 30 était pour l'intervention d'un régisseur dans le cadre de ce concert, il a témoigné dans le Parisien au niveau des raisons de l'annulation de ce concert qui constitue évidemment un préjudice pour l'image de la Ville, il a indiqué que la moitié de la scène était à peine montée, le matériel n'a finalement été livré que mardi, c'est-à-dire en retard, qu'il n'y avait pas de chef de chantier, que l'équipe était constituée de manutentionnaires d'une société d'intérim qui ne connaissaient pas le matériel. Donc notre point de vue, pour vous dire les choses, c'est que si vous introduisez des clauses plus fortes dans vos appels d'offres, vous serez mieux protégés contre ce type de problème. Nous proposons d'introduire une clause par exemple sur le volume de personnel permanent, donc non précaire, pour éviter les sociétés qui fonctionnent essentiellement avec des intérimaires, des intermittents ou des auto-entrepreneurs. Très concrètement, le règlement de l'appel d'offres que vos services ont bien voulu communiquer et qui a amené au choix de cette entreprise qui s'est révélée défailante, était basé sur des critères où la valeur économique de l'offre était évaluée sur 40 points tandis que les moyens humains étaient évalués seulement sur 20 points. En changeant peut-être de logique, en accordant plus de valeur à

l'humain et moins aux économies, on aurait peut-être évité un fiasco retentissant et un préjudice important pour la Ville.

M. le Maire : Cette société est celle qui montait nos scènes depuis déjà cinq ans, c'était l'une des meilleurs spécialistes en France jusqu'à présent. C'est celle qui montait pour tous les grands festivals dans toute la France et là maintenant, avec le Covid, effectivement elle a perdu la main, elle a perdu aussi le personnel et donc elle était incapable de faire ce qu'elle faisait couramment avant sur toutes les scènes de France. C'était une grande société autrefois de montage de scènes pour les grands festivals.

M. MAUGER : Est-ce que vous ne croyez pas que l'on peut faire évoluer les critères sur lesquels sont basées les demandes d'appel d'offres ?

M. le Maire : Ce n'est pas une question de critères, c'est une question de moyens. Cette société avait les moyens, elle ne les a plus.

M. MAUGER : Ce sont des moyens humains.

M. le Maire : Oui. En partie des moyens humains, oui, elle a perdu les moyens humains qu'elle avait autrefois. Il manquait aussi du matériel mais ce sont surtout les moyens humains. Elle a perdu ses moyens humains qu'elle avait autrefois.

M. MAUGER : Et ce que dit le régisseur dans le Parisien, c'est qu'elle reposait sur des intérimaires essentiellement.

M. le Maire : Cette fois-ci oui ! Pas les fois précédentes, cette fois-ci, elle avait effectivement perdu ses moyens, ses ingénieurs, ...

M. MAUGER : Mais si on inclut dans le contrat...

M. le Maire : Elle a perdu ses techniciens, elle n'avait plus les moyens du tout !

M. MAUGER : Si on inclut dans les contrats de recourir à du personnel permanent...

M. le Maire : Non mais le problème est qu'elle n'a pas appliqué le contrat. Vous pouvez faire n'importe quel contrat, si la société n'a plus les moyens, elle sera incapable. Elle aurait dû nous dire plus tôt qu'elle n'avait pas les moyens, oui ça c'est sûr, mais elle ne l'a pas dit et elle va le payer cher, elle va le payer très cher.

M. MAUGER : Le contrat que j'ai lu n'excluait pas les intérimaires.

M. le Maire : C'est possible, mais ce n'est pas une question d'intérimaires, c'est son incapacité de toute façon à remplir son obligation. Donc cela va lui coûter très cher.

M. MAUGER : Pour le moment c'est à la Ville que ça coûte cher.

M. le Maire : Oui, mais ça va coûter très cher à la société et pas seulement en remboursement des frais de la Ville...

M. MAUGER : Ce sera sûrement un contentieux assez long.

M. le Maire : Le coût pour l'image de la Ville effectivement sera chiffré très haut.

M. MAUGER : Merci.

Mme HUARD : Ma question porte sur les décisions 10 et 50 qui portent sur l'adoption d'une convention d'occupation de locaux précaire pour la société MOA à Antonypole. Cette convention a été signée le 6 mai 2022 pour la période de 2021 au 31 décembre 2023 et sans renouvellement possible car les locaux seront ensuite démolis dans le cadre du projet Antonypole. Nous avons remarqué que les loyers des trois années bénéficient d'une décote de 30 % puis 40 % puis 50 % la dernière année, ce qui tient compte de la précarité grandissante de cette installation, on peut le supposer. En comparaison le bail de la PADAF se termine en 2022 et la question est : pourquoi ne pas le prolonger jusqu'en 2023 également ? Et quant aux locataires de la PADAF, ils ont plutôt eu tendance à souffrir de hausses de loyer contrairement à cette convention. Pourquoi cette différence de traitement ?

M. le Maire : Ecoutez, la société MOA, cela fait 15 ans qu'elle est là, ce n'est pas une nouvelle venue, c'était même la première société, la première entreprise que l'on ait accueillie dans nos locaux que l'on venait d'acheter à l'époque dans le cadre d'Antonypole. On avait déjà commencé à travailler sur Antonypole en 2007 ou en 2008 et on a accueilli MOA à cette époque-là. Donc elle est là depuis très longtemps et effectivement c'est un bâtiment que l'on va démolir assez rapidement, c'est celui qui est le plus proche des Morins et donc on va le démolir rapidement effectivement dans le cadre du

projet Antonypole. Alors vous me dites la PADAF, la PADAF, elle fait ce qu'elle veut...

Mme HUARD : Vous pourriez la prolonger aussi un an de plus.

M. le Maire : Non. La PADAF ne souhaite pas continuer avec ce dimensionnement. Elle a 16 000 m², c'est beaucoup trop pour elle, elle veut réduire.

Mme ASCHEHOUG : La Décision 55 : l'adoption d'un contrat de prestation à passer avec la société « ONSINSCRIT.COM SAS » pour le service d'inscription en ligne de l'édition 2022 du Raid Aventure. On s'est rendu compte en regardant un petit peu les comptes Facebook de la Ville que les parents râlaient beaucoup parce que visiblement cela ne marchait pas, et donc on voulait vous faire remonter ça parce que le serveur de l'espace Familles semblait sous-dimensionné pour supporter un pic de connexions et on a eu, on reprend les mots d'un parent « *Trois heures à cliquer comme un idiot pour finalement avoir à la fin un créneau pourri et encore j'ai eu un créneau ! C'est un peu notre parcours Sup à nous, informatiquement une énigme et à la fin on n'a pas ce que l'on voulait. Et comme parcours Sup, cela ne sert qu'à gérer la pénurie. Ça ne doit pas être bien compliqué de faire un système de ticket, on se connecte, on prend un ticket, on s'en va, et on revient quand c'est notre retour sur un créneau plus calme le jour suivant.* » C'est encore un témoignage que le recours au tout numérique n'est pas ... une solution ?

M. le Maire : M. Patrick Reynier, vous avez une réponse ? Moi je ne savais pas qu'il y avait eu des problèmes.

M. REYNIER : Et bien écoutez pour l'instant, on a une remontée des informations comme quoi les inscriptions se passent correctement. Effectivement il y a eu quelques petits bugs mais globalement ça se passe correctement.

M. le Maire : Oui, on a fait le plein, on a fait le plein malgré le Covid qui n'est pas encore totalement effacé, on a fait le plein des équipes de compétition et les familles ont été nombreuses aussi à venir. Donc moi je n'ai pas eu connaissance du tout de ces problèmes.

Mme ASCHEHOUG : Il y a quand même ce commentaire sur Facebook.

M. le Maire : Oui mais en fait ils auraient pu m'écrire aussi s'ils veulent le faire savoir ... Moi je reçois un tas de mails aujourd'hui de gens qui sont contents ou qui se plaignent, dites-leur qu'ils m'écrivent s'ils ont des choses à dire. En tout cas nous on n'avait pas conscience qu'il y avait eu des problèmes.

Mme HUARD : Pour revenir sur la 54 qui porte sur la maintenance des compresseurs de l'Espace Plongée, c'était juste pour savoir si vous pouvez confirmer l'horizon de la réouverture de la fosse de plongée.

M. le Maire : Oui, septembre 2023 au plus tard. J'espère qu'elle pourra rouvrir avant mais enfin, par prudence septembre 2023.

M. MAUGER : Je reviens sur les dysfonctionnements dont on parlait, sur la régie, il y a eu un post sur le site de la Ville, l'un des réseaux, je ne sais pas si c'est Facebook, un post de la Ville d'Antony disant : « suite à des dysfonctionnements constatés lors de l'ouverture des inscriptions aux activités du Château Sarran, l'opération de maintenance sur l'espace Familles est programmée ce jeudi... » C'était le jour où apparemment les inscriptions devaient avoir lieu, donc il y a bel et bien eu un incident.

Mme ROLLAND : Oui, en effet il y a eu une mise à jour à faire et cela a été l'histoire de quelques heures et dans l'après-midi cela fonctionnait très bien, il y a eu une centaine d'inscriptions et même un peu plus d'une centaine dans l'après-midi.

M. le Maire : On a connu de pires moments en la matière !

Mme DESBOIS : Sur la fosse de plongée, en lien effectivement avec les différentes difficultés techniques, est-ce que vous sauriez aujourd'hui évaluer le manque à gagner en matière de recettes pour la Ville ?

M. le Maire : 500 000 € à peu près.

Mme DESBOIS : Pour l'année ?

M. le Maire : Non, pas de perte de recettes, le préjudice. Oui le préjudice, 500.000 € environ. Plus le coût des travaux de remise en état que l'on ne connaît pas encore mais je pense qu'on approchera du million d'euros parce qu'il faudra que l'entreprise répare les pertes de recettes, le préjudice

pour la Ville mais également le coût des travaux de remise en état que l'on ne connaît pas encore, on approchera le million d'euros au total.

Mme DESBOIS : Une partie des travaux sera prise en charge par les assurances ou ce type de couverture ?

M. le Maire : Oui, la Ville assurera les travaux mais elle se fera rembourser par l'assurance, oui.

Mme DESBOIS : Donc l'ensemble du préjudice sera pris en charge sauf le manque de recettes qui était effectivement planifié ?

M. le Maire : Non, ça aussi, ce sera aussi remboursé par l'assurance du coupable, c'est-à-dire l'entreprise qui a posé le carrelage puisque c'est elle, d'après l'expert en tout cas, qui a raté son collage du carrelage. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme HUARD : Je n'ai plus de questions sur les décisions mais sur les arrêtés que vous avez publiés et que nous avons vu passer, des arrêtés sur les horaires d'ouverture des parcs publics. Ce sont des arrêtés plus restrictifs sur ces horaires d'ouverture qui font suite sans doute à la suppression de la brigade des parcs, des agents municipaux qui étaient chargés d'ouvrir et de fermer ces parcs, cela avait été annoncé au dernier conseil municipal, trois ou peut-être quatre agents. Donc maintenant cette tâche est confiée à un prestataire privé, donc un choix de bonne gestion selon vous, et nous constatons que cela se traduit par une réduction des

horaires d'ouverture en particulier le soir, ce qui nous paraît un peu dommage que les Antoniens ne puissent plus accéder...

M. le Maire : À quelle heure il ferme le parc le soir, selon vous... ?

Mme HUARD : Il ferme à 20h au lieu de 21h pour le Parc Bourdeau... Et pour le square Marc Sangnier, il ferme à 21h ou 22h au lieu de 23h.

M. le Maire : Ecoutez je ne sais pas. On va voir. A priori, la Direction Générale n'a pas conscience et moi non plus de ces changements.

- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

M. MONGARDIEN : J'ai moi aussi une remarque sur une décision qui a été prise par la Mairie concernant les élections législatives avec la nomination d'assesseurs citoyens pour pallier le manque d'assesseurs militants. Donc je tenais à remercier ces assesseurs pour cette démarche. Je voulais en profiter aussi pour remercier les services de la Ville et les agents techniques de la Ville qui sont chargés de la logistique et des machines à voter, les assesseurs militants aussi, et les présidents et vice-présidents qui ont permis le déroulement dans de bonnes conditions et sans accrocs de ces deux élections successives, c'est très important pour notre majorité.

Je regrette malgré tout la difficulté de plus en plus grande que l'on rencontre en particulier à constituer des bureaux de vote complets, à savoir

un président, un vice-président, deux assesseurs avec chacun un suppléant et deux personnes au secrétariat, soit en moyenne 8 personnes par bureau, avec 44 bureaux cela nous fait 352 personnes à trouver pour permettre aux électeurs et aux électrices de voter dans de bonnes conditions. Et heureusement, on a la chance que sur Antony on ait des machines à voter, ce qui nous évite d'avoir à constituer des bureaux de dépouillement, ce qui rendrait la tâche encore plus ardue. Alors je lance ce soir un appel à nos électeurs pour se porter volontaires la prochaine fois pour prendre des fonctions dans les bureaux de vote.

M. le Maire : Oui et comme vous avez beaucoup d'électeurs, j'espère qu'ils vont venir nombreux aux prochaines élections. Alors maintenant, en principe ce n'est pas avant 2024. Mais s'il y avait dissolution, on ne sait jamais, cela pourrait être plus tôt.

M. MONGARDIEN : On verra.

M. le Maire : Mais pour revenir à l'ordre du jour, sur les DIA y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas, donc on passe aux questions écrites parce qu'il y a deux questions écrites du groupe Antony Terre Citoyenne.

Question écrite N°1 : La première est de Mme Sylviane Aschehoug, elle a trait à l'avenir du centre de santé du Noyer Doré.

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

L'avenir du centre de santé du Noyer Doré est toujours très incertain.

Ce centre de santé proposait une offre de soins diversifiée (médecine générale, gynécologie et obstétrique, soins et prothèses dentaires et orthodontie) indispensable dans un quartier devenu un désert médical. Mais le centre était aussi fréquenté par de nombreux Antoniens d'autres quartiers. C'était un acteur majeur de la solidarité, accessible à tous et notamment aux personnes les plus vulnérables. Cependant, depuis quelque temps, les difficultés de gestion et les départs au sein de l'équipe ont dégradé les services proposés.

Face à ces difficultés, la Croix Rouge avait annoncé la cession de ce centre au Groupe Ramsay, déjà propriétaire de l'Hôpital Privé d'Antony et de celui de Massy. Ce groupe australien y pratique des activités médicales et chirurgicales les plus rentables, avec des dépassements d'honoraires fréquents.

Cependant, au vu des difficultés de gestion rencontrées par le centre de santé, Ramsay a finalement retiré son offre. La Croix Rouge doit donc continuer à en assurer la gestion. Mais l'institution n'a pas renoncé à le céder, tout en assurant vouloir trouver cette fois un acteur associatif, et non privé, pour le reprendre.

Propriétaire des locaux du centre de santé, la ville a toujours les moyens de discuter les conditions de leur mise à disposition et de s'assurer des conditions d'une reprise, en exigeant le maintien de l'offre de soins, et la préservation des conditions de prise en charge pour tous. Et le centre se situant à la frontière avec des villes voisines, nous aimerions connaître la composition de sa patientèle.

Pour Antony Terre citoyenne, la meilleure des solutions reste toujours la reprise en gestion municipale, comme les villes voisines le font : un tiers des usagers du centre de santé de Fresnes sont antoniens.

Antony pourrait disposer d'un centre municipal de santé avec des praticiens salariés, disposant d'une large gamme de spécialités et d'équipements et mettant en oeuvre une véritable politique de santé et de prévention au service de toutes les habitantes et habitants.

Nos questions sont donc :

- Quelle est l'état de l'offre de soin proposée actuellement par la Croix Rouge sur le centre ?
- Quelles informations avez-vous sur les projets de la Croix Rouge et sur les dispositions prises pour la continuité des activités de ce centre ?
- Envisagez-vous la reprise du centre de santé par la ville ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? Et comment pouvez-vous nous garantir que l'offre de soins sera préservée à l'avenir ?
- Quel est l'état des lieux de l'accès aux soins sur la ville ? Avez-vous évalué le nombre d'Antoniens qui n'ont pas de médecin traitant ? Une convention pour la réalisation d'un diagnostic de territoire portant sur l'offre et le recours aux soins a été signée avec l'ARS en novembre 2020, pouvons-nous en connaître le résultat ?

Nous souhaitons que vos réponses soient en mesure de rassurer la population d'Antony et tout particulièrement les habitants du quartier du Noyer Doré, que nous avons très souvent rencontrés pendant la campagne des législatives et qui nous ont confié leurs grandes inquiétudes. Ces habitants ont été consultés par le Conseil Citoyen du Noyer Doré, qui vous a adressé une synthèse de leurs attentes. Pouvez-vous nous communiquer cette synthèse ?

Nous ne désespérons pas de vous convaincre, vous et le conseil municipal, de l'impérieuse nécessité d'une santé pour tous, pour laquelle la mairie peut jouer un rôle moteur.

Nous vous remercions pour votre attention et vous adressons nos salutations citoyennes.

Réponse à la question écrite du Groupe Antony Terre Citoyenne

Par un message du 16 mai 2022, la directrice générale adjointe de la Croix-Rouge m'a confirmé ce que nous avons appris quelques jours auparavant par voie de presse : l'abandon par le groupe Ramsay santé de son projet de reprise en gestion des centres de santé de la Croix-Rouge en Ile de France.

Ce même message m'assurait qu'aucune fermeture n'était envisagée et que la Croix-Rouge « reprenait le dossier en envisageant de nouveau l'ensemble des options qui permettraient la poursuite des activités ».

Depuis lors, la Croix-Rouge n'a avancé aucune perspective nouvelle même si elle se place, désormais, dans l'hypothèse d'une reprise possible par une structure à but non lucratif.

A ce jour, l'offre de soins proposée par le centre de santé d'Antony est la suivante :

- 4 dentistes, dont l'un spécialisé pour l'accueil des personnes handicapées
- 1 orthodontiste
- 1 sage-femme
- 1 gynécologue.

L'accueil se fait sur rendez-vous ; le délai moyen pour bénéficier d'un rendez-vous est d'un mois.

En 2021, le centre a accueilli, en médical, 1889 passages pour 1053 patients et, en dentaire, 6273 passages pour 2409 patients, soit un total de 8162 passages pour 3462 patients, dont 52 % sont antoniens.

On est, vous le voyez, très loin des engagements pris en 2012 :

Proposer une offre de soins en adéquation avec les besoins de la population :

- Médecine générale
- Dermatologie
- Orl
- Dentaire
- Orthodontie
- Angiologie
- Endocrinologie
- Gynécologie
- Ophtalmologie
- Psychiatrie

Le contexte national en matière de santé et le projet de cession de ses centres ne favorisent pas de toute évidence l'arrivée de médecins pour compenser les départs enregistrés au fil des ans.

Face à cette situation préoccupante, la ville est pleinement mobilisée.

Dans le cadre de son projet de maison médicale, la ville a confié à l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) une mission de diagnostic de l'offre de soins à Antony.

Sans surprise, il ressort de ce diagnostic un vieillissement de l'âge moyen des médecins généralistes et le besoin d'un apport de nouveaux praticiens en médecine de ville pour compenser les fins d'activité et répondre à la patientèle orpheline évaluée déjà à 200 patients par l'URPS.

Si Antony est loin d'être la commune la plus touchée par le phénomène de désertification médicale, avec ses 34 médecins généralistes et ses 248 médecins spécialistes libéraux, notamment, elle doit néanmoins se mobiliser sur le sujet pour anticiper une trajectoire de réduction de l'offre qui s'inscrit dans la tendance nationale, et s'attacher à attirer à Antony de nouveaux médecins.

C'est ce qui nous a conduits à décider l'ouverture prochaine d'une maison médicale dans des locaux que nous avons acquis rue de l'Abbaye. Cette maison médicale, qui ouvrira d'ici la fin de l'année, comportera 6 cabinets de médecins généralistes et des infirmières, qui devront accueillir dans des conditions favorables des jeunes médecins et des infirmières en voie d'installation.

Par ailleurs, la ville suit avec beaucoup d'intérêt les initiatives privées qui vont dans le même sens, comme celui en cours à la Résidence La Fontaine qui comporte déjà 4 cabinets de médecins généralistes.

S'agissant du local confié en 2012 à la Croix Rouge au Noyer Doré, vous n'ignorez pas que nous avons lancé une procédure de préemption sur un local voisin pour un prix de 400 000 euros, afin d'augmenter sa capacité. On peut envisager une dépense de même montant pour aménager les locaux ainsi acquis, soit au total 800 000 € de dépenses nouvelles pour accroître les capacités du centre de santé du Noyer Doré. Contrairement à ce que vous semblez avancer, la ville ne reste pas sans réaction face au manque flagrant de médecins.

Quant à la reprise en gestion municipale, que vous défendez avec conviction, elle n'est pas sans présenter des inconvénients importants ; c'est sans doute ce qui explique que les centres de santé municipaux ne représentent aujourd'hui que 7% du total de l'offre médicale et que leur part a progressivement baissé au cours des dernières années.

Du fait même de leur modèle économique, ces structures apparaissent aujourd'hui largement et structurellement déficitaires, ce qui a motivé un certain nombre de collectivités à les fermer.

Outre le fait qu'elles sont soumises au cadre de la fonction publique territoriale, dans le contexte de pénurie que nous connaissons, elles peinent plus que d'autres à recruter des médecins dont les attentes sont aujourd'hui très différentes de celles de leurs prédécesseurs.

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'excellente étude produite par l'Institut Paris Région et son observatoire régional de santé, qui constate une aspiration des médecins à un exercice collectif et coordonné, à l'exercice mixte de la médecine et la souplesse de ses conditions d'exercice, autant d'éléments qu'un modèle municipal salarié ne peut proposer.

C'est d'ailleurs pour répondre à ces préoccupations qu'ont été créées les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) avec la volonté de favoriser la mise en réseau des acteurs et la continuité du parcours de soins.

Si l'offre de soins a diminué au Noyer Doré, on ne peut pas décemment en incriminer la Municipalité qui voulait au contraire développer le centre de santé et permettre ainsi à la Croix Rouge d'accroître son offre de soins.

Le contexte de pénurie médicale que nous connaissons et qui s'accroît chaque année ne nous rassure pas sur notre capacité à recruter des médecins en nombre et en quantité suffisants si nous devons gérer directement le centre, alors même que la Croix Rouge s'en avère incapable et que le groupe Ramsay, malgré sa puissance, a jeté l'éponge.

Nous entendons par conséquent étudier toutes les initiatives de reprise qui nous seront présentées.

Il convient de souligner à cet égard que la Croix-Rouge, initialement très attachée à une cession globale de ses centres, ne ferme plus la porte à des accords locaux négociés.

En conclusion, la ville est pleinement consciente du problème que pose le vieillissement du corps médical. Elle a pris des initiatives pour attirer à Antony de nouveaux médecins et en prendra d'autres si nécessaire. Et elle maintiendra au Noyer Doré les conditions particulièrement favorables qu'elle avait consenties à la Croix Rouge à tout repreneur sérieux qui s'engagerait à assurer une offre de soins significative dans son centre de santé. »

2^{ème} Question écrite du Groupe Antony Terre Citoyenne posée par David Mauger, pour le Groupe

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Le 26 mai et les jours qui ont suivi, la Bièvre a connu une importante pollution aux hydrocarbures.

Forte odeur d'essence, surface de la rivière irisée, ce sont des habitants du quartier La Fontaine et des quartiers voisins qui ont découvert cette pollution sur une partie où le cours d'eau est découvert, après avoir traversé une petite partie de Fresnes et la plus grande partie d'Antony dans des canalisations souterraines.

Les pompiers sont intervenus pour tenter d'absorber le plus de polluant possible.

Pendant ces quelques jours, nous avons reçu des informations contradictoires d'habitants, d'associations, mais aussi d'organismes reconnus et de la ville d'Antony.

Pour certains, la pollution n'aurait pas concerné Antony. Pour un organisme, la pollution serait venue d'un collecteur du secteur Pajeaud. Nous vous avons aussi signalé la présence d'un bidon neuf, plein d'une huile usagée dans le quartier La Fontaine/Croix de Berny.

Difficile de s'y retrouver...

Pouvez-vous nous communiquer les informations ou les hypothèses raisonnables dont vous disposez sur l'origine de cette pollution aux hydrocarbures ?

Une plainte a-t-elle été déposée pour obtenir réparation du préjudice écologique ?

Une enquête a-t-elle été déclenchée ? Avec quels résultats ?

L'hypothèse d'une pollution venant du secteur Pajeaud nous interroge, car les cuves de l'ancienne station-service de ce quartier auraient été enlevées la veille de cet épisode de pollution.

Comment s'est déroulée cette dépollution, effectuée à la demande de la ville ?

Peut-on craindre que volontairement ou non, des quantités importantes d'hydrocarbures de cette station se soient retrouvées, au sens propre, dans la nature ?

En vous remerciant par avance de vos réponses, le groupe municipal Antony Terre citoyenne vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes. »

Réponse à la 2^{ème} question écrite du Groupe Antony Terre Citoyenne

Le jeudi 26 mai 2022, la ville d'Antony a été effectivement sollicitée par des riverains du quartier Pajeaud pour des odeurs d'hydrocarbures.

L'astreinte technique de la ville a constaté la présence de traces de pollution au niveau du collecteur de la Bièvre à Antony. Des traces d'hydrocarbures ont également été constatées dans le tronçon réouvert de la Bièvre à L'Haÿ-les-Roses, Avenue Flouquet, dès le 26 mai 2022.

D'après le dernier rapport de situation établi par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, le 31 mai, des investigations ont été menées par la SEVESO (délégataire du département 92) et par le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Bièvre, qui n'ont trouvé aucune trace d'hydrocarbures dans leurs réseaux.

La Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA) a cependant identifié une source importante de pollution aux hydrocarbures dans la chambre à sable au niveau de la réouverture de la Bièvre avenue Flouquet, au croisement entre l'avenue Flouquet et l'avenue Marc Sangnier à L'Haÿ-les-Roses. Un dispositif anti-pollution a alors été installé par les pompiers et des opérations de curage ont été mises en œuvre par la DSEA en coordination avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.

Face à cette atteinte à l'environnement, la ville d'Antony a déposé plainte le 2 juin auprès du commissariat d'Antony. Les Villes de Fresnes et de L'Haÿ-les-Roses ne semblent pas avoir déposé plainte de leur côté.

L'Office Français de la Biodiversité, qui contribue à l'exercice des polices administratives et judiciaires relatives à l'environnement et l'eau, a été chargé de mener une enquête judiciaire. Celle-ci est toujours en cours.

S'agissant d'une potentielle implication de l'ancienne station-service située dans le centre commercial Pajeaud, il est important de rappeler les éléments suivants :

Les cuves de l'ancienne station-service ont été dégazées et démantelées en décembre 2019 et non la veille de l'épisode de pollution.

Un suivi de la nappe et de la qualité des eaux souterraines au droit des anciennes cuves a été mené pendant plusieurs mois, jusqu'en juin 2020, par des bureaux d'études spécialisés indépendants.

Les constats effectués ont permis d'établir l'absence d'impact des anciennes installations sur la qualité de la nappe.

L'ancienne station-service n'a, par conséquent, aucune relation, ni de près, ni de loin, avec cet épisode de pollution dont l'origine reste donc, à ce jour, inexpliquée.

La ville d'Antony met naturellement tout en œuvre pour que lumière soit faite sur cette atteinte à l'environnement.

1 - ELECTION DU QUATORZIEME ADJOINT :

M. le Maire : Nous passons maintenant à l'ordre du jour qui appelle à l'élection d'un 14ème adjoint et j'ai reçu la candidature d'Eric Arjona.

M. MAUGER : C'est pour un commentaire, pas pour une candidature. Nous avons vu passer les démissions rapprochées du maire adjoint à la Transition Ecologique et de la conseillère déléguée au Développement Durable. Nous ne prendrons pas part au vote du nouveau maire-adjoint mais nous avons une question : quelle feuille de route pour ce nouveau maire-adjoint ?

M. le Maire : La même que son prédécesseur.

M. MAUGER : D'accord.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres candidats qu'Eric Arjona ? M. Hobeïka, vous êtes candidat ?

M. HOBEIKA : Devant cette honorable assemblée, M. le Maire, Mesdames Messieurs mes collègues, ma candidature serait pour une ouverture vraiment, disons que je souhaiterais me présenter pour dire qu'il y a une possibilité de travailler dans l'intérêt d'Antony quel que soit le bord qui arrive, donc je présente ma candidature.

M. le Maire : Ce n'est pas vous M. Mauger, c'est dommage !

M. MAUGER : J'observe une très grande confusion à droite, que ce soit dans notre assemblée ou que ce soit à l'Assemblée Nationale, nous, nous savons où nous nous situons !

(Distribution des bulletins de vote dans la salle à tous les membres du conseil. Il est procédé à un vote à bulletin secret.)

M. le Maire : On va faire appel pour le dépouillement aux plus jeunes qui sont M. Bensabat et Nadia Desbois. Félicitations.

(Il est procédé au dépouillement :

Résultats du scrutin : 44 bulletins, 38 suffrages exprimés, M. Arjona obtient 32 voix, M. Hobeika 5 voix, et M. Goulette 1 voix.)

M. GOULETTE : Je précise que je n'étais pas candidat.

M. Arjona, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 14ème adjoint.

Mme DESBOIS : M. le Maire, une intervention pour féliciter M. Arjona pour son élection, et signaler par rapport à la remarque qu'a pu faire M. Mauger qu'effectivement il y a beaucoup de choses qui nous rassemblent mais aussi qui nous opposent, en particulier on considère, nous, que dans l'intérêt des citoyens de la commune, il faut savoir passer parfois sans faire le reflet de l'Assemblée Nationale sur le côté partisan. En l'espèce nous avons donné notre voix à Maroun Hobeika, Maroun est un homme d'entreprise, un homme de projet, un homme qui a su montrer aussi son implication dans la vie associative Antonienne, un homme du type de ceux

dont la commune au-delà de ceux qui sont en place dont je ne remets pas en cause la compétence, pourrait avoir besoin, un homme qui aurait aussi marqué la possibilité de travailler ensemble et de construire ensemble au bénéfice des citoyens qui ont aujourd'hui besoin de ce type de message, il me semble. Merci.

M. le Maire : Donc j'appelle Eric Arjona.

(M. le Maire remet officiellement son écharpe d'adjoint à Eric Arjona.)

La parole est à Perrine Précetti pour présenter le débat que nous allons tenir sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, PADD, du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

I - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES :

- DEBAT PORTANT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Bonsoir à tous. Beaucoup d'acronymes pour ce rapport. En effet, le Territoire Vallée Sud Grand Paris qui a la compétence du Plan Local d'Urbanisme intercommunal depuis la loi NOTRe a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, et l'une des premières étapes pour pouvoir construire ce plan qui est en fait un outil de planification, est

le Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui va être cette première pièce constitutive. Il va définir les grandes orientations en matière d'aménagement, de mobilités, d'habitat, de développement économique et d'environnement. Ensuite, il faudra encore décliner des cartes, des cartographies et des règlements.

Ce projet traduit clairement les ambitions des 11 maires de Vallée Sud Grand Paris et nous allons avoir une présentation par un représentant de Vallée Sud Grand Paris qui va nous présenter ce PADD dont les lignes de force, les ambitions prioritaires, vous allez le découvrir, se déclinent dans deux grands secteurs : un territoire durable d'acteurs de la transition écologique ; et un deuxième grand secteur qui est un territoire attractif accueillant pour vivre, étudier et travailler. Donc je vais laisser la parole au représentant du Territoire pour vous faire cette présentation. Ensuite il sera proposé au conseil municipal de débattre de ces orientations générales qui sont pour l'instant encore de grandes intentions en réalité, qui permettront ensuite de compléter le travail pour aboutir au PLUi.

M. LEROY : Bonsoir à toutes et à tous, Hervé Leroy, je suis directeur général adjoint au Territoire. Je vais essayer de faire une présentation assez concise pour ne pas abuser de votre temps et après il vous appartiendra de débattre entre vous et certainement pas avec le Territoire. En revanche si jamais il y avait une question plus technique, je suis à la disposition de M. le Maire et à la vôtre s'il fallait préciser l'un ou l'autre point.

Comme l'a dit Mme Précetti, le PADD est le projet politique des élus, c'est le projet politique des 11 communes. Le PADD a vocation à être un document non technique, un document synthétique, c'est un socle pour le PLUi, c'est un socle important parce que si nous devons modifier, si vous deviez modifier le PADD dans l'avenir, il faudrait procéder par une révision, une révision c'est pratiquement aussi compliqué qu'une élaboration et on peut dire que cela prend du temps. Donc ce PADD doit être robuste pour continuer à être valide pendant encore plusieurs années.

Le PADD au sein du PLUi s'inscrit avec un diagnostic qui a déjà été fait, et un dispositif réglementaire : le PLU ressemble parfaitement au PLUi que vous connaissez aujourd'hui avec son zonage, son règlement, et éventuellement des orientations d'aménagement. Le PADD, son contenu est défini, c'est un exercice un petit peu imposé mais vous voyez qu'il touche un grand nombre de sujets qui sont tous des sujets importants, des sujets du quotidien et des sujets du développement. Et comme je le disais, le PADD est transcrit réglementairement et chaque orientation objective du PADD doit être transcrite, ce n'est pas un exercice de style, il faut vraiment que ça ait des traductions dans le règlement, soit dans la partie écrite du règlement et du zonage, soit dans les opérations d'aménagement et de programmation. Donc le PADD doit fixer des orientations qui doivent être suffisamment précises pour être claires et comprises mais en même temps suffisamment générales pour rester d'actualité encore plusieurs années. Il

est débattu dans tous les conseils municipaux et il sera débattu à la rentrée au conseil de Territoire.

Vous voyez que l'on est aujourd'hui à mi-chemin avant son approbation mais à peu près aux deux tiers de son élaboration puisque la dernière année est une année administrative et de consultations du public, consultations des grandes collectivités et de l'Etat, cela veut dire que le PLUi doit être terminé, sa rédaction doit être terminée mi-2023 pour que l'on puisse l'approuver, que le Conseil Territorial puisse l'approuver à l'automne 2024.

Ce PADD ne sort pas de rien, il a été travaillé avec les maires, il a été travaillé avec la population à l'occasion d'ateliers, il a été aussi débattu à l'occasion de réunions publiques ; et puis il a été aussi construit à partir de séminaires thématiques. Une réunion publique et un atelier se sont tenus sur chaque commune, celui qui concerne Antony a eu lieu en décembre pour ce qui est de l'atelier qui a réuni une petite quarantaine de personnes. La réunion publique a eu lieu le 15 mars, donc il y a trois mois.

Alors on peut rentrer dans le vif du sujet : comme le disait Mme Précetti, le PADD marche sur deux pieds : un pied de protection et d'accompagnement vers la transition écologique, et puis un pied de développement pour répondre aux besoins de la population en matière de logement, en matière de lieu d'accueil du travail et puis de lieu d'études.

Dans un premier temps, je vous présente la partie qui est plus sur la protection et le développement durable.

- Donc le premier sujet est un sujet de préservation des boisements, on pense aux grands parcs et on en a cité quelques-uns aujourd'hui, et puis ces parcs, ces boisements petits ou grands sont des réservoirs de biodiversité mais ont un intérêt lorsqu'ils sont reliés entre eux, et des élus ont souhaité aussi afficher et rechercher les moyens de construire une deuxième coulée verte est/ouest qui a priori ne concernera pas votre commune mais qui profitera justement par cette capacité de relier les lieux de biodiversité. L'objet évidemment est d'agir sur la continuité de développement, à la fois ce que l'on appelle dans un discours un peu jargonnant les « trames vertes », vous imaginez ce que c'est, les « trames bleues » sont les zones humides, pour la continuité aquatique quand elles ne sont pas malheureusement polluées par des hydrocarbures, et la « trame brune » qui est un concept un petit peu émergeant et qui est la partie qui est en pleine terre. Et puis bien entendu il s'agit de poursuivre un objectif qui n'est pas propre à ce territoire, qui est repris dans le SCOT qui va être approuvé dans quelques mois qui est un objectif de zéro consommation d'espace naturel, agricole et forestier. Et puis à côté de cela, il y a l'idée de créer de nouveaux jardins, de nouveaux espaces de nature pour arriver à un petit peu de renaturation.

Alors tout cela vise aussi et s'inscrit aussi dans un objectif de réduction de l'empreinte écologique du territoire. Évidemment le grand document d'actions, d'objectifs, d'orientations et d'actions qui porte cet objectif, c'est le PCAET, le Plan Climat Air Energie du Territoire ; le PCAET apporte beaucoup d'actions, ces actions ne sont pas toutes reprises dans le PLUi parce qu'elles n'ont pas forcément vocation d'urbanisme réglementaire, mais évidemment le PLUi est compatible et transcrit ce PCAET dans les orientations réglementaires de l'urbanisme. Et vous voyez que cela touche à la question énergétique bien sûr, pour laquelle le Territoire s'investit particulièrement, notamment il a créé une SEM pour la rénovation des logements, mais aussi la gestion des eaux dans l'existant, dans les projets urbains, la consommation raisonnée de la ressource en eau. Et puis l'idée encore un peu novatrice d'impliquer le Territoire Vallée Sud Grand Paris dans l'utilisation pour la motorisation de l'énergie utilisée par les véhicules, dans un premier temps les plus gros véhicules, de l'hydrogène évidemment, en s'assurant que ce soit un hydrogène le plus vert possible et non pas un hydrogène qui soit consommateur de produits émettant des gaz à effet de serre.

L'urbanisme évidemment vise une haute qualité environnementale parce qu'il y a aujourd'hui un cadre de vie de qualité dans toutes les communes que l'on souhaite absolument préserver, et puis il y a aussi un patrimoine important à l'échelle petit ou grand et bien sûr les élus souhaitent

accompagner l'évolution du bâti dans la préservation de ce patrimoine et dans la transition énergétique et écologique. Ils souhaitent aussi faire des espaces publics des lieux à la fois apaisés, supports de biodiversité, pour veiller particulièrement à la qualité environnementale de l'espace public et puis apaiser les grands axes routiers du Territoire, limiter la place de la voiture et de manière générale également intégrer une dimension environnementale à travers l'habitat par l'isolation thermique et phonique des bâtiments.

Je parlais de la voiture, l'idée est de repenser l'utilisation de la voiture pour trouver les moyens d'en réduire l'impact et pour cela favoriser la pratique des mobilités douces, et développer, améliorer les réseaux de transports en commun, améliorer leur maillage... On en reparlera un tout petit peu plus tard.

Également la question de la résilience, c'est-à-dire de la capacité du Territoire à s'adapter face à un changement climatique qui est inéluctable, même si on va tout faire pour le limiter, limiter les risques et les nuisances. Donc cela touche évidemment les déchets, avec le renforcement de l'économie circulaire, la diminution des émissions polluantes et des nuisances, la prise en compte des risques technologiques ; et puis également les risques naturels et anticiper les effets du dérèglement climatique, on pense par exemple aux « îlots de chaleur » et à la constitution de lieux j'allais dire par contraste « de fraîcheur ».

Développer un urbanisme et on termine là-dessus pour cette partie protection et développement durables favorable à la santé avec des projets respectueux de la santé mais aussi continuer à renforcer le positionnement de Vallée Sud qui est un territoire de la santé, avec à la fois un certain nombre d'hôpitaux et d'entreprises qui œuvrent dans ce domaine, donc là on commence à faire une transition vers le développement du territoire qui est le sujet de l'axe 2.

Axe 2 : Le développement du Territoire : C'est un territoire attractif dans chacune de vos communes et bien entendu il faut renforcer cela. Donc cela touche à la capacité d'habiter le territoire dans sa diversité des personnes, de leurs moyens, de leur âge, des générations, diversifier les typologies de logements ; évidemment garantir une bonne qualité environnementale, favoriser la rénovation, et puis assurer l'équilibre social de l'habitat, ce qui veut dire continuer et c'est évidemment ce que connaît bien Antony, continuer à construire des logements sociaux, des logements sociaux diversifiés, et puis limiter les impacts environnementaux lorsque l'on a des quartiers qui mutent et qu'il y a donc des objets de déconstruction et la possibilité aussi de récupérer et reconvertir certains bâtiments pour réutiliser leur structure.

Faire de Vallée Sud Grand Paris un territoire d'innovations économiques répondant aux grands enjeux de demain :

- Renforcer l'identité économique autour de l'enseignement, de la recherche, de l'innovation, on a parlé de la santé,
- Oeuvrer en faveur du rééquilibrage habitat/emploi puisqu'aujourd'hui il n'y a à peu près que 0,8 emploi pour un actif du territoire même si le territoire continue à construire, et donc à accueillir de nouveaux actifs, sur Antony c'est un petit peu moins, c'est plus sur le nord du territoire où il y a plus de bureaux, donc on a besoin absolument de continuer à favoriser le développement de l'emploi ; et puis adapter l'offre tertiaire aux nouveaux besoins puisqu'aujourd'hui on a de nouveaux besoins avec le télétravail, on a besoin de lieux pour le coworking, on a besoin de développer et de renforcer la mixité fonctionnelle dans certaines zones d'activités économiques.
- Également répondre aux besoins des habitants et améliorer l'offre en équipements en fonction des besoins, développer la vocation culturelle et de loisirs du territoire, encourager la mise en réseau des grands équipements existants, et puis développer le numérique et la fibre.
- Conforter l'identité commerciale, c'est un point important en lien avec la qualité des centres-villes, conforter leur nature commerciale et la réalité commerciale existante. Mieux maîtriser les typologies de commerces, c'est quelque chose d'important pour vous pour avoir une diversité commerciale

et accompagner la transition énergétique. Cela, c'est un point qui touche aussi chacune des communes.

- Faciliter les mobilités, ce dont j'ai parlé tout à l'heure, mailler les réseaux de transport, favoriser leur rabattement, organiser l'ensemble des mobilités, l'équilibre de l'utilisation de l'espace public, promouvoir les mobilités actives et organiser aussi la logistique urbaine.

- Développer le Territoire pour la qualité de vie des habitants, la qualité du cadre de vie -ça, on en a déjà parlé-, la question de « l'esprit de village » qui est un point qui tient à cœur de tous les maires, favoriser une urbanisation et la privilégier le long des axes structurants plutôt que dans des quartiers pavillonnaires que les élus souhaitent pouvoir préserver, et structurer l'espace urbain en limitant les coupures.

- Le dernier point est : mettre en valeur le patrimoine exceptionnel à toutes les échelles du Territoire porteur de son identité.... Alors il y a évidemment le Parc de Sceaux mais il y a aussi des vues, des perspectives au sein de l'espace urbain qui sont de qualité.

Voilà. Merci de votre attention et je reste à votre disposition.

M. le Maire : Merci M. Leroy. Y a-t-il des questions ? Nadia.

Mme DESBOIS : Merci M. le Maire, ce n'est pas une question, c'est plutôt une intervention puisque c'est ouvert au débat, une prise de position par rapport à ce qui a été présenté. Je voudrais d'abord remercier l'interlocuteur du Territoire de sa présentation très claire. Ce PADD, on le

voit, est très général, alors vous l'avez souligné effectivement il ne peut que l'être parce que ce sont des orientations qui viendront à être précisées dans leur mise en œuvre par le PLUi, et on l'espère tous effectivement, avec des axes très consensuels : le territoire durable, l'acteur en transition écologique, le développement d'un urbanisme favorable à la santé, on espère que ces belles ambitions seront tenues. On peut saluer la cohérence du PADD avec le PCAET, le Plan Climat Air Energie du Territoire qui a été adopté le 30 mars, notamment avec une reprise des enjeux en matière de développement, des projets de résorption de chaleur urbains sur le territoire, notamment au niveau des bâtiments et des espaces publics, l'extension du réseau d'itinéraires cyclables, ce sera intéressant de voir la mise en œuvre sur le terrain du dernier kilomètre et la logistique urbaine qui est un véritable enjeu.

Là-dessus notre groupe tenait à saluer la cohérence et la prise en compte de ces travaux, de ces ambitions qui ont été coconstruites avec un certain nombre d'associations au niveau du Territoire.

En revanche, l'analyse que l'on en tire aussi, c'est que paradoxalement dans le PCAET, on retrouve des liens et des références très fortes à la stratégie nationale du bas carbone que l'on ne retrouve pas du tout en fil rouge de ce PADD. Aujourd'hui, le PCAET a des ambitions pour notre territoire qui sont très claires :

Moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, 100 % de déchets valorisés en 2030 sur notre territoire, 100 % de logements rénovés énergétiquement, et 45 % de déchets en moins sur le territoire d'ici 2050. Concrètement, même si l'on est dans les généralités, on gagnerait, parce que c'est important, d'avoir une feuille de route, des outils et un budget à préciser très clairement. Comment est-ce que le Territoire aujourd'hui Vallée Sud Grand Paris embarque cette stratégie bas-carbone ? Comment il la déploie ? Quelle est sa capacité ? Quel est son calendrier ? Quels sont les grands jalons ? Et quel est le budget associé ? Je crois que c'est véritablement de cette manière-là, en planifiant et en évitant le saupoudrage, que l'on aura la mesure aussi à échéance régulière d'identifier si les indicateurs que l'on s'est fixés dans le cadre de cette feuille de route sont ou non remplis en matière d'atteinte des objectifs de réduction des émissions de carbone. Sur ce plan-là on aurait pu imaginer une ambition plus large, une illustration par rapport à cela : le PCAET, pour le reprendre, encourage le raccordement et l'interconnexion des réseaux de chaleur mais le PCAET encourage aussi la création de nouveaux réseaux de chaleur. Il y a un potentiel notamment visiblement important à Antony, or ce ne sont pas des éléments qui sont aujourd'hui stipulés très clairement en objectif sur le PADD. C'est regrettable. Parce qu'au-delà des extensions, on aurait pu imaginer aussi aller vers de la création de nouveaux réseaux.

En termes de mobilités : Je me permets de revenir sur ce plan-là parce que là aussi beaucoup d'ambitions qui sont tout à fait louables, l'interconnexion, l'intermodalité, la promotion des mobilités douces. Il me semble qu'en termes de mobilités il y a quelques éléments qui font partie de ce que l'on pourrait appeler du marketing. J'aimerais savoir aujourd'hui sur la ligne 4 quels ont été les interlocuteurs avec qui vous avez identifié la possibilité d'un prolongement de la ligne 4 à Robinson, ce qui serait évidemment tout à fait souhaitable, et avec qui ? Quels ont été les engagements à ce stade pour pouvoir l'afficher sur ce document qui ont été pris ? J'en suis curieuse parce qu'en termes très concrets, membre du conseil d'administration de la RATP et ayant vu passer les plans des grandes stratégies de développement, je n'ai absolument pas eu vent de cette extension qui aurait été, je dirais, soufflée par Île-de-France Mobilités auprès de l'opérateur principal des transports franciliens. Donc cela me paraît à la fois intéressant et en même temps sur quelle réalité, Messieurs-Dames, nous basons-nous ?

On parle également du Orlyval. Alors le Orlyval est un sujet qu'on aime bien brandir électoralement, c'est un sujet que M. le Maire vous aimez à ressortir sur les tracts, vous défendez la convention du Orlyval en desserte locale, là aussi il faudrait préciser aux Antoniens quelles sont les actions de lobbying, qu'est-ce que vous mettez en œuvre concrètement pour aller dans ce sens-là ? Il ne me semble pas que la commune d'Antony, là non

plus, auprès de Île-de-France Mobilités et des acteurs dans le secteur des mobilités, soit très présente sur ce sujet de l'Orlyval. Donc cela gagnerait, au-delà des déclarations d'intention de marketing, à être précisé.

Par rapport aux ambitions qui sont affichées, il serait aussi intéressant de faire le lien avec ce que vous avez pu dire déjà... Monsieur le Maire, quand vous parlez, moi je vous écoute, il serait appréciable que nous ayons aussi l'impression que vous nous accordiez également de l'intérêt ...

M. le Maire : Je commente ce que vous dites.

Mme DESBOIS : C'est cela, oui, d'accord. Vous aurez l'occasion de me répondre par la suite, je vous remercie.

M. le Maire : Je vous écoute.

Mme DESBOIS : En termes d'engagements, ceux qui ont été pris par « Antony pour tous » lors de la campagne municipale de 2020, on entend M. le Maire, votre attrait pour l'écologie en lien avec vos collègues du Territoire. Où en sommes-nous aujourd'hui de l'installation des panneaux solaires sur tous les bâtiments municipaux compatibles ? Où en sommes-nous sur la rénovation aux normes BBC de l'ensemble des écoles anciennes et de la moitié des logements non encore isolés du parc de logements sociaux que vous avez indiqué dans votre programme ? Je rappelle là aussi dans votre tract de soutien à la candidature de M. Laurent pour les législatives que vous avez fait référence aux 40 millions

d'investissements qui sont à venir pour la rénovation thermique des bâtiments scolaires, nous attendons toujours un plan de route, une feuille de route, quelques jalons... Et un budget.

M. le Maire : Moi aussi.

Mme DESBOIS : Eh bien tant mieux ! Vous aurez tous les Antoniens, tous les parents d'élèves et tous les Antoniens sensibles à l'écologie derrière vous sur ce chemin-là.

Et puis vous parliez aussi de rejoindre le mouvement des bilans de transition ; autant d'engagements qu'il serait bon à un moment donné de matérialiser dans les bilans sur lesquels il serait bon de revenir avec un certain nombre d'indicateurs tangibles, parce que ce sujet de l'écologie, vous n'êtes pas le seul en la matière, fait l'objet de beaucoup de pancartes brandies et parfois d'actions concrètes relativement faibles.... Monsieur le Maire, j'aime à croire que vous allez finir par écouter ce que je dis !

M. le Maire : J'écoute tout ce que vous dites. On peut faire deux choses à la fois !

Mme DESBOIS : Les hommes, je ne le pense pas.

En termes de logements, on a aussi un développement qui est très intéressant dans le document du PADD, qui rejoint les commentaires que je serai amenée à faire sur le bilan de la mission de l'évaluation logements à laquelle on a pu participer, avec effectivement la promotion des moyens utiles au développement des parcours résidentiels des habitants de notre

Territoire à travers du logement social d'une part, mais également d'autres types de logements d'accession à la propriété. Donc là je trouve que c'est tout à fait en lien avec ce que nous, on promeut d'un point de vue politique et qui nous semble faire sens pour que toutes les catégories de population puissent vivre leur territoire, puissent continuer à y résider lorsqu'elles le souhaitent.

Pour terminer, il y aurait d'autres éléments à relever mais je dirai pour finir : si le ramage de ce PADD se rapporte à son plumage, on aura effectivement la prétention de pouvoir être les Phœnix de la région francilienne en matière de transition écologique et c'est tout ce que l'on peut se souhaiter collectivement en tant qu'habitants de Vallée Sud Grand Paris. Tout de même, permettez-moi de le dire, en termes de méthode, et on espère avoir tort sur ce sujet-là, nous avons quelques doutes quand on sait que premier vice-Président de ce territoire, vous êtes le premier à le citer ainsi que l'État comme coupables dès lors qu'effectivement des décisions ne vous paraissent pas forcément toujours en lien avec vos intérêts ; et vous êtes le premier à vous désolidariser de décisions qui peuvent être amenées à être prises, référence à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et le débat que l'on a eu l'année dernière. Pour remplir ces ambitions en matière de transition écologique, il faut aujourd'hui véritablement des synergies, des capacités à travailler entre maires des communes, entre élus sur le territoire, entre citoyens, il faut être en

capacité de travailler au-delà de la commune en synergies. M. le Maire, aujourd'hui, je ne sais pas quelles sont les positions de vos différents conseillers territoriaux mais vous n'avez pas, en tout cas dans les éléments de langage, fait montre d'une véritable volonté de rentrer dans cette coopération qui sera indispensable pour mettre l'ensemble de ces belles ambitions à l'œuvre pour les années à venir. Merci.

M. le Maire : Qui souhaite s'exprimer ?

Mme ASCHEHOUG : Je suis un peu étonnée par le discours de Nadia par rapport à l'ambition d'un Président qui a raté son quinquennat écologique. C'est tout.

C'est un beau texte ce PADD, c'est un beau texte : il défend un territoire vert, soucieux de biodiversité, convivial... laissant toute la place à la mobilité douce, on en rêve ! Mais qui a quand même besoin d'être renforcé. Il est déjà peu conforme à la réalité des choses et en contradiction flagrante avec les nouveaux quartiers en construction. Je ne vais pas vous faire le coup de vous demander de m'écouter quand même... Merci.

Ces quartiers nouveaux qu'on est en train de construire sont très bétonnés, aucune place n'est faite pour les trames vertes, bleues ou brunes, ils remplacent des quartiers qui étaient plus diversifiés, plus arborés, et cette contradiction n'est pas abordée dans le texte ni même identifiée. Ensuite, on ne peut pas parler de privilégier une urbanisation le long des grands axes et des gares et en même temps de préserver les espaces naturels,

urbanisation et préservation des espaces naturels sont incompatibles. Cette urbanisation autour des grands axes doit respecter des objectifs de zéro consommation d'espaces naturels agricoles ou forestiers et doit inclure des projets de création d'espaces verts, bleus ou bruns. C'est pour l'instant, ce texte, une liste de vœux, d'objectifs chiffrés et de mesures claires, qui restera à l'état de vœu pieux. Il faudra impérativement intégrer dans le rapport des objectifs et des mesures contraignantes, en commençant par ne pas jouer sur les mots, éviter l'emploi fréquent d'expressions du type « dans la mesure du possible » ou des phrases du type « adopter les voies de mobilité alternatives à la voiture en lien avec l'évolution des pratiques... » qui trahissent un manque de volonté réelle. Et puis il faut clarifier : quand on lit « protéger et améliorer la qualité de l'air », oui mais comment ? Prévoit-on des mesures pour restreindre la circulation routière en cas de pollution élevée ? Prévoit-on de limiter la vitesse sur les routes et dans les zones résidentielles ? Prévoit-on d'appliquer avec plus de fermeté la réglementation existante ? Atténuer la pollution lumineuse certes mais prévoit-on d'interdire les panneaux de publicité lumineuse et l'éclairage des commerces la nuit ? Et dernier exemple particulièrement intrigant : « accompagner et encadrer le développement de l'e-commerce », Comment ? De quoi parle-t-on ? De Click and Collect ? de vente en ligne ? Il n'a jamais été question de

développement de commerce circulaire et de développement de l'e-commerce circulaire en secteur de ville. Ce serait mieux si c'était écrit.

Et côté social : où est la mixité sociale évoquée à plusieurs reprises ? La partie sur le logement social est particulièrement faible avec de nombreuses phrases sans signification réelle, par exemple : « Permettre la transformation de bureaux vacants en logements quand c'est techniquement faisable et dans les secteurs adaptés » ; ou encore « renforcer la mixité sociale dans certains secteurs ».

Il est dans la délibération question de « faire évoluer le bâti dans une logique de conservation patrimoniale et de transition énergétique et écologique » : c'est la porte ouverte aux projets à haute qualité environnementale pour continuer le bâti nouveau alors qu'il est expressément dit plusieurs fois dans le rapport qu'il faut aussi favoriser la rénovation sur la reconstruction. Vivre c'est se loger, se soigner mais aussi vivre ensemble, accueillir la population c'est bien mais cela ne recouvre pas explicitement les humains en provenance d'autres territoires : les touristes comme les migrants, ni une forme d'économie complémentaire, - cela peut être des terrains de camping- rare pour ne pas dire inexistante sur notre territoire.

Favoriser l'implantation des activités liées à la médecine de proximité et aux professions paramédicales complémentaires des grands établissements de santé, il est écrit qu'il faut maintenir le positionnement

de Vallée Sud Grand Paris comme Territoire de santé, mais nous sommes d'accord, et commençons par le centre de santé de la Croix Rouge ! Le rapport n'évoque pas le service public en tant que tel. Il met en avant le numérique sans reconnaître le risque d'exclusion de pans entiers de la population.

Enfin on propose d'améliorer la couverture du réseau mais c'est méconnaître les vrais facteurs d'exclusion que sont la pauvreté : impossibilité de s'équiper en ordinateur, imprimante et scanner. Et la maîtrise insuffisante de l'écrit et des technologies entraînant l'exclusion des personnes âgées mais aussi des étrangers, ceux qui maîtrisent mal le français ou l'écrit, et les personnes handicapées. Il ne s'agit pas de développer le numérique mais de promouvoir des usages utiles à la société. Et limiter les usages très consommateurs dont le bilan écologique est plus que négatif pour une utilité faible : 80 % de bande passante, c'est de la vidéo en ligne. L'action doit viser à favoriser des activités utiles et à obliger à la limitation des autres. La 5G n'a pas sa place ; on peut se poser la question du pourquoi la TNT n'est-elle pas prise en compte ?

Après il y a des propositions sans explications qui devraient être étayées pour le coup : pourquoi un nouvel engouement pour l'hydrogène ? Où seront installées les stations évoquées dans le texte ? Vont-elles empiéter sur des zones boisées ? S'agit-il d'hydrogène gris ou vert ?

Pour conclure, et c'est juste pour revenir un petit peu à la commission que l'on a eue sur ce sujet, je dirais que si vous commencez à regarder les choix et les décisions des villes comme Grenoble, on vous suivra certainement, parce que cela signifie que vous allez être prêts à parler de menus bio dans les cantines et à travailler à la diminution des éclairages et des affiches publicitaires, et nous, on vous y encourage vivement.

M. HOBEIKA : Je ne serai pas aussi long M. le Maire, j'ai une seule question : avons-nous à Antony un bilan d'empreinte carbone ? Avons-nous un projet qui tend en 2030 à honorer l'engagement de l'État et de tous les Européens et des Français de faire une économie de 30 % d'empreinte carbone à Antony ? Merci.

M. le Maire : Bien. Qui d'autre souhaite intervenir ?

Mme LAJEUNIE : Je pense que tout a été à peu près dit, je voulais revenir sur Orlyval qui est une vraie question : Lors d'un précédent conseil municipal, vous nous avez dit que des plus puissants que nous s'en occupaient, et heureusement parce que quand je vois que l'acte de décès d'Orlyval est quasiment acté, il va falloir accélérer, et comme on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même, il faut vraiment y aller, parce que c'est une hérésie écologique de détruire ce qui fonctionne, il faut arrêter de dire qu'il y a des milliards de travaux à faire et que ce n'est pas possible alors que l'équivalent fonctionne dans des villes sur des petites

dessertes, donc il va falloir faire une levée de boucliers un peu plus sérieuse. Merci.

M. MAUGER : Peut-être d'abord une question de forme, on est censés tenir un débat, alors il y a eu différentes interventions et je n'ai pas entendu de réponses. Est-ce que on pourrait avoir des réponses, s'il vous plaît ?

M. le Maire : On débat, c'est tout ! On débat, chacun donne son avis. Chacun donne son avis sur les orientations présentées par VSGP. Ce n'est pas un débat interne sur des points de détails, c'est un débat sur les orientations générales. Est-ce qu'il y a des interventions sur les orientations générales ? Qui est-ce qui trouve que les orientations générales ne correspondent pas à ses souhaits ? Mais ce n'est pas le lieu aujourd'hui de parler de détails. Parlons des orientations générales, c'est le sujet.

M. MAUGER : Alors moi j'aurais quelques questions : D'abord un commentaire général mais très rapide et puis quelques questions :
La présentation que nous avons eue par les services du Territoire en commission Urbanisme a été fort instructive. Le PADD est un document difficile à modifier nous a-t-on expliqué, ce qui explique le grand flou en matière d'engagements. On nous a expliqué qu'il s'agit plus de donner des possibilités que de se fixer des objectifs. Un exemple concret : le PADD évoque le bail réel solidaire. Pour l'expliquer en quelques mots, ce dispositif permet d'étendre l'accessibilité à la propriété de logements neufs à des ménages aux revenus modestes. Le principe est d'acheter un

appartement, une maison sans détenir le terrain. Il faut pour cela qu'un organisme de foncier solidaire ait acheté le terrain et en cède l'utilisation pour un loyer très modique. Cela fait partie de nos propositions dont on vous parle depuis longtemps. Si le bail réel solidaire est dans le PADD que vous approuvez, M. le Maire, allez-vous mettre en place un organisme de foncier solidaire ? Soyons cohérents, sinon cela n'a aucun sens. Par exemple Hauts-de-Bievre Habitat pourrait être agréé comme organisme de foncier solidaire, allez-vous le faire ? La question de l'offre de logement est l'une des faiblesses du territoire comme l'ont dit les Antoniens interrogés pendant la consultation, ce qui a été retenu dans le PADD est un minima très vague par rapport aux demandes.

Autre exemple : rien de concret sur la géothermie. Il semblerait que le SIMACUR veuille s'y mettre, est-ce que vous pouvez nous confirmer que c'est le cas ?

M. le Maire : D'autres interventions sur les orientations générales ?

Mme HUARD : Oui, je souhaiterais intervenir justement sur les axes qui sont retenus qui sont : « Vallée Sud Grand Paris : un territoire attractif et accueillant pour vivre, étudier et travailler ». Oui mais il est assez peu question d'étudier alors que notre territoire comporte peu d'établissements de formations supérieures notamment ; et c'est en relation avec le deuxième axe qui est lié à « l'enjeu de l'innovation et du développement économique » : enseignement supérieur, filières de formation

professionnelle et innovation sont très liés et donc je me demande pourquoi finalement ce PADD ne se fixe pas comme objectif de voir s'installer sur notre territoire un établissement d'enseignement supérieur, par exemple créer un Pôle Universitaire à Antony sachant que vous savez que les universités ont besoin de créer des établissements supplémentaires pour accueillir des étudiants en nombre ou des formations technologiques, je pense notamment au domaine des technologies de la santé qui sont très bien représentées sur notre territoire et qui pourraient donner lieu à un développement économique appuyé sur ces formations. C'était notre contribution aussi à ce débat.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas, Madame Précetti.

Mme PRECETTI : Alors effectivement, l'objectif n'est pas forcément de répondre mais de rappeler que ce PADD, ce sont de grandes intentions, ce sont de grands objectifs qui doivent rester suffisamment larges pour ne pas se coincer finalement dans des sujets qui après seraient très compliqués à mettre en œuvre, donc il y aura, pour pouvoir préciser ce que l'on souhaite préciser, des étapes ensuite qui seront entre autres l'écriture du règlement. Et c'est là que l'on pourra être beaucoup plus précis sur ce que l'on souhaite réellement, en préservant bien sûr toutes les intentions qui sont là, mais en les traduisant plus précisément dans du règlement. Et je trouve très péjoratif de parler de « marketing » en fait pour un tel

document : les intentions, ce n'est pas du marketing, ce sont des intentions. On s'engage. C'est quand même très différent. Et puis il faut avoir des ambitions, il me semble, pour pouvoir s'améliorer également. Je pense sincèrement que quand on voit tous ces outils d'aménagement qui existent quand même depuis très longtemps, et on va en voir encore deux autres dans les délibérations qui suivent, on a un changement de paradigme sincère sur à la fois la préservation et l'amélioration de notre cadre de vie et la prise en compte de notre environnement. Je crois qu'il y a quelque chose de très différent de tout ce que l'on a connu jusqu'à maintenant et c'est dans cette direction qu'il faut que l'on continue à avancer.

Mme DESBOIS : Je me permets simplement de rebondir sur ce qu'a dit Mme Précetti : le terme de « marketing », je l'ai employé à propos des mobilités, et puisque vous parlez d'engagements, je répète ma question parce qu'elle est importante : lorsque l'on parle aux habitants du secteur de Robinson, non seulement dans quelques années ils accueilleront, comme les habitants de Bagneux ont eu la joie de le faire, l'extension de la ligne 4, qu'est-ce qui permet à ce stade de pouvoir écrire cela sur un document sauf à vouloir créer de la désillusion ? Est-ce qu'il y a des éléments concrets qui vous permettent de le mettre ? On serait ravis de les entendre. Merci.

M. le Maire : Ecoutez, c'est une question qui ne concerne pas directement Antony, cela concerne d'autres villes et donc je vous convie à poser la question au Conseil Territorial. Vous avez des représentants, M. Hobeika est au Conseil Territorial, M. Hobeika posez la question.

Mme DESBOIS : Vous en êtes le 1er vice-Président M. le Maire au Conseil Territorial !

M. HOBEIKA : Monsieur le Maire, lorsque j'ai posé une question sur l'histoire du bilan carbone, on m'a dit ça dépendait de M. le Maire, de la décision des mairies.

M. le Maire : De quoi parlez-vous ?

M. HOBEIKA : Sur les bilans carbone. J'ai posé la question et on m'a répondu : c'est la mairie qui doit faire son étude de bilan carbone et c'est la mairie qui doit regarder la possibilité de projection dans le temps.

M. le Maire : Oui mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui.

M. HOBEIKA : Mais si M. le Maire, parce que dans le projet de PADD, c'est une intention, c'est une très bonne intention, mais si l'on veut le programmer dans le temps, comme toutes les entreprises, on aura besoin d'un bilan d'empreinte carbone qui nous permette dans le temps de voir l'évolution des mairies et ce que l'on va faire à Antony. Et il y a d'autres communautés qui l'ont fait.

M. le Maire : Oui, et c'est très bien. Mais là nous sommes sur les orientations générales de l'aménagement et cela concerne l'urbanisme. Ce

n'est pas une déclaration de politique générale. C'est l'urbanisme. C'est l'avenir de notre urbanisme qui est présenté et d'ailleurs de manière très, très générale ; le jour où l'on parlera vraiment concrètement de décisions de règlement concernant l'urbanisme, là on en reparlera. Le Conseil sera de nouveau sollicité et il y aura un débat, mais un débat concret.

Mme PRECETTI : Oui, je voudrais juste ajouter quelque chose : il va y avoir toute une phase d'enquête publique dans laquelle évidemment tout un chacun pourra s'exprimer et préciser ce qu'il souhaite préciser.

M. MAUGER : De manière très rapide, revenons à l'urbanisme comme vous le dites, Mme Précetti a dit qu'il y a des engagements : Est-ce que la Ville d'Antony s'engage sur les baux réels solidaires ?

M. le Maire : Mais non, ce n'est pas le sujet ! Ce n'est pas le sujet !

M. MAUGER : C'est écrit, là vous nous dites que ce sont des engagements ...

M. le Maire : Pas du tout, là en l'occurrence ce sont des orientations générales... générales. Le jour où il y aura un règlement qui sera présenté qui sera le PLUi, qui sera le règlement, là on verra, on discutera éventuellement du bail solidaire ; je ne suis pas sûr d'ailleurs que ça rentre vraiment dans le PLUi, ce genre de choses mais enfin bon... c'est une décision de politique de logement, ce n'est pas de l'urbanisme à mon avis, mais bon on verra.

M. MAUGER : Moi, j'ai bien entendu la présentation que l'on a eue en commission Urbanisme et Monsieur Leroy du Territoire nous a dit que c'était des possibilités. Mais ce ne sont pas des engagements, contrairement à ce que j'ai entendu tout de suite.

M. le Maire : C'est une possibilité, oui.

M. MAUGER : Et je le regrette.

M. le Maire : Ce sont des orientations générales sur lesquelles ensuite seront rédigés les règlements qui, eux, par contre s'appliqueront. Et il faudra qu'ils soient compatibles avec les orientations générales mais toutes les orientations générales ne se traduiront pas forcément en règlements. Voilà. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LEROY : Je pourrais juste apporter un tout petit élément de texte sur le prolongement de la ligne 4 qui a été évoqué à l'instant qui effectivement est un projet comme d'autres projets d'infrastructure qui font partie du développement du transport en commun sur le Territoire et répondent à la question du maillage du transport en commun comme le prolongement aussi des lignes de Tram. C'est un point qui a été porté par les élus du Territoire effectivement, qui n'était pas encore pris en compte dans les projets des grands acteurs de Transport mais qui, par contre, a été pris en compte par la Métropole qui l'a intégré dans le projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui a été arrêté il y a quelques mois. Donc il y a une cohérence. C'est une cohérence entre les élus, il ne s'agit pas de dire

que c'est le SCOT qui l'impose. Simplement le PLU, j'en profite pour le dire, doit être compatible avec le SCOT. Voilà, il y a une cohérence générale et c'est aussi en portant des projets comme celui-là qu'on peut les faire prendre en compte à un moment donné par un opérateur et par Île-de-France Mobilités. Comme de nombreux éléments de ce PADD, vous l'avez noté, seront réalisés par des acteurs privés ou publics pour lesquels aujourd'hui nous n'avons pas forcément le nom et la feuille de route, mais c'est la vertu de ce PADD justement de donner une feuille de route, une perspective pour les années à venir.

M. le Maire : Puisqu'on est dans le SCOT qui est le sujet suivant, je précise que j'ai fait inscrire moi aussi dans la liste, dans les cartes du SCOT, l'Orlyval puisque ça vous occupe tellement, mais si vous aviez lu le rapport suivant, le rapport n° 3, vous auriez vu qu'il a été demandé, et c'est moi qui ai demandé, de faire apparaître le principe suivant : « transformer l'Orlyval en ligne de desserte locale et ainsi renforcer leurs disponibilités », c'est la carte des liens tissés du Territoire, donc c'est inscrit dans le SCOT maintenant ... donc la Métropole a inscrit l'Orlyval dans le SCOT. Ce n'est pas la Métropole qui va décider en l'occurrence, c'est Ile-de-France Mobilités, ça veut dire la Région Ile-de-France à 51 % et les départements y ont aussi une part importante ; les deux départements concernés sont très favorables à ce projet, les deux départements, les Hauts-de-Seine et

l'Essonne, et par conséquent nous verrons, mais c'est bien inscrit dans le SCOT et la Métropole s'est engagée aussi pour l'Orlyval, à ma demande.

Mme DESBOIS : Quand le SCOT sera mis en application, le gros risque c'est que le projet soit déjà enterré, mais je vous rejoins sur l'intérêt et je pense que l'on vous rejoint tous sur l'intérêt de cette desserte locale.

M. le Maire : Pas du tout !

Mme DESBOIS : On rejoint tous l'intérêt de cette desserte locale mais quand on voit l'équation financière de l'opération et quand on voit l'articulation de l'ensemble des projets dont s'occupe aujourd'hui la Région francilienne en matière de transports, je pense qu'il faut vraiment avoir un front des élus très fort pour pouvoir porter ce sujet !

M. le Maire : Eh bien nous avons la Métropole, nous avons le Département des Hauts-de-Seine et nous avons le Département de l'Essonne. C'est pas mal ! À part la région Île-de-France, toutes les autres structures sont favorables.

Puisqu'il n'y a pas d'autres interventions, je voudrais conclure : Les orientations qui nous ont été présentées par Vallée Sud Grand Paris ont été adoptées à l'unanimité par le bureau territorial qui réunit les 11 maires du Territoire, les 11. Après avoir été longtemps discutés, on l'a vu au sein des ateliers de travail où étaient réunis également tous les élus concernés des différentes villes, les maires et les élus qui ont adopté l'organisation générale représentent toutes les sensibilités politiques à l'exception du

parti présidentiel : des communistes, des socialistes, des UDI et des LR. Au moment où l'on s'interroge sur la possibilité de former un gouvernement d'union nationale ou au moins de coalition, vous voyez que nous, dans notre Territoire, nous sommes parvenus à un consensus sur les orientations d'Urbanisme entre toutes les nuances de l'opposition représentées à l'Assemblée nationale. Par ailleurs je l'ai déjà dit, ces orientations générales donnent les principes sur lesquels sont établies les réglementations actuelles, alors en gros les réglementations actuelles ne sont pas du tout opposées aux principes qui ont été énoncés ; les réglementations actuelles, ce sont les PLU communaux actuellement repris par le Territoire, elles ne devraient donc pas amener des changements significatifs de la réglementation future, en tout cas pas à Antony, moi je n'ai pas du tout l'intention de demander des changements significatifs, sinon je vous dirai lesquels... Il est clair que si des changements sont envisagés par rapport à la réglementation actuelle, le Conseil sera informé bien sûr et on en discutera au cours de prochaines réunions sur les réglementations du futur PLUi. A priori le PLUi futur ne sera pas très différent de ce que l'on connaît aujourd'hui. Sinon on l'aurait déjà fait de toute façon. Si on avait voulu le changer, on l'aurait déjà fait. Donc s'il y aura peut-être des changements, on en parlera. Justement la principale évolution qui va s'imposer à l'avenir, c'est la prise en compte de l'impératif de ne plus artificialiser les sols. Là c'est la loi, c'est aussi

certainement le futur SDRIF qui va être aussi mis en révision par la région Île-de-France, et c'est déjà le cas du SCOT. Le SCOT a déjà décidé d'appliquer le principe de zéro artificialisation des sols, le ZAN, zéro artificialisation nette. Jusqu'à présent, le SDRIF nous imposait en particulier autour des gares comme vous le savez 15 % de plus de résidences principales pour Antony comme d'ailleurs pour toutes les villes, entre 2013 et 2030, soit la construction de 4.000 nouveaux logements. Ça, c'est ce que le SDRIF 2013 nous imposait pour Antony. Désormais les objectifs de construction sont maintenus, pour le moment en tout cas, on verra ce que dira le SDRIF, mais sans augmenter la surface des sols qui sont déjà imperméabilisés aujourd'hui. On va construire mais sans perdre de nouveaux espaces perméables. Donc nous, nous avons anticipé cette nouvelle obligation, en modifiant notre PLU l'an dernier, pour interdire les constructions au-delà de la bande des 20 mètres en zone pavillonnaire pour préserver le cœur d'îlot ; en zone pavillonnaire on ne peut plus artificialiser davantage le sol sauf à la marge. Par ailleurs nos opérations d'aménagement de Jean Zay et d'Antonypole vont prendre en compte ce nouveau principe : dégager plus d'espaces de pleine terre qu'il n'y en a aujourd'hui. Voilà ce que j'avais à vous dire. Et donc nous appliquons déjà, nous, le principe de zéro artificialisation nette. Ce sera certainement le principal changement qu'apportera le futur SDRIF et qu'apportera le SCOT.

Puisqu'il n'y a plus d'autres questions, nous passons au point 3 de l'ordre du jour. Merci M. Leroy pour votre présentation très claire, et donc oui nous prenons acte mes chers collègues que le débat a eu lieu, nous prenons acte et nous passons au point suivant.

3 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) METROPOLITAIN

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Comme je vous le disais à l'instant, encore un sujet qui touche un outil de planification qui se joue à l'échelle de la Métropole, la Métropole du Grand Paris, donc Paris et la petite couronne : Cette Métropole, par sa compétence Aménagement, a souhaité l'élaboration de ce fameux SCOT, encore un acronyme, Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain. Les différents outils SCOT et PLU doivent être compatibles. Cela veut dire en fait qu'il ne faut pas qu'il y ait de contrariété entre eux, ils ne sont pas obligés de se réécrire exactement de la même manière mais ils ne doivent pas se contrarier. Cela, c'est quand même important. Le SCOT comprend donc un rapport de présentation, un projet de développement durable, le PADD, ce que l'on vient de voir à l'échelle du PLUi ; il existe également à l'échelle du SCOT un Document d'Orientations et d'Objectifs, le DOO, et puis six cartes thématiques, ce sont ces cartes qui sont jointes d'ailleurs à la délibération que vous avez puisque ces

documents sont soumis pour avis. La Ville d'Antony a veillé tout au long de la procédure d'élaboration de ce SCOT à ce que ce dernier respecte les grands principes de la loi Grenelle 2 de 2010 dans laquelle effectivement s'inscrit ce qui est important : réduire la consommation d'espaces non perméables, et on vient d'en parler avec le ZAN, renforcer la préservation des diversités et des écosystèmes notamment via la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, équilibrer la répartition territoriale des commerces et des services, améliorer les performances énergétiques, diminuer les obligations de déplacements et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'élément central du SCOT, c'est ce fameux document d'orientations et d'objectifs qui est la déclinaison réglementaire de sa stratégie et qui est composé notamment des six cartes dont je vous parlais. Dans les échanges qui ont eu lieu entre la Métropole et la Ville, un certain nombre de sujets nous ont semblé importants à transcrire et à écrire, M. le Maire vient de vous en parler entre autres, le premier étant de transformer l'Orlyval en ligne de desserte locale et c'est déjà un grand pas d'avoir cette demande politique inscrite dans ces documents. C'est dans le SCOT comme c'est dans le PADD du PLUi. Nous avons également demandé d'inscrire l'enfouissement des lignes à très haute tension qui traversent le quartier d'Antonypole, de prendre en compte les phénomènes de retrait et de gonflement des argiles qui est un sujet particulièrement important à

Antony, d'identifier Antonypole comme une zone de projet urbain à usage unique, d'identifier le tracé de la Bièvre à rouvrir et à renaturer, d'identifier les jardins pavillonnaires qui nous semblent un patrimoine extrêmement important à Antony : l'ensemble des parcs Antoniens notamment l'espace arboré de la résidence de Châtenay, parc privé mais de très belle qualité, le site de Sanofi comme des espaces verts à préserver, identifier le site de l'US Métro comme un espace de développement des espaces plantés et de qualité écologique au sein des espaces dédiés aux sports et aux loisirs de plein air. Voilà ce qui a déjà été ajouté à ce document à la demande de la ville d'Antony.

Et il se trouve que depuis ces inscriptions nous avons identifié trois ajouts qui nous semblent indispensables, trois éléments nouveaux : le périmètre de carrières souterraines de gypse ; la Villa Elise qui est une rue située à l'extrémité de la rue des Rabats, quand on arrive sur Guillebaud ; ajouter également le site de l'INRAE comme étant une zone de projets assurant la cohérence entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels ; et faire apparaître le tracé de la Bièvre à renaturer. En fait, vous l'avez vu tout à l'heure, je vous ai dit que c'était déjà inscrit dans une des cartes, mais il s'agit de l'inscrire dans une des autres six cartes qui est : « Protéger et mettre en valeur les paysages de la Métropole du Grand Paris ». Il me semble important que cela soit transcrit également sur cette carte-là.

Il est donc demandé au conseil municipal de donner un avis favorable sur ce projet de SCOT, avec les réserves et les ajouts donc je viens de vous parler. Merci.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. Mauger : Merci de cette présentation. Alors de quelle aire géographique parlons-nous ? Celle de la Métropole du Grand Paris qui regroupe à la fois Paris, la petite couronne et quelques communes au-delà. Cette métropole est découpée en Territoires : le nôtre, Vallée Sud Grand Paris, est le deuxième territoire de la Métropole qui regroupe comme vous l'avez dit 11 communes, celles de la partie sud-est des Hauts-de-Seine.... Encore une fois, il a fallu insister pour avoir les documents que vous avez fini par nous communiquer. Initialement on a eu des cartes sous une forme où l'on ne pouvait pas zoomer, où la précision était assez faible, donc regarder ce qui se passait au niveau de la Ville d'Antony était à peu près impossible.

La seule fois où Antony est citée dans le SCOT, je parle de la partie écrite du SCOT, c'est aux côtés de Bourg-la-Reine et de Sceaux pour l'action « parcours rénovation énergétique performante des pavillons ». Cette action annoncée en 2018 dans un atelier organisé par la Métropole s'est concrétisée par une convention qui est passée devant notre assemblée l'année dernière mais avec un objectif très symbolique de 15 rénovations de pavillons à Antony d'ici 2025.

Pour comprendre ce que le SCOT prévoit pour Antony, il faut regarder à la loupe les six fameuses cartes thématiques qui déclinent les orientations et objectifs du SCOT. Dans la carte thématique qui s'intitule « protéger et mettre en valeur les paysages », ce qui domine sans grande surprise ce sont les paysages urbains en dégradé marron selon leur densité et le vert des espaces de la végétation. Il y a un tout petit peu de bleu pour l'eau, il y en aura bientôt un peu plus avec la réouverture de la Bièvre au Parc Heller, et une toute petite tâche de jaune, la couleur réservée aux espaces agricoles. Cette tâche de jaune que l'on ne voit qu'en zoomant, ce ne sont pas les terrains de l'INRAE à côté du lycée Descartes, non, en fait ce jaune ne devrait plus être sur la carte d'Antony car en 2017 vous avez laissé cet espace aux promoteurs, M. le Maire, alors qu'il faisait partie des espaces agricoles à préserver ; selon le SCOT d'aujourd'hui. Il s'agissait du dernier espace agricole cultivé par un horticulteur situé entre la rue des Rabats et les Morins. Ces 6.000 m² ont été bétonnés par un promoteur immobilier comme l'avait déjà dénoncé Jean-Marc Feuillade en 2017 et Isabelle Delpech en 2019, que je salue. Le béton a remplacé les chrysanthèmes et les cyclamens qu'il était arrivé à cet horticulteur de fournir à la Ville.

Dans la carte consacrée à veiller à un développement équilibré dans les projets, nous avons deux zones où l'on nous demande d'assurer la cohérence entre le développement urbain et la préservation des espaces

naturels : il s'agit d'Antony et le long du futur tramway 18 actuellement en travaux et qui devrait réouvrir l'année prochaine.

On note aussi qu'il est préconisé de conserver la vocation économique du Parc de Tourvoie. Vous aviez annoncé vouloir racheter à l'État les terrains de l'INRAE, M. le Maire, nous suggérons que vous leur conserviez une vocation agricole par exemple sur le modèle de l'Agro cité de Bagneux pour prendre un exemple proche. On regrette que parmi les projets de franchissement d'infrastructures destinés à réduire les fractures urbaines, la Métropole ne prévoit visiblement rien pour améliorer la situation du dangereux Pont des Garennes qui relie le quartier des Baconnets au quartier Pajeaud. Conseiller de la Métropole, M. le Maire, avez-vous demandé à ce que la Métropole et la SNCF traitent ce problème du pont des Garennes ?

Sur la carte de maîtrise des risques, on signale le risque d'inondation le long du ru des Godets depuis le Parc de la Noisette jusqu'au Parc Heller, les terrains gypseux entre le quartier Jean Zay et la coulée verte et la plus grande partie d'Antony pour le phénomène de retrait et de gonflement des argiles que vous signaliez tout à l'heure, Mme Précetti, mais ce qui nous semble le plus marquant en termes de santé des habitants d'Antony, c'est la carte annexe que nous n'avions pas au départ, qui montre un cumul de nuisances sonores, de pollution de l'air et de risques de pollution industrielle dans la partie sud-est d'Antony., la plus grande partie du sud

de la Ville qui se trouve au sud de la rue des Rabats. Ce n'est pas étonnant vu la proximité de l'A6, d'Orly, et la présence d'activités industrielles à caractère notamment chimique. Dans le futur quartier Antonypole, même sans extension de la zone de bruit d'Orly, nous vous demandons de mettre en place des normes phoniques renforcées pour les constructions, pour toute nouvelle construction. Parmi les projets de transport en commun, on découvre une ligne de transport en commun en site propre pour un bus à haut niveau de service qui partirait de Fontaine Michalon et qui emprunterait la RN 20 en direction du sud.

Pour ce qui est des trames vertes et bleues, on observe la coulée verte longée d'une vélo-route, un alignement d'arbres continu le long de la RD 920 et la réouverture de la Bièvre non seulement au Parc Heller mais jusqu'à Fresnes, à l'ancien emplacement du Château de Berny aujourd'hui disparu, ainsi que la réouverture du ru de Rungis, qui viendrait rejoindre la Bièvre découverte au niveau de la RD 920. On y découvre enfin un autre projet de corridor écologique que celui qui existe avec la coulée verte qui ira de la rue Adolphe Pajeaud jusqu'à la rue Rabelais où il rejoindra la partie Fresnoise de ce corridor écologique.

Enfin revenons à la partie écrite du SCOT : parmi les 50 grands projets d'équipement, 9 sont dans les Hauts-de-Seine, aucun n'est à Antony. Un se trouve sur le territoire Vallée Sud, c'est la reconstruction de l'hôpital Marie-Lannelongue au Plessis-Robinson.

Pour conclure, nous vous proposons trois amendements aux avis que vous voulez remonter à la Métropole pour ajouter les points suivants : vous avez pour le moment trois réserves et nous vous proposons d'en rajouter trois autres :

- La première, c'est d'ajouter le Pont des Garennes dans les projets de franchissement d'infrastructures à réaliser pour réduire les coupures urbaines, donc le Pont des Garennes qui sépare le quartier Pajeaud du quartier des Baconnets.

- La seconde proposition de réserve, c'est la création de réseaux de chaleur alimentés par la géothermie à Antonypole et l'extension du réseau SIMACUR.

- Et la troisième réserve serait d'ajouter Antonypole dans une zone de protection phonique renforcée.

Donc voilà trois amendements que l'on vous soumet et on peut peut-être laisser le temps d'en discuter en demandant une suspension de séance.

Merci.

(La séance est suspendue quelques minutes)

M. le Maire : Mes chers collègues, je propose de reprendre la séance, la parole est à Madame Précetti.

Mme PRECETTI : On a entendu vos remarques et vos demandes. Le SCOT, je le rappelle, c'est quand même à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Et donc je pense que le Pont des Garennes sur lequel

d'ailleurs il y a un projet d'amélioration de la circulation piétonne, ce qui est finalement le sujet majeur, n'est pas à l'échelle. Le réseau de chaleur d'Antony, c'est quelque chose qui sera travaillé également en fonction des projets et le réseau de chaleur sera regardé comme d'autres solutions, mais ce n'est pas non plus un sujet à l'échelle de la Métropole. Quant à la protection phonique, il me semble que la cartographie permet d'identifier tout un périmètre dans lequel il est absolument nécessaire effectivement d'être attentifs aux constructions qui pourront être faites pour la protection des habitants, mais ça, c'est vrai à la fois tout le long de la RD 920, c'est vrai tout au long des autoroutes et des grands axes, donc c'est quelque chose qui également sera pris en compte et est pris en compte dans cette cartographie.

M. le Maire : De toute façon, on ne va pas se limiter à Antony, on ne va pas demander à la Métropole de ne protéger qu'Antony. C'est toute l'autoroute qu'il faut protéger, et ça, ce n'est pas à nous de suggérer à la Métropole de protéger toute l'autoroute, enfin voyons !

Mme PRECETTI : Cela fait partie des indispensables. Donc de ce fait, effectivement on ne retient pas vos propositions.

M. le Maire : Nous passons au vote à moins que quelqu'un ne souhaite intervenir ? Madame Lajeunie veut intervenir.

Mme LAJEUNIE : Une explication de vote : Nous avons effectivement un accord global sur le SCOT, et notamment Orlyval, j'avais bien lu, Monsieur

le Maire, cependant nous allons, une fois n'est pas coutume, voter contre pour souligner et réaffirmer notre désaccord sur le projet d'Antonypole. Il y avait l'avant et l'après Covid. L'ADEME elle-même reprend ses analyses sur le sujet, sur l'étude des sols et ce qu'il faut en faire. Elle teste la sobriété foncière des constructions individuelles en fond de parcelle, il y a des tests qui sont lancés. Les projets de l'État et de la Région préconisent la réindustrialisation. À Antony nous avons cet espace malgré l'acharnement à en faire une friche depuis 15 ans. Antonypole est une zone d'activité industrielle et doit le rester, il ne faut pas la détruire pour d'abord faire 4.000 logements et un jour peut-être mettre de l'activité économique, mais garder l'activité économique actuelle et y intégrer des logements, des logements intermédiaires accessibles aux salariés afin d'offrir à la fois logement et emploi pour tous, et favoriser de manière écologique et durable les courtes distances. Or votre projet de 4.000 logements n'est absolument pas sur cette idée. Donc nous voterons Contre.

M. le Maire : D'autres interventions ? M. Mauger.

M. MAUGER : Juste une demande de précision sur Orlyval : Dans les textes nulle part il n'est question d'Orlyval dans les documents du SCOT. Sur la carte concernant les transports il y a des pointillés violets pour les projets du SCOT, il y a des pointillés roses pour l'existant et Orlyval apparaît en rose. Il apparaît comme étant de l'existant, il n'apparaît pas en termes de projet par exemple de boucle locale de transport.

M. le Maire : Mais Orlyval existe !

M. MAUGER : Oui il existe, le SCOT constate que Orlyval existe.

M. le Maire : Oui.

M. MAUGER : Et c'est votre seule demande. C'est ça ?

M. le Maire : Et il maintient Orlyval contrairement à ceux qui veulent l'effacer.

M. MAUGER : Pour moi ce n'est pas clair dans le document. Je ne suis pas sûr que vous ayez obtenu ce que vous nous dites.....

M. le Maire : Si, il existe et il va continuer d'exister.

M. MAUGER : Bien. Je vous entends ; en tout cas je ne le lis pas dans le SCOT.

M. le Maire : Non mais ça, c'est parce que c'est votre lecture, mais c'est clair.

M. MAUGER : Mais si vous acceptez de diffuser le document aux Antoniens, ils pourront le constater aussi, on nous a dit que les documents n'étaient pas diffusables.

M. le Maire : Essayez de convaincre les Antoniens... Essayez !

M. MAUGER : Nous, nous sommes convaincus effectivement mais je vous dis, le document du SCOT ne reflète pas ce que vous dites.

M. le Maire : Ecoutez, il constate qu'Orlyval existe et il maintient l'existence d'Orlyval. Il ne considère pas que l'avenir d'Orlyval est de disparaître.

M. MAUGER : C'est vous qui voyez ça.

Mme LAJEUNIE : Qu'ils maintiennent quelque chose, je veux bien le concevoir, pour l'instant ils ont quand même dépensé une fortune sur un appel à manifestation d'intérêt pour des constructions et des véhicules autonomes, donc dépenser autant d'argent pour dire : non mais c'est pas grave, on décide de garder Orlyval quand même, c'est un peu étonnant.

M. le Maire : Vous verrez ! On passe au vote.

M. MONGARDIEN : Une explication de vote : Nous allons voter pour le SCOT même si on aurait aimé effectivement que les trois amendements soient pris en compte ; et deuxièmement on constate que dans le SCOT les objectifs d'émissions bas carbone ne sont pas réellement pris en compte.

M. le Maire : Et pourtant le SCOT est élaboré aussi par la Ville de Paris puisqu'elle est très représentée à la Métropole, elle a le tiers des sièges à la Métropole, ou 30 % des sièges à la Métropole, enfin 2 millions d'habitants c'est important et la Ville de Paris a fortement soutenu ce projet de SCOT qui au départ était combattu par d'autres, et donc le texte qui a été adopté, ce texte a été adopté avec tout le soutien de la gauche et de tous les partis qui figurent à la Métropole. On va voter.

M. MAUGER : Les amendements que nous proposons sur les réserves de la Ville sont mis au vote ?

M. le Maire : Attendez, vous présentez des amendements ? Est-ce que vous pouvez les relire ?

M. MAUGER : Tout à fait. Trois réserves supplémentaires par rapport aux trois que vous avez émises :

- la première, c'est ajouter le Pont des Garennes dans les projets de franchissement d'infrastructures à réaliser pour réduire les coupures urbaines ;
- la seconde réserve : la création de réseaux de chaleur alimentés par la géothermie à Antonypole et l'extension du réseau du SIMACUR ;
- et enfin troisième réserve : ajouter Antonypole dans une zone de protection phonique renforcée.

M. le Maire : Alors je propose de rejeter ces amendements qui ne sont pas du tout à l'échelle du SCOT.

Mme ASCHEHOUG : Moi je suis étonnée par le fait qu'ils ne soient pas à l'échelle du SCOT alors que la villa Elise l'est, or elle ne concerne qu'Antony, non ?

M. le Maire : Oui, bien sûr mais c'est juste pour l'ajouter à quelque chose qui existe déjà, à savoir les carrières de gypse ...

Donc pour les amendements, d'abord qui est-ce qui soutient les amendements ? 8. Qui rejette des amendements ? Toute la majorité. Qui s'abstient ? 3.

Les amendements sont rejetés par 38 voix Contre, 8 voix Pour et 3 Abstentions.

(Il est procédé à un vote sur le SCOT : La délibération est adoptée par 41 voix Pour, 3 voix Contre et 5 abstentions.)

Mme HUARD : Juste une précision : nous votons sur l'avis présenté par la Ville, pas sur le SCOT mais sur l'avis présenté par la Ville, avec ses réserves ?

M. le Maire : Non, on donne notre avis sur le projet et l'avis est favorable au projet de Schéma. **L'avis du conseil est favorable** et votre avis à vous ne l'est pas. Mais ça, c'est la majorité, c'est la démocratie.

4 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE REVISION PARTIELLE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA BIEVRE.

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Encore un outil de planification qui, là, concerne la gestion de la ressource en eau et du milieu aquatique sur le bassin et le versant de la Bièvre ; ce SAGE s'applique au territoire d'Antony. Il est opposable aux autorisations d'urbanisme, aux documents d'urbanisme, donc au SCOT et au PLUi, et également aux tiers pour sa partie réglementaire. Le SAGE a été proposé par la Commission locale de l'eau qui est un organisme qui dépend de l'État, du préfet. La révision partielle porte sur deux enjeux principaux, encore une fois c'est une révision

partielle parce que ce SAGE de la Bièvre existe déjà. Les enjeux sont la protection des zones humides et la gestion à la source des eaux pluviales. Concernant la protection des zones humides, la révision en fait propose des modifications qui permettent une protection plus large des zones humides et d'encadrer les mesures compensatoires de manière plus importante également, donc dans un contexte climatique changeant où les périodes de sécheresse vont s'accumuler, la Ville d'Antony est favorable à ces nouvelles mesures. Dorénavant donc cette protection va s'appliquer à toutes les zones humides inventoriées ou non alors que jusqu'à présent ce n'était uniquement que sur certaines zones inventoriées. Le cours d'eau de la Bièvre sur Antony n'était ainsi pas identifié comme zone humide à protéger. La modification proposée le permettra.

Le deuxième sujet est la gestion à la source des eaux pluviales, la révision partielle ajoute un nouvel article qui propose notamment l'assujettissement au SAGE des nouveaux projets d'aménagement et des projets de réhabilitation qui sont situés sur un terrain d'assiette supérieure à 1.000 m², et l'interdiction de créer de nouveaux ouvrages de stockage des eaux pluviales enterrées. La Ville d'Antony partage pleinement les objectifs visés par le SAGE tendant notamment à mieux gérer les eaux de pluie à la parcelle et limiter ainsi les risques de débordement des réseaux, cause principale des inondations constitutives aux épisodes de pluie de forte intensité. Cependant les nouvelles prescriptions envisagées dans ce

fameux article 4 risquent de remettre en question la faisabilité technique de certains projets situés en secteur très dense et dans les secteurs dont la nature du sous-sol permet difficilement voire rend impossible l'infiltration à la parcelle. C'est le cas des terrains gypseux, argileux, ou des zones de carrières souterraines. Ainsi, la Ville d'Antony propose que la préconisation soit en fait une recommandation et non une obligation afin de prendre en considération les particularismes locaux liés à la densité et à la nature des sols.

Il est donc demandé au conseil municipal de donner un avis favorable au projet de révision du SAGE avec une réserve concernant la rédaction du nouvel article 4 jugée trop contraignante.

M. MAUGER : Alors je ne vais pas revenir sur les points sur lesquels nous sommes d'accord, mais plutôt sur l'article 4. Vous vous inquiétez du nouvel article 4 en ce qu'il introduit une obligation pour les projets d'Urbanisme de gérer les eaux pluviales à la parcelle, c'est-à-dire qu'elles pénètrent le sol plutôt que d'aller dans le réseau d'assainissement trop facilement saturé lors des fortes pluies, ce qui a entraîné des épisodes d'inondations dans le passé à Antony. Cette obligation ne s'appliquera qu'aux nouveaux projets sur un terrain de plus de 1.000 m². En commission on nous a dit que les particuliers ne sont pas concernés, ce sont plutôt les projets de la Ville et des promoteurs qui sont visés, ceux qui imperméabilisent le sol sur de très grandes surfaces.

Pour expliquer vos réserves, vous indiquez que la nature du sous-sol empêche parfois l'infiltration des eaux de pluie. Vous citez la présence de terrains argileux, gypseux ou de zones de carrières souterraines. On comprend vos arguments. Mais dans ce cas, il suffit de demander à exclure de l'utilisation de l'article 4 les zones considérées dont vous connaissez la cartographie. On nous a même expliqué en commission qu'il est toujours possible de déroger à l'article 4 si l'on produit une étude qui montre que la nature du sous-sol empêche de gérer les eaux de pluie à la parcelle. C'est donc plutôt la difficulté à obtenir quand c'est vraiment nécessaire une telle dérogation qui vous inquiète, et pour cela vous préférez brader le principe sur lequel maintenant tout le monde est d'accord : il faut désimperméabiliser les sols. Il ne faut plus minéraliser sur de grandes surfaces comme vous l'avez fait, sur la place du marché. Nous sommes donc pour conserver l'article 4 dans son intégralité puisque des dérogations sont possibles. Donc nous, nous nous abstiendrons sur cette délibération parce que nous sommes pour son intitulé, à savoir le projet de révision du SAGE, et nous sommes contre en revanche votre réserve.

Mme CHABOT : Merci Mme Précetti et merci pour les éclaircissements que l'on a pu avoir en commission, effectivement on rappelle qu'en juin 2018 l'épisode pluvieux exceptionnel avec 70 mm de pluie en 24 heures a causé de très nombreux sinistres aux biens publics et aux biens privés sur Antony et Fresnes. Nous sommes pourtant une commune qui n'est pas

très dense puisqu'à Antony il y a 6.500 habitants au km², à titre de comparaison, à Paris c'est environ 20.000, mais c'est vrai que nous avons de grandes zones imperméabilisées, en particulier le réseau routier et autoroutier puisqu'en particulier sur les autoroutes qui traversent le territoire, il n'y a pas de bassin de récupération et pas de traitement des eaux de ruissellement. On comprend bien que les ouvrages actuels sont inadaptés aux épisodes de fortes pluies qui sont de plus en plus fréquents et de plus en plus intenses également et qu'il faut arriver à s'y adapter et on comprend bien qu'il faut protéger et qu'effectivement dans la Ville il y a des terrains qui sont compliqués pour arriver à cette adaptation. Nous avons nous aussi quand même la réserve suivante : il ne faudrait pas que les dérogations soient finalement un prétexte à se dispenser de l'avis du SAGE dont je pense qu'il est probablement empreint de sagesse, donc nous sommes a priori favorables à la délibération qui nous est proposée mais avec cette réserve qu'elle soit appliquée avec discernement.

Et par ailleurs, j'ai entendu avec intérêt ce que vous disiez sur les deux grandes zones d'aménagement de la commune que sont Jean Zay et Antonypole, l'intérêt de préserver au maximum justement de la pleine terre pour réduire ces épisodes-là, c'est effectivement un élément très important et il faut absolument que dans la commune on arrive à garder tout ce que l'on peut comme pleine terre pour arriver à rendre l'eau de pluie au sol.

M. le Maire : Merci Mme Chabot. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme PRECETTI : Nous avons eu l'occasion d'en discuter lors de la commission : je pense qu'effectivement la proposition de transformer l'obligation en recommandation, ce n'est absolument pas pour transgresser quelque chose qui nous paraît tout à fait indispensable, nécessaire évidemment, et qui va tout à fait dans le sens également de ces nouveaux outils dont on vient de parler, en tout cas de ces outils rénovés que sont le SCOT ou le PLUi. Tout cela contribue à aller dans le sens de quelque chose de beaucoup plus vertueux en matière de récupération des eaux de pluie en particulier puisque c'est là le sujet principal. Et évidemment tous les projets seront regardés avec cette volonté de faire au maximum pour que ces pluies puissent être infiltrées. Encore une fois, ce n'est pas toujours possible et je crois qu'il faut quand même avoir en tête que le SAGE de la Bièvre travaille principalement sur l'Essonne, sur des communes qui sont nettement moins denses que les nôtres dans lesquelles il y a énormément de terres qui absorbent beaucoup mieux également que ce que l'on peut connaître ici, et donc qui ont certainement moins cette difficulté que nous pouvons avoir. Et d'ailleurs, sur Antony, vous le savez tous, vous avez peut-être été victime vous-même d'inondations, il y a des projets de construction de bassins de rétention, entre autres rue du Chemin de Fer, pour protéger toutes les habitations qui sont en contrebas et qui peuvent se retrouver les pieds dans l'eau dès qu'il y a un orage très puissant. Donc des bassins de rétention, ce n'est pas

forcément quelque chose à diaboliser absolument. C'est parfois la solution dans certains types de terrain. Cela peut être la solution parce que cela va permettre de capter l'eau de pluie massive qui arrive d'un seul coup et puis de la laisser ensuite s'infiltrer tranquillement. Alors que s'il n'y a pas ce type d'aménagement, ce sont tous les citoyens qui ont les pieds dans l'eau. Donc je pense qu'il faut vraiment trouver le juste milieu mais on aura évidemment le souci d'être le plus vertueux possible par rapport à ces dispositions.

M. le Maire : On passe au **vote sur l'avis. Qui est-ce qui est contre l'avis favorable avec réserve que nous proposons ? Qui s'abstient ? 5.**

(La délibération est adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions)

5 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LOCAUX APPARTENANT A LA SCPI EFIMMO 1 SITUES 114 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

(Rapporteur : M. PRECETTI)

Mme PRECETTI : Je pense que je vais passer très vite parce qu'il s'agit juste de proroger le délai, de pouvoir aller jusqu'au 15 juillet puisque l'accord qui avait été passé arrivait en fin de course.

M. le Maire : Nous allons signer avant le 15 juillet.

Mme HUARD : Nous allons nous abstenir sur ce vote sachant que nous nous étions déjà abstenus précédemment lors du précédent conseil en rappelant que c'était du fait de réserves sur l'implantation des services de

la Ville et notamment l'éloignement des services sociaux des quartiers d'Antony où ces services sont nécessaires peut-être davantage que dans la zone où ce bâtiment va être implanté.

M. le Maire : Bien. Donc nous passons au vote.

(La délibération est adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions)

La parole est maintenant à Monsieur Pégrier pour le point suivant.

II - RAPPORTS DE MISSION D'INFORMATION

6 - CLOTURE DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION RELATIVE AU LOGEMENT SOCIAL ET AU LOGEMENT INTERMEDIAIRE A ANTONY

(Rapporteur : M. Laurent PEGORIER)

M. PEGORIER : Je vous propose de parcourir une synthèse de la mission d'information sur le logement que vous avez sous les yeux.

(Projection de slides)

J'ai repris un peu ce que l'on avait évoqué dans le cadre de la mission : le périmètre d'intervention de la Ville en matière d'habitat et de logement, la demande de logement et puis la garantie pour une mixité sociale et une cohésion sociale grâce à une offre de logement, donc on parlera de logements, c'est ce que l'on a parcouru au cours de la mission.

Ce que je vous propose, c'est de vous rappeler quel est le cadre de la mission d'évaluation, qu'est-ce que c'est qu'une mission d'évaluation ?

Cela a été vu déjà en conseil municipal : le règlement intérieur prévoit l'élaboration d'une mission qui a été missionnée par 11 membres du conseil municipal, pour une durée de mission qui ne peut pas excéder six mois, alors en fait à la demande notamment des élus de l'opposition, on a reçu un courrier recommandé le 11 février, il fallait effectivement faire un retour six mois après. J'ai remis les conclusions aux membres élus qui ont participé à cette commission. Il y avait notamment M. Médan qui a présidé cette mission et moi-même qui ai été nommé rapporteur, ce que je fais aujourd'hui.

Vous avez le courrier qui a été adressé par les élus de l'opposition, je vous ai remis les thématiques que les élus ont souhaité aborder au cours de la mission. L'analyse de la demande, les caractéristiques de l'offre, les niveaux d'occupation, la lutte contre l'habitat indigne, les services de la Ville et enfin les actions en faveur du confort et du cadre de vie pour les occupants du parc social. Cela se résume en 4 points :

Le premier : au cours d'une première séance, on a installé la mission. On a plutôt finalement décrit le cadre légal et d'ailleurs à ce propos je tenais à remercier chaudement Mme Arfi qui est la directrice du service du Logement qui a fait un formidable travail de compilation et d'organisation. C'est globalement presque 150 documents qui ont été produits et donc parcourus par les 11 élus, merci à elle pour cet immense travail de qualité qui a été souligné d'ailleurs par la mission ; et puis Mme Ramoul du CCAS

qui a aussi participé, et on le verra, sur les actions du Centre communal d'action sociale ; et puis Mme D'Agui sur la partie hygiène et sécurité.

Donc on est sur quatre séances de travail, je ne vais peut-être pas toutes les détailler mais quand même : la deuxième a plutôt porté sur la demande, la troisième sur l'offre de logement social, et la quatrième a été plutôt un travail de synthèse. Et au cours de ces quatre séances, les élus ont eu un certain nombre de questionnements sur ce qui a été présenté, le service du logement, donc Mme D'Agui et Mme Arfi en l'occurrence ont eu l'occasion de répondre à toutes les questions qui avaient été formulées.

Donc tous ces documents ont été transmis à ceux qui participaient à cette mission.

Le point 2 : le périmètre. C'est assez intéressant de connaître le périmètre d'intervention de la Ville en matière d'habitat et de logement. Voilà une synthèse. Il faut comprendre que l'État définit la politique du logement et de l'hébergement, notamment les questions autour du DALO, du 115, donc l'hébergement d'urgence ; la Métropole du Grand Paris fixe des objectifs et des orientations au travers de la loi, je ne vais pas le décrire en détail mais notamment sur le PMHH2 qui est le programme métropolitain d'habitat et de l'hébergement ; et enfin VSGP qui définit la compétence de la politique du logement au travers des CIL et du CIA et la Ville, alors j'ai mis Antony évidemment mais ce n'est pas toujours comme ça qui accompagne des demandeurs de logement, qui organise le guichet unique d'enregistrement,

c'est là que les gens viennent s'inscrire, les personnes viennent s'inscrire ; cela permet aussi l'accès au logement en demeurant un service de proximité.

Je vous ai remis quelques éléments chiffrés, on les avait parcourus au cours de la mission : il faut savoir que finalement l'État organise le contingentement des bailleurs sociaux, donc il se réserve le droit aujourd'hui de 30 % du logement social, notamment sur une ville comme Antony, c'est l'État qui décide de 30 % des bailleurs sociaux ; le Département, s'il finance, a un maximum de 20 % ; la Ville, si elle garantit les emprunts, peut aller jusqu'à 20 % du contingentement, avec une réserve, c'est-à-dire que parmi ces 20 % elle doit réserver 25 % des 20 % à des publics prioritaires. ; et puis il peut aussi y avoir la Région et puis les bailleurs locaux des différentes villes qui se réservent un certain nombre de contingentements en fonction de ce qui a été financé.

C'est un élément qui me semblait important parce qu'on a beaucoup échangé au cours de la mission et c'est vrai que ce n'était pas toujours facile d'accéder à ces sommes d'informations.

J'ai rappelé ici le logement social ; on avait évoqué aussi ensemble l'évolution du logement social. Peut-être sans refaire toute l'histoire du logement social sur la Ville, il y a un souci de maintenir un équilibre des quartiers, on le verra tout à l'heure, avec bien évidemment des constructions beaucoup plus importantes qui ont été faites dans les années

antérieures, j'ai mis les différents quartiers de la ville, vous pouvez le lire, je ne vais pas tout détailler : l'idée est que les années 50, 60, 70, 80 ont été quand même les années de l'apogée de la construction du logement social, vous connaissez, et puis surtout avec un souci forcément de densifier pour aller vite. C'est un peu cette grande période.

Et puis depuis 2000, on voit finalement que la Ville ou le bailleur social construit des programmes plus à taille humaine, moins denses, évidemment à travers plutôt des résidences, avec une densité qui est beaucoup moins forte et qui permet l'orientation du mieux vivre ensemble.

Je vous ai mis quelques exemples qui ont été évoqués lors de la mission.

Sur le PLU, juste un point : il a été voté en 2021 et prévoit pour des superficies supérieures à 2.000 m² 30 % de logements locatifs sociaux.

La demande du logement social forte est toujours une situation complexe et une tension durable, on va le voir : on a aujourd'hui sur la Ville 20.521 demandeurs en Île-de-France qui choisissent Antony. Chaque demandeur de logement peut signifier et choisir plusieurs endroits où il souhaite habiter, aujourd'hui on a plus de 20.000 personnes qui ont choisi Antony, alors pas forcément dans leur choix numéro 1 mais en tout cas aujourd'hui il y a plus de 20.000 personnes qui souhaiteraient habiter Antony. Et parmi celles-ci il y a 2.142 Antoniens qui demandent l'accès à un logement social, ce qui montre quand même une attractivité de la Ville mais en même temps une nécessité de se loger... c'est évidemment un point important : parmi

les 2.142 il y en a 695 qui sont déjà logés en parc social, alors on parle plutôt de mutation, des gens qui souhaitent avoir un logement social différent, plus grand, etc., et il y en a quand même 1.447 qui souhaitent accéder à un logement social.

J'ai aussi indiqué qu'il y avait eu 210 logements libérés en 2021, vous verrez que ce n'est pas finalement énorme et on verra ultérieurement pourquoi, le service Logement propose en gros trois demandeurs par logement, donc on a proposé 688 propositions de logement avec 36 % de refus. C'est un élément qu'il faut prendre en compte, c'est-à-dire que finalement on a eu 36 % de personnes à qui on propose un logement qui disent « non, finalement je ne souhaite pas ce logement » ; alors il y a plein de raisons à ce refus, parfois des bonnes, parfois des moins bonnes, et c'est un pourcentage qui augmente énormément. Je l'ai remis parce qu'il me semble intéressant de savoir que 2.304 personnes sont reçues au service du logement de la Ville et que 1.880 dossiers sont enregistrés ou mis à jour.

Quelques éléments sur : Comment simplifier l'accès au logement social et je parle là sur la Ville ? Le service logement de la Ville est un guichet enregistreur pour le compte de l'État ; aujourd'hui il fait pour le compte de la SGP la mise en place, alors je l'ai rappelé parce que ce n'est pas toujours connu, il y a la mise en place d'un numéro unique régional pour simplifier les choses parce qu'avant c'était au niveau local, aujourd'hui c'est au

niveau régional et bientôt ça sera au niveau national, cela évite aux gens qui changent de département de refaire leur demande. Aujourd'hui cela simplifie beaucoup l'accès au logement social. Et puis la préparation des dossiers, en fait on ne sait pas toujours non plus, on l'a évoqué dans la mission, le service logement de la Ville prépare et aide aussi les habitants à faire en sorte que les dossiers soient le plus à jour possible, en effet j'ai pu avoir déposé un dossier il y a un an, depuis ma situation a bougé, donc il y a aussi tout ce travail de mise à jour ; et puis un accompagnement des familles pour leur permettre d'accéder au logement parce que c'est la qualité du dossier et la qualité de la véracité et l'exhaustivité qui font que finalement on peut accéder au logement le plus rapidement possible.

Quelques éléments sur la priorisation des personnes, nous avons échangé au cours de la mission ; il y a 14 critères qui existent de priorisation pour le traitement des demandes de logement. 14 critères, je vous les ai mis juste après, parce que cela paraît énorme, mais c'est pour vous dire que ça existe. Alors bien sûr il y a des critères de priorisation qui sont de type DALO, mais il y a une telle difficulté ou une telle précarité que finalement, c'est l'État qui décide et dans les commissions d'attribution, c'est la commission qui va regarder l'ensemble des critères que vous avez sous les yeux. Je ne vais pas vous les décrire, ils sont très nombreux et finalement plus on descend plus tout le monde est concerné. D'où la difficulté du travail à faire.

On avait aussi parcouru au cours de la mission les dispositifs d'accompagnement spécifiques, alors il y a beaucoup de choses qui existent notamment au travers du CCAS, le Centre communal d'action sociale et tout ce qui est autour de la prévention des impayés, il y a un comité de pilotage qui se réunit environ tous les trois mois et qui regarde les impayés locatifs, l'idée étant plutôt que d'aller laisser des familles s'enfermer parfois dans des situations d'impayés, la commission a pour vocation d'étudier les dossiers, elle réunit pas seulement le bailleur mais elle réunit aussi tous les acteurs sociaux pour voir de quelle manière on peut aider ces familles.

Il y a aussi une commission annuelle des préventions des expulsions qui a lieu en Préfecture, à laquelle participe aussi l'ASLL et notamment le CST, pour justement donner ce regard social et ne pas être seulement dans une injonction juridique. La domiciliation fait partie aussi des dispositifs en matière d'accompagnement. On domicilie aujourd'hui sur la Ville plus de 200 familles, alors parfois des personnes seules, parfois cela peut être des familles, mais il y a plus de 200 personnes ; il y a l'accompagnement social lié au logement qui est l'ASLL, ce sont vraiment des familles qui sont accompagnées je vais dire « pour mieux vivre dans leur logement » ; le logement solidaire on y reviendra ; et puis il y a la participation du CCAS au FSL, le Fonds de Solidarité Logement, qui donne une certaine somme d'argent et qui permet justement à certaines familles de pouvoir être

financées notamment sur l'installation dans un logement ou éventuellement un accompagnement.

Point 4 : c'est la partie Demandes. Quelques éléments aussi sur l'Offre : L'Offre, ce sont aujourd'hui 6.246 logements recensés sur la Ville avec 13 bailleurs sociaux, je vous ai mis quelques noms derrière. Depuis 2018 on remarque que les nouveaux emménagements récents accueillent plus de familles monoparentales, on avait plus de couples ou plus de personnes seules, aujourd'hui ce n'est plus le cas, ce sont finalement plus de familles qui rejoignent la Ville ; et puis on a aussi 33 % des personnes récentes dans un logement social qui perçoivent les APL ce qui est plus qu'avant. Donc forcément cela questionne aussi sur la nécessité à accompagner les personnes. On a 56 % des locataires récents qui ont un emploi stable, ce qui démontre la volonté d'une mixité sociale. Et 13 % des locataires sont en situation d'emploi précaire, contrairement à 6 % si l'on compare avec le parc. Donc il y a une montée de la précarité que l'on peut constater aujourd'hui.

Voilà les 13 bailleurs du parc social avec le nombre de logements : Hauts-de-Bièvre Habitat est évidemment le bailleur le plus connu sur la Ville, parmi beaucoup d'autres beaucoup plus petits bien évidemment.

Aujourd'hui la Ville compte 6.246 logements mais il n'y a pas que des logements sociaux, en fait il y a aussi une offre de logements temporaires d'hébergement d'urgence dans laquelle il y a aujourd'hui 637 places ; il y a

une offre de logements communaux sociaux solidaires avec 11 logements conventionnés ; il y a une offre de logements très sociaux qui sont vraiment des pensions de famille et une résidence sociale. Alors j'ai mis le détail, au total il y a plus 150 places ; et puis il y a une offre de logements intermédiaires qui répond plutôt à des classes moyennes supérieures, environ 125 logements. Donc il n'y a pas que du logement social, il y a différentes typologies d'autres logements pour accompagner différentes nécessités, d'autres personnes, d'autres compositions.

Voilà une carte que l'on avait également partagée au cours de la mission qui montre que le logement social est quand même aujourd'hui bien présent, bien sûr il y a une histoire de la Ville qui existe avec pour certains quartiers une plus grande densité mais finalement il y a quand même un certain équilibre ; il y a bien sûr le quartier du Noyer Doré mais il y a le quartier du centre-ville et voilà des chiffres qui montrent que finalement il y a une volonté quand même d'établir un plan au travers de cette volonté de créer et de respecter une mixité sociale au sein de toute la Ville.

Une offre de logement dynamique et adaptée avec l'idée de développer l'intergénérationnel dans le logement social. Depuis 2018, plus de 55 % des nouveaux locataires sont des familles monoparentales, et plus de 50 % sont âgés de 25 à 40 ans, donc on a quand même cette volonté d'accueillir plus de familles qu'avant, et puis finalement plus de personnes jeunes, plus jeunes en tout cas. Et puis quelques éléments sur le taux

d'occupation qui est de 97 %, un taux de rotation de 4,5 % et un taux de vacance de 2 %, ce qui veut dire que le bailleur cherche à rendre le plus disponible ses logements ; le taux de rotation reste faible, il est même le plus faible du territoire. Parce que finalement 4,5 %, ça veut dire qu'il y a peu de personnes qui quittent leur logement social parce que c'est compliqué d'accéder ici au logement privé, et forcément cela laisse aussi moins de place, ce qui justifie que l'on ne va proposer que 200 logements par an aux familles.

Renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers de la Ville : proposer un accès au logement social aux personnes les plus fragiles mais en s'assurant d'un équilibre, pour deux tiers des logements, les nouveaux locataires ont un plafond de ressources inférieur à moins de 60 % du plafond +. Cela veut dire que l'on va chercher à accueillir le plus possible des gens qui ont moins de revenus, 60 % qui sont en dessous de ce plafond, deux tiers des locataires ; et puis on va accueillir 37 % des personnes qui ont une aide de type APL, 37 % alors que c'était 26 % sur le parc en moyenne. Donc voilà cette cohésion sociale que l'on va chercher : à la fois accueillir des personnes qui peuvent être privées de ressources tout en regardant aussi les personnes qui ont un emploi. On va chercher en tout cas dans la commission d'attribution cet équilibre qui est un élément important dans la cohésion sociale du logement social.

On a aussi évoqué, et il y a eu beaucoup de tableaux sur ce sujet, un projet de développement qui assure un programme de rénovation énergétique, évidemment c'est d'actualité, avec un vaste programme de réhabilitation de plus de 1.000 logements entre 2014 et 2020 ; déjà beaucoup de projets lancés pour plus de 300 logements à partir de 2020 de rénovation ; et puis il y aura un programme entre 2022 et 2026 pour plus de 2.500 logements en rénovation, notamment la rénovation de La Banane ; et puis des actions d'amélioration de la vie des habitants, le fameux « mieux vivre ensemble » avec les associations Gygo et Pierre Kohlmann.

En conclusion : l'idée de la politique que l'on a évoquée au cours de cette mission, c'est d'assurer l'équilibre socio-urbain de la Ville, c'est la création de nouveaux logements sociaux, aujourd'hui on peut compter plus de 1.000 logements qui seront créés jusqu'à fin 2025, entre 2022 et 2025 ; et puis garantir l'accès au logement social grâce au service Logement de la Ville qui fait un travail remarquable, notamment sur la mise à jour des dossiers, sur l'accueil, leur disponibilité je pense que c'est un élément de proximité qui lui aussi aide à mieux se préparer ou dans sa mutation ou dans l'accès au logement. Merci de votre attention

Mme DESBOIS : Je me joins à M. Pégrier pour remercier toutes les personnes qui ont travaillé à toute cette documentation ; on a bien conscience que cela s'est ajouté à la charge de service et donc à Mme Arfi et à son équipe, et puis j'entends aussi les équipes du CCAS sous l'égide

de Mme Ramoul notamment. Je tiens à souligner le climat de cette mission que j'ai trouvé très serein, très appréciable, parmi les différentes parties prenantes aussi, comme quoi on est capable d'avoir aussi ce type d'échanges. On a échangé assez librement et de manière constructive.

En termes d'apport, cette mission a été intéressante, en tout cas vu de ma fenêtre et de la nôtre parce qu'elle a donné à voir les aspects réglementaires qui sont nombreux dans le domaine du logement ; également l'articulation entre les différents acteurs qui agissent sur le sujet. Elle a donné aussi à voir de manière quantitative les besoins de logement des Antoniens issus de l'analyse de la demande de logement social ; et également l'offre de logement qui était actuellement disponible. En termes de remarques par rapport à ce que vous évoquiez, M. Pégurier, nous mettrions, nous, une nuance quand même assez marquée sur la notion de diversification et d'équilibre de l'offre à l'échelle du territoire de la commune. En termes de logement social, l'effort par la commune est fait, il peut paraître pas suffisant mais dans le sens de l'atteinte des 25 % de la loi SRU, donc là-dessus on souligne l'effort que la commune et les bailleurs font dans ce sens-là ; mais en revanche l'équilibre géographique, il demeure discutable. On le voit, les particularités qui sont les nôtres sur Antony sont issues de l'historique avec évidemment des zones très fortement marquées par le logement social. On a pour autant des opportunités et des leviers qui se présentent à nous et qui auraient pu se

présenter lors de la modification du Plan Local d'Urbanisme il y a un an pour pouvoir accélérer et donner plus d'envergure à la diversification et à la mixité sociale de manière réelle à l'échelle de l'ensemble de la commune lors de la modification de ce PLU, le préfet avait rendu un avis disant qu'il suggérait d'amender une manière de formuler un des articles prévus par la Ville qui imposait 30 % de quotas de logements sociaux sur des programmes de plus de 2.000 m² ; le préfet avait appelé de ses vœux à l'époque que l'on rabaisse ce seuil à 1.000 m² de manière à rendre plus d'opportunités de foncier éligibles à la construction de ces 30 % de logements sociaux ; nous avons nous-mêmes abondé dans ce sens-là parce que cela nous paraît vraiment de nature à pouvoir étendre effectivement ce type de programme et la capacité d'accueil dans l'ensemble des quartiers.

On tient également à saluer l'accueil du programme social et très social et des pensions de famille qui sont, je dirais, presque maintenant au stade d'ouverture, avec une mise en garde à l'égard de l'ensemble des élus qui sont ici sur la nécessité de travailler l'accessibilité du quartier et sa vie commerçante à moyen terme. Ce qui m'a, moi personnellement, rassurée et je trouve que c'est une très bonne initiative, c'est qu'il soit prévu une sorte de porte ouverte, en tout cas une zone d'ouverture qui va permettre aux habitants du quartier de se rendre sur cette nouvelle résidence qui permettra, je l'espère, aux populations de se connaître aussi dans le

quartier, je parle des personnes -et c'est bien légitime- qui voient arriver de nouveaux résidents, qui peuvent projeter un certain nombre de fantasmes sur les profils de ces résidents-là, l'idée est de pouvoir faire leur connaissance et de se rendre compte de ce qu'ils sont et de voir qu'il est possible de cohabiter de la meilleure des façons. Donc cette opération de porte ouverte, elle est vraiment tout à fait louable.

En termes de diversification et d'équilibre, on émet une deuxième réserve qui est la nature des logements. Le PADD développe de manière relativement normée cela ; il nous semble qu'il est important de pouvoir travailler sur le logement intermédiaire, on le voit à l'échelle de la commune. Le logement intermédiaire, rappelons-le, c'est une offre locative qui permet à des personnes qui ont des plafonds de ressources supérieurs à celui du logement social de pouvoir accéder à une offre tout de même à des tarifs qui soient inférieurs à celui du logement libre, ou privé, 125 logements à l'échelle de la ville sur un peu plus de 6.200 logements de logements sociaux, on le voit, cette échelle est très peu développée. Il nous semble important dans le cadre du turnover et de la capacité à gérer la rotation d'un parc social de pouvoir le développer. Vous citez un taux de rotation dans ce parc social de mobilité de 4,5 %, dans ce rapport, vous dites qu'au niveau national le taux de rotation est moindre, en tout cas 50.000 personnes sont en attente de logement à qui on ne sait pas faire d'offre. Donc on voit à quel niveau la capacité, même si j'entends qu'elle

est très contrainte, bien qu'elle ait été je dirais outillée et appelée de ses vœux par la loi Elan en 2018, cette capacité à piloter la mobilité dans le parc social est extrêmement importante. Et comment elle se travaille ? Évidemment on ne met pas des personnes éligibles à un logement social à la porte du jour au lendemain mais à travers la commission d'attribution et d'examen de l'occupation des logements qui a été instaurée par la loi Elan en 2018, il y a la capacité à étudier la composition de ces logements, la composition des foyers qui occupent les logements tous les trois ans, réévaluer les situations, le niveau de composition des foyers justifie la surface et la typologie du logement qui est accordé. Est-ce qu'effectivement le niveau de revenus est toujours conforme ou éventuellement ne faudrait-il pas appliquer un surloyer ? Dans le cas où les personnes sont en sous-occupation de leur logement, on pourrait peut-être leur proposer une taille plus adaptée et en tout état de cause être en capacité de gérer cette rotation-là. Et comment est-ce qu'on la gère ? On la gère parce que d'un autre côté on a la capacité aussi de proposer à ces citoyens, à ces Antoniens, des solutions en aval du logement social, c'est-à-dire du bail réel solidaire, je salue et nous mettons aussi un aspect très positif au développement du bail solidaire, nous saluons la capacité des citoyens à accéder à la propriété à travers ce biais-là, mais également l'accession sociale à la propriété puisque c'est de cette façon-là très concrète que l'on permet aux Antoniens, quand leur situation le permet,

d'accéder à la propriété sur Antony, même si les prix y sont très élevés. C'est important parce qu'un certain nombre de personnes dans les quartiers d'Antony ont un véritable sentiment de déclassement quand ils ont eu leurs parents habitant sur la commune, qu'eux-mêmes sont nés sur la commune, quand ils voient que du jour au lendemain, parce que la famille s'agrandit, parce que le projet immobilier n'apporte pas avec lui un apport financier suffisant, ils se trouvent dans l'obligation de quitter cette commune qu'ils aiment ; il me semble vraiment important de se saisir de tous les moyens dont on dispose pour pouvoir permettre cette rotation et véritablement ce parcours résidentiel.

Je ne rejoins pas l'avis de ma collègue Mme Huard -et c'est un des éléments sur lesquels on est revenus lors de la réunion- qui considère de manière je pense assez « exotique » que quand on a un logement social, on le garde en fait à vie. Je crois que ce n'est pas louable et ce n'est pas souhaitable pour les personnes qui l'occupent parce que cela signifie qu'ils ont un plafond de revenus et un niveau de revenus qui n'a pas augmenté ; et puis parce que tout simplement ce n'est pas faisable. Par contre on doit pouvoir proposer d'autres types de solution.

Dernier point et je m'en arrêterai là : saluer en termes de qualité le programme de rénovation thermique qui a été mis en place par le bailleur majoritaire à 85 %, notamment Hauts-de-Bievre Habitat qui avait visiblement de bons scores ; et en revanche souligner la différence de vécu

en ce qui concerne la diligence de l'entretien, la maintenance courante, qu'elle soit préventive ou palliative, la différence de vécu réel entre ce qu'avance le bailleur et je dirais la voix des associations de locataires bénéficiaires de ces logements qui bien effectivement a des demandes qui semblent être traitées dans des délais parfois très importants et dans un niveau de qualité qui laisse à désirer. Il y a a priori un audit de l'ANCOLS, un organisme de contrôle des organismes de gestion des logements sociaux qui a été réalisé et les résultats seront du plus grand intérêt pour objectiver le niveau de qualité et de réactivité pour véritablement contribuer à un cadre de vie qui soit confortable et décent pour les locataires. Merci.

M. le Maire : Mme Huard va vous répondre.

Mme HUARD : Effectivement, en tant que membre de cette commission je remercie également les membres de la commission et tout particulièrement les responsables de la Ville et ceux de Hauts-de-Bièvre Habitat pour ce travail d'information, nous avons eu un large panorama de tout ce contexte réglementaire et de l'activité du service Logement, et ayant posé de nombreuses questions, je les remercie de leurs réponses.

Alors j'aurais souhaité que le rapport de cette commission puisse intégrer justement l'avis des différents groupes, M. Médan, Président de cette commission a refusé, c'est quand même dommage ; ce qui va justifier cette intervention peut-être un peu longue mais il me semble que le rapport qui est présenté ce jour est quand même un exercice d'autosatisfaction vis-à-

vis de la politique municipale du logement et qui mérite d'être sérieusement nuancé, les chiffres du rapport en témoignent d'ailleurs et ils sont également complétés si l'on va chercher par ceux de l'Observatoire du Logement des Hauts-de-Seine : le mal logement qui sévit dans le 92 et sur le territoire VSGP n'épargne pas notre commune, on a près d'un millier de personnes à Antony qui n'ont pas de logement personnel, qui sont hébergés ou en sous-location ou en foyer, quand ce n'est pas en squat ou bidonville.

Antony s'honore d'accueillir sur son territoire un foyer de migrants, qu'en sera-t-il d'ailleurs avec la fermeture qui est annoncée pour fin 2022 ?

Nous nous réjouissons également de l'ouverture par Coallia d'un foyer de jeunes travailleurs au sein de l'unité d'hébergement social qui a été créée sur le terrain de l'INRAE, mais cela ne suffit pas ; parmi les 4.000 foyers Antoniens à faibles revenus qui sont bénéficiaires d'un logement, plus de la moitié logent dans le parc privé, un tiers environ consacre plus du tiers de leurs ressources nettes pour payer leur logement, ils sont souvent dans des logements surpeuplés du fait de la cherté des loyers du parc privé, et s'ils ont la chance d'être logés dans le parc social, ils sont dans l'attente pendant plusieurs années d'un logement plus grand. On a vu que la demande de logement social augmente effectivement avec près de 2.200 demandes enregistrées pour Antony alors que les nouvelles attributions autour de 200 cette année ont diminué sur les dernières années. Ce sont

les chiffres de l'Observatoire du logement. Ainsi, la Ville peut répondre dans un délai d'attente modéré pour des studios parce qu'elle a un parc relativement important mais ce délai d'attente est de trois à quatre ans pour la majorité des demandes et supérieur encore pour les plus grands logements.

Pour satisfaire cette demande, il faudrait porter la part de logement social dans notre commune au-delà de 30 %. Mais la Ville n'atteint toujours pas le seuil minimal de 25 % de logement social imposé par la loi SRU ; je dirais que sur cette loi, la balance penche davantage vers le renouvellement urbain et moins vers la solidarité. Comment la Ville va-t-elle atteindre cet objectif qui est minimal de 25 % de logement social en 2025 alors qu'elle ne planifie pour l'instant que la construction de 311 logements, notamment par Hauts-de-Bièvre Habitat, quand il en faudrait environ 1.000 selon les projections du rapport ? Il faut également ajouter qu'une partie de ces constructions viendront compenser des destructions qui sont prévues à la Butte Rouge à Châtenay. D'où vient cette pénurie ? On la doit quand même à l'arrêt quasi complet des constructions de logements sociaux sous l'ère de Patrick Devedjian que vous avez soutenu M. le Maire, et à un rythme aussi très insuffisant depuis votre arrivée aux commandes. Durant le dernier mandat vous avez construit 151 logements sociaux, donc à peine plus de 10 % du nombre de logements construits. Et l'opération Jean Zay aurait

permis de redresser un peu ce chiffre mais elle comprend seulement 61 logements familiaux, environ également 10 %.

En matière de répartition géographique, le rapport met en avant une réalisation équilibrée dans tous les quartiers ; en réalité, quelques quartiers seulement si l'on prend au sens de l'INSEE concentrent l'ensemble de ces logements au sud d'Antony. Donc on est encore loin de cette mixité sociale. Et cela a été déjà dit mais je le confirme : vous avez refusé, M. le Maire, d'imposer via le PLU un quota de 30 % de logements sociaux dans tous les programmes immobiliers au-delà de 1.000 m² comme nous le soutenions, vous avez limité ce seuil à 2.000 m², ce qui est encore une occasion manquée.

Quant à la mixité sociale au sein du parc, avec l'insuffisance de l'offre, ce parc concentre des personnes à faibles revenus ou en difficultés sociales. Et pour répondre à Mme Desbois, effectivement ce n'est pas en faisant partir les résidents des classes moyennes ou des retraités à coup de surloyers au nom de la mobilité que l'on favorisera la mixité sociale au sein du parc. Et de plus, cela reste un vœu pieu du fait de la politique de logements chère qui est encouragée sur cette Ville puisque les personnes qui habitent le parc social peuvent difficilement trouver à se loger dans le parc privé où les loyers sont très élevés. D'ailleurs M. le Maire, vous refusez de mettre en place l'encadrement des loyers malgré la hausse des prix, et je rajouterai que dans ce contexte la vigilance envers les

marchands de sommeil qui profitent de la pénurie de logements abordables notamment avec la question de la division des appartements dans les zones pavillonnaires, cette vigilance est plus que nécessaire et le permis de louer, un permis de louer appliqué de façon plus contraignante serait une bonne chose.

Alors la loi effectivement impose de reloger prioritairement des personnes qui sont reconnues bénéficiaires du droit opposable au logement ou en situation de fragilité sociale mais là encore des demandes sont en attente et ces publics ne sont que 17 % parmi les attributaires de logements à Antony au lieu des 25 % qui sont prévus par la loi. Alors l'explication qui nous est donnée est qu'il y a des refus de logement mais cela ne nous paraît quand même pas une explication totalement convaincante.

Je relèverai dans ce chapitre d'ailleurs la situation des campements Rom que nous avons sur cette Ville, notamment à Léon Jouhaux où les habitants dont de nombreux enfants vivent dans des conditions indignes. Que fait la Ville depuis des années pour résorber ce campement hormis attendre une expulsion ? Comme pour le squat de l'avenue du Général de Gaulle alors qu'un programme national de résorption des campements en partenariat avec les collectivités locales a été créé depuis 2018 avec une visée d'inclusion de ces personnes qui, rappelons-le, sont des citoyens européens. En réponse à nos questions, on nous a affirmé qu'il y avait l'existence de propositions de relogement de certaines personnes, or ce

n'est pas l'écho que l'on a de la part des associations dont Romeurope qui les aide pour faire valoir leurs droits, donc nous aimerions avoir des chiffres à ce sujet, des chiffres précis.

En matière d'action sociale, si Hauts-de-Seine Habitat assure une gestion proactive des impayés et limite le recours aux expulsions, nous estimons qu'un effort plus significatif pourrait être fait en matière d'aide au logement pour les Antoniens. 800 familles sont en difficulté pour payer leur loyer dans le parc social, combien dans le parc privé ? Nous ne le savons pas ; les aides du Fonds social de logement des Hauts-de-Seine, du SIPPAREC au titre des aides à l'énergie, et du CCAS, ont concerné moins de 200 familles. Et face à la précarité énergétique qui touche 1.700 personnes dans le parc privé, des aides financières pour les habitants modestes et un accompagnement à la rénovation énergétique s'avèrent indispensables afin de réduire la consommation et les factures d'énergie.

Alors cette mission a permis effectivement d'éclairer les moyens mis en œuvre par la Ville face aux besoins en matière de logement pour les habitants, nous pensons qu'ils devraient être largement renforcés notamment via l'outil que représente Hauts-de-Seine Habitat dont d'ailleurs il serait utile de préciser les liens institutionnels avec la Ville, il aurait été intéressant de voir cela dans le rapport.

En ajout je dirais qu'il est assez savoureux d'entendre des soutiens du Gouvernement actuel qui ont puisé dans les réserves financières des

organismes de logements sociaux avec l'APL, ou qui ont pris également, enfin ... pompé les finances notamment d'Action Logement, se poser des questions sur la façon de faire sortir les habitants du parc social. Je pense que la réponse, c'est investir, investir pour construire davantage de logements sociaux alors que la grande majorité des habitants de l'Île-de-France sont éligibles au logement social et devraient pouvoir en bénéficier. Je vous remercie de votre écoute.

M. le Maire : Je vous remercie Mme Huard, qui d'autre souhaite intervenir ? Mme Aschehoug. Chaque groupe a droit à deux orateurs au maximum.

Mme ASCHEHOUG : Je voulais rebondir sur les actions menées dans le quartier politique de la Ville du Noyer Doré au titre de l'abattement de la taxe d'habitation dont nous avons enfin obtenu le bilan : plus de la moitié du montant concerne l'entretien, les réparations, la propreté du quartier et l'enlèvement des ordures, et relève soit des charges locatives et de l'entretien normal ou bien des services propreté de la ville pour un résultat qui n'est pas à la hauteur des attentes des habitants comme nous l'avons constaté sur place. À titre de témoignage, nous avons transmis cet après-midi à l'ensemble du conseil municipal une série de photographies prises lundi matin dans le quartier du Noyer Doré, les connaisseurs auront remarqué qu'à la fin de la série il y en a quelques-unes qui ont été prises aux Morins mais qui montrent à peu près la même chose ; en tout cas en termes d'hygiène, on a noté des détritrus sur la chaussée, des façades

abîmées, les poubelles qui explosent, des caves pas toujours convenablement entretenues, avec des rats qui y prospèrent. Vous allez nous redire que c'est la faute des habitants ; moi je vous réponds que c'est la chaîne de responsabilités qui doit être interrogée... Quand les locaux sont sales et avec des risques de rencontres animales, et quand les poubelles sont pleines, les sacs-poubelles arrivent sur la chaussée, c'est physique. Mais si c'est sale et que les poubelles sont pleines, peut-être faut-il rajouter des poubelles ? Ou bien les faire vider plus souvent ? Et si cela n'est pas fait, c'est certainement parce que ceux qui devraient manager tout cela ne le font pas correctement ; des solutions doivent être trouvées en concertation avec les habitants. Au centre-ville, le moindre papier est traqué par des employés armés de pinces à toute heure de la journée. Est-ce au même rythme au Noyer Doré ? On se le demande. La propreté ne peut pas reposer sur des initiatives citoyennes médiatisées deux fois par an, louables mais insuffisantes. Et l'entretien des bâtiments dont les peintures et les façades s'effritent, les lumières de certains immeubles constamment allumées, des portes d'immeubles qui ne ferment pas, tout cela pourrait, devrait être corrigé, Hauts-de-Bievre Habitat en a les moyens.

Concernant le programme de rénovation, il est plus qu'urgent, compte tenu de la dégradation du parc et de ses performances énergétiques médiocres, de faire des investissements conséquents afin de remettre les bâtiments

en état et de les rendre accueillants. Le parc nous y autorise, profitons-en. Juste pour anecdote : nous avons appris, après vous avoir envoyé les photos, qu'un diagnostic en marchant dans le quartier politique de la Ville a eu lieu ce matin et cette opération a été réalisée en présence du bailleur, des services de la Ville, de la police, et des représentants d'associations et de membres du conseil citoyen. Naturellement le hasard faisant bien les choses, le constat a été fort différent des photos que nous vous avons transmises, tout était presque nettoyé, poubelles vidées au moins pour ce qui est à l'extérieur. À l'intérieur des bâtiments, la réalité est malheureusement toujours conforme aux photos. Certains habitants ont pu nous dire que les services de la Ville s'étaient employés à faire place nette.

M. le Maire : Mme Aschehoug, vous n'avez pas pris beaucoup de risques franchement à photographier les bâtiments qui vont être réhabilités cette année !

Mme ASCHEHOUG : Non, ce n'est pas ceux-là que j'ai photographiés.

M. le Maire : Si, vous avez photographié les deux tours Scherrer, La Banane, aux Morins, la Banane la photo ne trompe pas, c'est la Banane. On savait qu'elle était dégradée et on savait aussi qu'elle serait réhabilitée cette année.

Mme ASCHEHOUG : Non. J'ai pris simplement des photos ; pour moi les premières effectivement sur les tours Scherrer, c'est les premières devant lesquelles on est passés, tout le reste et La Banane c'est la dernière, mais

entre les deux, il y a l'Annapurna, il y a la rue de l'Esterel, et plein d'autres rues.

M. le Maire : Oui mais là ce ne sont pas des bâtiments dégradés. C'était des bâtiments mal entretenus effectivement, mal nettoyés avec beaucoup de rats, notamment la Caspienne, ...

Mme ASCHEHOUG : Non !

M. le Maire : Si, j'ai regardé votre dossier attentivement, notamment le bâtiment de la Caspienne qui effectivement souffre d'une invasion de rats extrêmement forte...

Mme ASCHEHOUG : Il a été dératisé le 28 mai...

M. le Maire : J'ai demandé à Hauts-de-Bièvre Habitat d'abord de mettre tous les moyens quoi qu'il en coûte, de bétonner toutes les caves dont notamment les sols qui sont en terre battue et par où passent les rats, de façon à ce que les rats ne puissent plus envahir les caves. Toutes les caves qui sont en terre battue, j'ai demandé qu'on les bétonne au plus vite en y mettant les moyens nécessaires. Et j'ai demandé aussi d'augmenter très fortement la fréquence du nettoyage, d'abord de procéder à un nettoyage extrêmement fort pour faire partir l'odeur, en tout cas pour atténuer l'odeur parce que l'odeur d'urine des rats est extrêmement prégnante, et de nettoyer très souvent, beaucoup plus souvent qu'aujourd'hui, les bâtiments qui sont envahis par les rats pour notamment retirer très vite les cadavres de rats qui sont en décomposition, ne pas les laisser plus de deux jours ou

même un jour sur place, et de dégager tous les espaces qui sont vraiment aujourd'hui en mauvais état. Hauts-de-Bièvre Habitat mettra les moyens qu'il faut pour effectivement nettoyer les invasions de rats.

Mme ASCHEHOUG : À quel délai ?

M. le Maire : Très rapidement.

Mme ASCHEHOUG : Très rapidement, cela veut dire que je peux revenir en septembre prendre des photos, il n'y aura plus tout cela ?

M. le Maire : En septembre il y en aura peut-être encore ...

Mme ASCHEHOUG : J'ai un appareil photos, et ça marche...

M. le Maire : Mais en tout cas les travaux de bétonnage si je puis dire du sol des caves seront entrepris dans les plus brefs délais.

M. LEGRAND : M. le Maire, ces travaux de bétonnage sont commencés.

M. le Maire : Ils sont commencés, oui, mais il faut accélérer et terminer ce travail.

M. LEGRAND : C'est difficile parce qu'il faut faire déménager les caves et ce n'est pas évident, mais on accélère au maximum. Quant à la présence de rats sur les locaux, on a mis des petites grilles pour éviter que les rats ne pénètrent, mais malheureusement ils trouvent toujours une petite combine pour se faufiler.

M. le Maire : Oui, les rats sont intelligents !

Mme ASCHEHOUG : Plus intelligent que l'homme ?

M. le Maire : Non mais pour piéger un rat, c'est très dur parce qu'il comprend très vite le piège et il faut trouver d'autres pièges plus subtils pour arriver au bout de quelque temps à les avoir, mais après, ils comprennent aussi et il faut en trouver d'autres. C'est très difficile de piéger des rats.

Mme ASCHEHOUG : Ok. Eh bien on note tout ça et je ferai une série de photos en septembre, pas de souci.

M. LEGRAND : Quant aux photos que vous avez prises, vous les avez prises le lundi, moi je suis passé le mardi de la semaine d'avant, le mardi c'est vrai que c'est propre parce que tout est nettoyé le lundi après-midi et le mardi matin. C'est vrai qu'il faut faire là un effort, on a un problème de ramassage ; avant on avait le ramassage des encombrants une fois par semaine, maintenant les ramassages c'est une fois par mois. Il faut que l'on voie aussi avec Vallée Sud Grand Paris pour avoir un ramassage comme avant, au moins tous les quinze jours ou plus, si l'on pouvait... Les poubelles jaunes, elles devraient être ramassées au moins deux fois par semaine. Une seule fois par semaine, ce n'est pas assez. Il y a tous ces petits problèmes-là que l'on va essayer de résoudre assez rapidement.

Mme ASCHEHOUG : Si les photos ont servi à ça, moi je suis ravie.

M. le Maire : D'autres questions ? M. Mauger, troisième orateur du groupe.

Mme DESBOIS : Je me permets juste de rebondir sur ce que dit M. Legrand par rapport à l'enlèvement des ordures ménagères : cela tombe

bien parce qu'il me semble que le Territoire prélève une taxe, un montant important, donc il y a très probablement des capacités d'intervention pour améliorer la fréquence de passage.

M. le Maire : C'est ce que je lui ai dit.

M. MAUGER : Deux questions très rapides pour notre collègue Jacques Legrand, Président de Hauts-de-Bièvre Habitat : La première, vous l'avez déjà entendue lors d'un précédent conseil municipal, pouvons-nous prendre connaissance de la convention que vous avez passée pour une dizaine de logements en usufruit locatif social ?

M. LEGRAND : Alors ce n'est pas 10, c'est 14 logements.

M. MAUGER : J'ai dit une dizaine effectivement, et donc c'est 14.

M. LEGRAND : C'est 14. Il y a 7 trois pièces et 7 quatre pièces. La Ville n'est pas signataire sur cet acte. Il s'agit d'un acte de droit privé conclu entre Hauts-de-Bièvre Habitat et le promoteur des immeubles.

M. MAUGER : Donc vous refusez de communiquer...

M. LEGRAND : J'ai donné ma réponse.

M. MAUGER : Donc c'est un refus ?

M. LEGRAND : J'ai donné la réponse souhaitée.

M. MAUGER : Donc nous saisisons la CADA. Il s'agit d'argent public, normalement la convention doit être rendue publique si on vous le demande.

Deuxièmement : lorsque des locataires d'Hauts-de-Bièvre Habitat voient leur appartement touché par un incendie, quelle aide leur apportez-vous et quelle solution de relogement pouvez-vous leur proposer ?

M. LEGRAND : Nous avons travaillé aujourd'hui et donc il y a trois logements libérés qui vont être mis à disposition pour ces trois familles. Elles doivent être appelées par le service Logement ou elles l'ont déjà été peut-être.

M. MAUGER : Très bien. Apparemment hier, ce ne sont pas tout à fait les propos qui ont été tenus mais nous nous réjouissons d'avoir une si grande efficacité ce soir pour les questions qui touchent au logement.

M. LEGRAND : Je vous ai dit aujourd'hui que des appartements, il y en a un à Guillebaud, il y en a un à Lavoisier ou aux Morins, et il y en a un aux résidences des Prés. Il fallait trouver des logements prêts à la relocation rapidement.

M. MAUGER : On leur avait répondu que leur dossier repasserait en commission. Mais je me réjouis que la solution soit visiblement beaucoup plus facile. Très bien. Merci.

M. le Maire : Bien. Il n'y a pas d'autres questions ? De toute façon là il n'y a pas de vote, nous avons eu le débat, je vous remercie. Et nous passons au point suivant avec Pierre Médan qui a la parole pour la garantie communale aux logements sociaux de Jean Zay.

III - FINANCES

7 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A LA COOPERATIVE HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT POUR DEUX EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS EN VUE DE L'ACQUISITION DE 25 LOGEMENTS SITUES ILOT D ET DE 36 LOGEMENTS SITUES ILOT C DANS L'ECOQUARTIER JEAN ZAY ET ADOPTION DES CONVENTIONS DE RESERVATION CORRESPONDANTES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MAUGER : Très rapidement, nous voterons bien sûr pour cette délibération mais nous nous souvenons qu'il s'agit de logements familiaux et qu'il n'y aura que 61 logements sociaux familiaux sur Jean Zay, soit moins de 8 %, très loin de la cible des 25 %.

M. le Maire : La cible des 25 % concerne tous les logements sociaux et pas seulement les logements familiaux.

(Vote à main levée pour les deux emprunts : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A LA COOPERATIVE HAUTS-DE -BIEVRE HABITAT ET ADOPTION DE CONVENTIONS DE RESERVATION DE LOGEMENTS

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Depuis de nombreuses années Antony a apporté son soutien financier d'abord à l'office HLM et ensuite à la coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat ; la Ville a financé la construction de nouveaux logements sociaux ou réhabilité certains logements. Pour 2022, il y a une volonté de fortement accentuer le soutien à ces opérations. Vous avez les cinq opérations qui sont précisées : le programme du quartier Jean Zay, ce dont on vient de parler, la réhabilitation des tours du 2 et 4 rue Robert Scherrer pour 300.000 €, la réhabilitation de la Résidence des Morins (isolation, etc.) pour 100.000 €, la réfection de la toiture de la résidence allée de l'Esterel pour 200.000 €, et un programme d'accession sociale à la propriété pour 43 logements pour 463.000 €, ce qui fait un total de subventions d'investissement de 1.363.000 €.

À chaque fois dans les différentes sous-délibérations 8.1, 8.2, 8.3, 8.4 et 8.5, vous avez indiqué le nombre de logements dans la convention de réservation, donc je fais un petit rappel rapide : pour la délibération 1 il y a 3 logements et c'est à chaque fois pour quinze ans ; pour la délibération 2 : 2 logements ; pour la délibération 3 : 1 logement ; pour la délibération 4 : 2 logements ; et pour la délibération 5 : un droit de réservation de 4 logements ; donc pour l'ensemble de cette délibération cela fait 12. Je vous remercie.

Mme ASCHEHOUG : Si jusqu'alors la Ville accordait des garanties d'emprunt en contrepartie des droits de réservation, c'est nouveau et positif qu'elle se décide enfin à subventionner les réhabilitations. En commission, vous nous avez indiqué qu'il n'y aurait pas d'augmentation de loyer ni de troisième ligne permettant de récupérer auprès des locataires une partie des coûts des travaux au titre de la réduction des charges attendues, M. Legrand en tant que Président de Hauts-de-Bièvre Habitat, pourriez-vous nous le confirmer ?

M. MEDAN : S'il vous plaît, on ne vous l'a pas affirmé. On vous a dit qu'on pensait que c'était le souhait de Jacques Legrand, sans en être totalement sûrs, et vous faites comme si on vous avait dit que c'était certain.

Mme ASCHEHOUG : C'est-à-dire que quand vous nous dites des choses, on le prend pour acquis, nous... Je n'avais pas senti le côté « pas sûr ».

M. MEDAN : Si, vous aviez senti tout à fait mais simplement vous ne dites pas toujours exactement ce qu'il se dit.

Mme ASCHEHOUG : Je peux vous retourner le compliment, M. Médan !

M. MEDAN : Retournez-moi ce que vous voulez !

Mme ASCHEHOUG : Vous avez laissé se dégrader le parc de logements de Hauts-de-Bièvre Habitat depuis très longtemps en n'investissant que 300 K€ par an, il est temps qu'il soit rénové, il faut que ce soit des rénovations ambitieuses prenant en compte le besoin de lutter contre le changement climatique. À ce titre, j'aimerais connaître la labellisation pour

les logements du 6 Scherrer : est-ce que ce sera des bâtiments basse consommation comme les logements de Jean Zay ?

Et à propos des Morins qui est un élément reconnu du patrimoine architectural comme l'était d'ailleurs la résidence universitaire Jean Zay, vous devriez le mettre en valeur même si c'est une municipalité de gauche qui a fait cette résidence sociale avec une véritable ambition architecturale. En plus c'est un endroit pour vivre où la nature entoure la résidence, c'est quelque chose à préserver.

M. MEDAN : Je souhaiterais signaler que cet après-midi Michel Cousinéry vous a envoyé un document sur lequel il était précisé les subventions versées à Hauts-de-Bièvre Habitat depuis cinq ans. Donc il ne faut pas faire comme si c'était la première année que l'on versait des subventions pour rénover... ou alors je vous ai mal compris encore ?

Mme ASCHEHOUG : Non, pas du tout mais j'ai reçu le document très tard et je n'ai pas eu le temps de l'approfondir. Vous me pardonnerez ?

M. MEDAN : D'accord. Mais bien sûr ! Le document est très simple, il indique simplement que de 2017 à 2021 on a dépensé, on a donné 1.300.000 € de subventions et on va encore en donner 1.300.000 en 2022.

Mme HUARD : Je ferai remarquer quand même que la Ville n'a pas dépensé plus pour la rénovation des logements en cinq ans qu'en deux ans pour réaliser la place Patrick Devedjian. Donc on voit effectivement les priorités qui ont été choisies.

M. MAUGER : Pour résumer, on a quand même une question à M. Legrand : est-ce qu'à l'occasion de ces travaux il va y avoir des hausses de loyer pour les locataires ou bien est-ce qu'il va y avoir une troisième ligne, une ligne qui permet de récupérer une partie des coûts des travaux auprès des locataires à cause des réductions de charges ? Ou est-ce que ce sera inchangé pour eux ? Est-ce qu'il y aura une troisième ligne ? Ce serait important de le dire aux habitants.

M. le Maire : Je propose que l'on passe au vote.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

9 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX NON SOUMIS AU TAUX D'EFFORT

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il s'agit pour le cinéma d'une part de créer un tarif réduit destiné aux étudiants et aux demandeurs d'emploi ; et ensuite, pour le marché de Noël, de mettre en place un marché de Noël place Patrick Devedjian constitué de 15 chalets en bois, vous avez les prix dans le document.

Mme ASCHEHOUG : Juste pour demander s'il serait possible d'envisager des marchés de Noël dans d'autres quartiers ? Parce qu'il y a des quartiers

qui ont vraiment besoin d'animations et je pense notamment à Fontaine Michalon par exemple où il y a la place pour faire quelque chose.

Mme VERET : J'entends bien ce que vous dites mais on fait un premier essai, on ne l'a jamais fait. Je commence sur une place que nous avons essayé d'aménager depuis quelque temps, on a une très belle place et on va tenter en ayant beaucoup de monde sur cette place, c'est l'hyper centre. Si on réussit cet événement, c'est une première, après je ne dis pas qu'on ne pourra pas l'étaler sur la Ville mais il est évident que l'on va essayer déjà d'apporter le plus de monde pour pouvoir un peu faire vivre le quartier, effectivement cela se passera dans le centre mais les gens d'ailleurs viendront, j'en suis sûre parce qu'on va même mettre des petits trains pour aller les chercher. Franchement, on va faire tout pour essayer d'amener les gens sur cette animation. Et on va faire une participation, on va choisir des artisans, des artisans qui vont nous amener leurs produits pour les vendre aux visiteurs, on va demander une participation sur les week-ends, les vendredi samedi dimanche de 350 € ; et la semaine, les jours de semaine : 60 €. C'est pour couvrir un petit peu le coût de location du fait que nous avons fait des chalets. C'est la première fois, c'est pour faire un essai et si cela fonctionne, je serai ravie de pouvoir le mettre sur d'autres quartiers et faire une continuité. Là on essaye sur une quinzaine de chalets.

M. le Maire : Déjà on a financé des fêtes, pas de Noël mais presque, à Fontaine Michalon il y a trois ans, on avait investi plus de 20.000 €. On l'a déjà fait mais ça n'avait pas été fait ailleurs.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - TRAVAUX - CONTRATS

10 - ADOPTION DU BAREME DE DETERMINATION DE LA VALEUR DES ARBRES ET D'EVALUATION DES DEGATS CAUSES AUX ARBRES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Vous savez que la Ville d'Antony possède beaucoup d'arbres : 5.500 arbres d'alignement, 30.000 dans les parcs et jardins, et donc ce patrimoine, on est tous conscients qu'il est évidemment très important sur le plan écologique. On en parle beaucoup aujourd'hui pour réduire les îlots de chaleur, etc. Ces arbres sont soumis à des contraintes importantes lors des travaux et on a toujours dans une grande ville des travaux, c'est pour cette raison qu'il y a un certain nombre de communes ou de départements qui ont pris cette disposition, nous pensons qu'il est intelligent et intéressant de valoriser les arbres justement pour éviter certains abus lorsqu'il y a notamment des travaux ou lorsque certains arbres sont

détériorés. C'est pourquoi il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter le barème qui figure dans le document. C'est un barème qui permet de calculer de manière assez scientifique la valeur de l'arbre, disons avec une certaine norme et des valeurs stabilisées. En plus on peut ajouter à ce montant des indemnités qui peuvent être payées en supplément pour frais de gestion, etc. Je vous remercie.

Mme HUARD : Je voulais faire un commentaire : c'est un peu dommage que dans ce monde on soit obligés de marchandiser le vivant pour effectivement le protéger. Alors on espère que ce sera une mesure efficace si d'autres villes l'ont testée. Je rappellerai également qu'il y avait un commentaire de la Chambre régionale des comptes selon lequel les plantations d'arbres et arbustes n'étaient pas valorisées dans le bilan d'Antony, du coup avec cette mesure ce patrimoine arboré sera valorisé. Une question : là on protège les arbres du domaine public appartenant à la Ville, des Antoniens s'émeuvent régulièrement de l'abattage d'arbres dans les domaines privés, sur les terrains privés, est-ce qu'il y a une possibilité de protéger ces arbres des terrains privés ?

M. le Maire : C'est le PLU qui pourrait éventuellement le faire mais là on touche à la propriété privée. La justice est très protectrice des propriétés privées, comme vous le savez.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GESTION ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SIAVB) POUR L'ENTRETIEN DU RU DES GODETS A ANTONY

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Le ru des Godets appartient pour une partie à la Ville de Verrières, l'autre partie à la Ville d'Antony. Ce qui appartient à la Ville d'Antony doit être entretenu par la Ville d'Antony, donc c'est à la fois le bassin du Paradis, la mare connectée, le Parc Heller, le ru des godets qui arrive jusqu'au Parc Heller. Et donc il est proposé en fait de confier l'entretien courant du ru des Godets au syndicat SIAVB pour avoir une question de cohérence des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du ru des Godets, une gestion cohérente avec l'autre moitié qui appartient à Verrières. Cette convention de gestion serait donc conclue pour 4 ans pour un montant annuel estimatif de 7.750 € pour l'année 2022, montant qui sera susceptible d'être réévalué chaque année en fonction des besoins sur site et des prix des marchés d'entretien par le SIAVB ; et d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tous les actes y afférents. Merci.

Mme ASCHEHOUG : Le SCOT indique une hauteur d'inondation possible de 1 mètre dans le ru des Godets, donc son entretien paraît indispensable. La Métropole envisagerait de supprimer le bassin du Paradis, savez-vous

ce qu'il en est ? Et le désenvasement de l'étang du Soleil devrait être une priorité écologique sur 1 mètre de profondeur, l'essentiel est de la vase surmontée d'une couche d'eau d'environ 15 cm en moyenne. Donc elle ne fait pas partie de la convention.

M. le Maire : Il ne s'agit pas du bassin, il s'agit du ru des Godets, et uniquement du ru des Godets.

Mme ASCHEHOUG : Mais il pourrait y avoir par la Convention...

M. le Maire : Non, ce n'est pas son avenir qui est en cause aujourd'hui, c'est l'entretien. D'accord ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - PERSONNEL

12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : On ne va pas s'appesantir sur le tableau des effectifs, vous avez une délibération classique qui cite un certain nombre de recrutements et la possibilité de recourir à des agents contractuels si bien sûr nous n'arrivons pas à recruter des agents titulaires. Je vous remercie.

Mme HUARD : Alors une fois n'est pas coutume, nous voterons Pour parce que cette délibération permet d'enregistrer la création de postes statutaires, et ce malgré le recours aux contractuels que nous dénonçons

par ailleurs et qui conduit à accroître le nombre de contractuels sur la Ville.

Nous saluons la création de ces 14 postes statutaires.

Mme LAJEUNIE : Quel est le niveau de postes vacants, le nombre de postes vacants sur Antony et le taux de turnover ? Merci.

Mme GENEST : Alors le turnover, c'est un peu difficile à évaluer, on ne le suit pas au mois le mois mais c'est un indicateur que l'on doit suivre de manière trimestrielle, donc on pourra le communiquer prochainement.

Pour le nombre de postes qui sont en cours de recrutement : 115 postes en cours de recrutement dont 86 postes permanents.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - SPORTS

13 - REPRISE DES ACTIVITES ET DU PERSONNEL DE SPORTS

LOISIRS ANTONY PAR LA VILLE :

- **APPROBATION DU NOUVEAU MODE DE GESTION DES ACTIVITES PREALABLEMENT PROPOSEES PAR SPORTS LOISIRS ANTONY**

- **CREATION D'EMPLOIS ET REMUNERATION DES VACATAIRES**

- **FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITES DU NOUVEAU SERVICE**

« SPORT POUR TOUS »

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

M. REYNIER : Le 2 février 2022, le Président de SLA informait M. le Maire de l'impossibilité pour le conseil d'administration de prolonger sa mission au-delà de l'exercice 2021-2022, la fin de l'exercice est le 31 août 2022. Cette décision fut suivie d'une délibération du conseil d'administration de SLA le 10 mars 2022, transmise le 16 mars au Maire d'Antony, délibération qui confirmait le choix de l'association : 1) mettre fin à l'organisation des activités de l'association au 1er septembre 2022 ; et 2) demander à la ville la reprise des activités et du personnel.

L'assemblée générale a eu lieu le 23 mai ; 101 personnes étaient présentes ou représentées, le rapport moral, le rapport financier et le budget 2022 ont été votés à l'unanimité. L'AG extraordinaire qui a suivi n'ayant pas atteint le quorum a été reportée 15 jours plus tard. Et donc le 7 juin l'AG extraordinaire a voté le principe de reprise du personnel et des activités de SLA par la Ville par 151 voix Pour et 1 Abstention.

Sports Loisirs Antony fut créée le 9 juillet 1984 pour promouvoir les activités sportives pour tous et sur toute la ville. L'association s'est développée d'année en année pour atteindre en moyenne 2.000 adhérents par an sauf évidemment les deux dernières années mais sur ce dernier exercice l'association a recueilli quand même 1.260 adhérents. En octobre dernier la responsable administrative qui est employée municipale et détachée au sein de l'association depuis un peu plus de 20 ans a demandé à M. le Maire sa réintégration au sein de la Ville. En décembre 2021, après

15 ans de Présidence, M. Eric Franc a annoncé au conseil d'administration qu'il souhaitait ainsi que l'ensemble de son bureau arrêter à la fin de l'exercice 2021-2022.

Suite à ces constatations M. le Maire a décidé de répondre favorablement à la reprise de Sports Loisirs Antony par la Ville. Précision importante : c'est une association très bien gérée avec une situation financière parfaitement saine. Je rappelle que l'association depuis sa création ne bénéficiait d'aucune subvention. La Direction Générale des Services, la DRH, le Service Financier et le Service des Sports ont mis tout en œuvre pour reprendre le personnel aux meilleures conditions. À ce jour, sur les 26 éducateurs de SLA, 16 sont éligibles à la reprise, les 10 autres voient la fin de leur contrat de travail résilié par SLA. Tous les éducateurs de l'association ont été reçus individuellement par le Président et l'administration de la ville en a fait de même pour les informer des conditions de reprise. Les contrats de travail proposés préservent les conditions d'emploi précédemment consenties au sein de Sports Loisirs Antony. Début mars les adhérents ont été informés par courrier de la situation de l'association mais pour eux, rien ne change : mêmes cours, mêmes lieux, mêmes heures et mêmes tarifs. Et en plus même bureau, l'organisation administrative se passera toujours au stade. Les activités pour les jeunes de moins de 12 ans sont intégrées à l'EMS avec la tarification au taux d'effort.

Afin d'accueillir les nouvelles activités et les nouveaux collaborateurs, la Direction des Sports adapte son organisation par la création d'un service « Sports pour tous » qui regroupe les activités de l'EMS, les activités issues de SLA et du Sport scolaire.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le nouveau mode de gestion des activités proposées par SLA, d'autoriser la modification du tableau des effectifs pour intégrer 14 nouveaux collaborateurs, de prévoir la rémunération des vacataires, et de fixer les tarifs pour les activités du nouveau service « Sport pour tous ».

Mme CHABOT : Les services ont fourni un gros travail pour que les activités de l'association Sports Loisirs Antony qui est une grande figure du sport associatif Antonien soient reprises dans de bonnes conditions, qui sont même meilleures au plan tarifaire pour les enfants puisque maintenant ils seront tarifés au taux d'effort ; j'ai pris note, M. Reynier m'a renseigné que sur les dix postes d'animateurs qui manquent il y en a quatre qui sont pourvus et que les six autres ont déjà reçu des candidatures, on en a parlé en commission mais c'est vrai qu'on propose qu'en 2023, quand la reprise aura été effective et que l'association roulera, peut-être d'inclure dans le panel des associations proposées le sport sur ordonnance puisque la Ville a fédéré un certain nombre de gens qui proposent de faire des activités sportives destinées à des gens qui ont des pathologies, il serait très intéressant que ce soit proposé dans le cadre de « sport pour tous ».

Mme HUARD : Nous nous félicitons également du sauvetage qui a été opéré par la Ville et de la reprise de ces activités avec l'intégration des personnels au statut de fonctionnaire territorial comme c'est la règle.

Cette décision du bureau de SLA, qui a été motivée selon ce que vous nous avez dit M. Reynier par le manque de renouvellement des bénévoles responsables et non par des problèmes financiers, a surpris les adhérents je dois dire qui ont été un peu mis devant le fait accompli de cette reprise, mais en fait nous espérons que justement elle permettra de pérenniser toutes ces activités.

Cela nous amène d'ailleurs à nous interroger quant à la fragilité du tissu associatif notamment sur le plan du bénévolat sur lequel la Ville se repose pour un certain nombre d'actions sociales ou d'animations, et au passage, je poserai également la question de l'impact qu'aurait un recul de l'âge de la retraite qui est soutenu ici par de nombreux représentants de la majorité gouvernementale sur l'engagement des séniors dans l'animation des associations. Mais c'est une digression et en fait nous espérons bien que cette reprise en régie publique donnera la possibilité à la Ville de développer une politique sportive ambitieuse de sports loisirs pour tous à côté du sport de compétition qui est largement soutenu.

Nous espérons aussi que la Ville pourra effectivement recruter des animateurs pour compléter l'effectif pour maintenir le même niveau d'activités. À ce sujet nous souhaitons aussi que ce soit sur des contrats

pérennes et non des vacances comme la Ville en a l'intention selon ce qui nous a été dit en commission. Nous savons tous que la pratique sportive est un enjeu de santé publique et de bien-être social et pour cela il faut des tarifs accessibles pour que le plus grand nombre puisse pratiquer, si l'application du taux d'effort pour les activités des enfants répond à cet objectif, ce n'est pas encore le cas pour les activités adultes et nous demandons que cela soit étudié le plus rapidement possible. Et quant aux tarifs qui seront maintenus au niveau actuel, à ce que nous savons, ils ont été augmentés l'année dernière par SLA du fait de la baisse des adhérents ; nous ne pouvons pas juger car nous avons reçu tardivement les informations sur la situation financière de l'association, donc nous ne pouvons pas juger si ce tarif qui reste élevé pour certains sports est justifié ou pas mais je pense qu'il faut se poser la question de l'accessibilité au plus grand nombre de ces activités au plan tarifaire. Merci.

M. le Maire : On passe maintenant au vote.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

M. REYNIER : Une petite précision : les adhérents n'ont pas été mis devant le fait accompli étant donné qu'ils ont reçu l'information au mois de mars, l'assemblée générale a eu lieu mi-juin et donc mi-juin il n'y avait aucun adhérent qui souhaitait s'investir au sein du conseil d'administration. D'autre part ; par rapport aux postes manquants, à ce jour nous avons déjà

5 postulants et nous avons aussi des rendez-vous pour combler les postes qui manquent. Donc il n'y a pas d'inquiétude pour la rentrée.

Mme HUARD : Eh bien c'est parfait.

14 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PONEY CLUB D'ANTONY : ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION A PASSER AVEC LA SOCIETE CLUB EQUESTRE D'ANTONY ET MODIFICATION DES TARIFS

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

M. REYNIER : Le contrat de concession pour la gestion du poney club a été attribué à la société Club Equestre d'Antony par délibération du conseil municipal en date du 20 juin 2019. Le contrat a pris effet le 1er septembre 2019 et doit s'achever le 31 août 2022. Toutefois aucune consultation n'a pu être engagée pour le renouvellement de ce contrat. En effet, les études relatives à la reconstruction du poney club sont encore en cours, or les modalités et la durée de ce futur contrat dépendent du résultat de ces études et des choix qui en découleront. Il apparaît donc nécessaire de prolonger la prestation actuelle d'une année supplémentaire afin de finaliser ces études préalables et d'en déduire les conséquences sur le prochain contrat de concession.

Le prochain avenant numéro 1 formalise les modifications apportées au contrat de concession pour prolonger sa durée. Il est donc demandé au

conseil municipal d'approuver le projet d'avenant numéro 1 au contrat de concession pour la gestion du poney club et d'autoriser M. le Maire à le signer. Il est également proposé au conseil municipal d'appliquer une augmentation moyenne de 1,9 % au tarif relatif à cette concession de service public et d'adopter les tarifs applicables à compter du 1er septembre 2022 conformément au projet de délibération ci-jointe.

M. le Maire : On passe au vote

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

VI - AFFAIRES DIVERSES

15 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES - ADDITIF

(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND)

Mme ROLLAND : Je présente cette délibération pour attribuer une subvention complémentaire à la Maîtrise d'Antony qui lui permettra de retrouver le niveau de subventions tel qu'il avait été attribué les années passées, donc 6.000 €, sachant que 3.000 € avaient déjà été versés dans une précédente décision.

M. MAUGER : Effectivement au conseil municipal précédent on a vu passer les 3.000 € de subvention du Département, là il s'agit de ceux de la Ville. S'il n'y avait pas eu les 3.000 €, c'est parce qu'il y avait apparemment

un manque de documents fournis à la Ville, mais pour autant ils n'apparaissent pas dans les 1.500 pages de documents que nous avons reçues vendredi.

Sur la dénomination de l'association, le nom sous lequel elle est vraiment connue, c'est Maîtrise Ste Marie D'Antony, c'est d'ailleurs ce qu'il y a dans tous les documents sauf dans la déclaration en préfecture. Il semble que l'association dispose d'un patrimoine immobilier d'après ses statuts, les derniers chiffres qu'elle donne dans son rapport d'activité sont de 53 chanteurs qui ont participé à 34 messes dans la chapelle de l'institution Sainte-Marie, trois concerts et un récital. Nous ne sommes pas convaincus qu'il soit dans le rôle de la Ville de financer le rayonnement de la musique sacrée et la production des élèves de Sainte-Marie dans des messes, c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce vote.

Mme CHABOT : Je voulais juste dire un petit mot : en commission on nous a dit que la Maîtrise n'était ouverte qu'aux élèves de Sainte-Marie mais en fait sur le site on voit que les élèves qui ne sont pas à Sainte-Marie peuvent faire les répétitions du samedi, donc ils ont la formation, enfin ils n'ont pas la formation totale mais en fait c'est une association qui est quand même ouverte à tous les Antoniens, et donc pour cette raison on votera Pour.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

16 - ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL REGULIER DE JEUNES ENFANTS

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Ce rapport concerne le nouveau règlement de fonctionnement de nos crèches. Les modifications portent principalement sur l'intégration du rôle du référent santé et accueil inclusif qui est pris en charge par le médecin Petite Enfance, sur l'intégration de la charte nationale d'accueil du jeune enfant dans l'annexe 2 notamment, et l'intégration de différentes annexes qui sont imposées par la réglementation qui vont concerner toutes les mesures d'urgence, les situations d'urgence comme les chutes, brûlures, étouffements, etc. Également les protocoles lorsque l'on emmène les enfants en dehors de la crèche, la délivrance de soins spécifiques, quoi faire pour les maladies contagieuses etc. Donc il s'agit vraiment d'un ajustement administratif qui émane du décret du 30 août 2021.

Mme CHABOT : Je voulais juste souligner la qualité des recommandations médicales qui sont établies dans le protocole ; il faudrait d'ailleurs les diffuser, je ne sais pas si elles sont diffusées aux parents mais je l'ai trouvé super.

Mme SCHLIENGER : C'est fait puisqu'ils ont accès à ce règlement.

Mme CHABOT : Mais même, il faudrait le donner à des parents qui n'ont pas d'enfants en crèche parce que vraiment c'est très bien. Je recommande à tous ceux qui ont des enfants ou des petits-enfants de télécharger les réglementations.

Mme SCHLIENGER : Je transmettrai.

Mme ASCHEHOUG : Je voudrais juste avoir des éclaircissements parce que par exemple sur la page 7, pour l'attribution des places, il est tenu compte notamment de 9 critères selon le texte mais sans préciser si les critères sont examinés dans l'ordre où ils sont cités et comment ils sont appliqués. Est-ce que cela veut dire que chaque critère ramène des points ? Est-ce qu'il y a une pondération ? Et il y a aussi les autres obligations qui semblent un petit peu... je n'ai pas trouvé d'autre mot que « inutiles » mais il y en a certainement un autre, notamment l'obligation pour les familles de relancer le dossier tous les trois mois alors que la confirmation lors de la naissance de l'enfant apparaît nécessaire et suffisante.

Mme SCHLIENGER : Alors pour les critères, oui, ils sont appréciés dans l'ordre. Après il faut savoir qu'il y a vraiment toujours une histoire d'adéquation entre l'offre et la demande, même parfois on va avoir des critères mais ça va être le troisième critère qui va être retenu parce qu'il faut qu'il corresponde aussi à une offre, donc c'est très compliqué au niveau des ajustements.

Sur le fait qu'ils soient obligés de relancer le dossier... Alors en fait parfois les parents, quand ils trouvent un autre mode de garde, ne prennent pas la peine, on le comprend, de prévenir la mairie comme quoi ils ont trouvé un autre mode de garde, par exemple individuel, donc nous c'est vrai que lors des commissions d'admission, à dossiers équivalents, les personnes qui n'ont pas relancé depuis longtemps, on imagine que c'est parce qu'elles ont trouvé un autre mode de garde et qu'elles ne nous ont pas prévenus. Donc c'est un moyen aussi de réactualiser le dossier et cela s'avère réel. Quand les personnes n'ont pas envoyé un mail ou eu le service au téléphone, c'est parce qu'elles ne sont plus intéressées pour faire une demande.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2022 AVEC LE POLE DE COMPETITIVITE SYSTEMATIC PARIS-REGION

(Rapporteur : M. François GOULETTE)

M. GOULETTE : C'est le prolongement d'un partenariat qui a été démarré en 2016 avec ce pôle de compétitivité ; c'est une structure qui fédère différents acteurs économiques et de recherche en région Île-de-France. Et il s'agit pour nous de travailler sur l'attractivité de notre Ville pour les

entreprises innovantes, les entreprises en croissance, exportatrices et créatrices d'emplois. Donc on travaille sur l'image de la Ville notamment.

La dernière convention a eu lieu il y a deux ans, l'année dernière elle n'avait pas été reconduite parce qu'il y a deux ans, avec la crise Covid il n'y avait pas eu d'action qui avait été menée, il y a des actions qui ont été menées en revanche l'année dernière et cette année, donc, nous reconduisons ce partenariat avec notamment le projet cette année entre autres choses d'avoir un événement sur le thème de la santé, donc les entreprises dans le domaine de la santé à Antony et plus largement sur le thème de la santé les entreprises innovantes -et on veillera en particulier à mettre en avant les entreprises d'Antony dans ce domaine, notamment Air Liquide Médical Systems, qui s'était distinguée lors de la crise Covid par un très beau projet industriel national de création et d'assemblage de respirateurs. Et on a d'autres entreprises à Antony sur ce thème-là.

Donc vous pouvez déjà noter la date du 29 septembre où l'on aura cet événement, on est en train de le construire avec le pôle de compétitivité Systematic. Aujourd'hui il s'agit de reconduire cette convention de partenariat avec cette structure.

M. MAUGER : Juste un petit commentaire : Nous avons reçu aujourd'hui seulement une présentation des activités liées à ce partenariat. Elles consistent essentiellement en l'organisation d'événements dont nous continuons de nous interroger sur les retombées en termes d'emplois.

Nous comprenons qu'il s'agit d'entretenir l'image de la Ville auprès d'entreprises innovantes, ce que vous aviez présenté les années précédentes comme du marketing territorial, pour le moment ça nous laisse un petit peu froids, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Maire : On passe au vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

18 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2022 (1er JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Bonne nouvelle : les jeunes repartent et reviennent, font de nouveau des projets, des voyages, donc on retrouve les chiffres de 2019 peu à peu, c'est une bonne nouvelle, on espère dépasser les 20 jeunes soutenus cette année.

Je vous propose de voter pour les bourses du dispositif CAP sur le Monde pour l'année 2022, vous avez le détail des projets, on ne va pas les lire maintenant mais vous les avez.

Mme CHABOT : On souligne la qualité des parcours qui sont récompensés. On avait une suggestion parce que 20 jeunes dans l'année, ce n'est quand même pas énorme. Est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer de faire, de la même manière que pour les doctorants, une présentation

vidéo de 180 secondes par exemple, un clip, une courte présentation qui pourrait être diffusée sur les réseaux sociaux ? Nous avons parfois des jeunes en stage dans le service Communication de la Ville qui maîtrisent certainement mieux que nous qui sommes un peu moins jeunes tous ces outils, on pourrait voir avec eux de manière à s'adresser et peut-être avoir davantage de candidats à soutenir dans des projets qui sont très beaux, les projets qui sont soutenus sont très intéressants. Voilà, c'est une suggestion pour que la Ville dépense davantage.

M. PASSERON : Effectivement, merci pour votre proposition, je la trouve très intéressante, que les jeunes « pitchent » sur les réseaux sociaux, c'est une idée que je mets de côté tout à fait, je la retiens. On va étudier avec le service Jeunesse, après pour le service Communication je ne peux pas répondre à sa place, évidemment. Mais cela fait partie de la communication de la Ville aussi, si on met ça sur les réseaux sociaux, c'est aussi la Ville.

M. MAUGER : Alors comme les années précédentes, on observe quand même un nombre relativement restreint de demandes, d'autant plus qu'une des bénéficiaires avait déjà été bénéficiaire l'année dernière. On se pose donc toujours la question de l'efficacité d'un tel dispositif qui reste trop confidentiel selon nous. Je sais que vous essayez de communiquer autour de cela mais est-ce qu'il n'y aurait pas une manière de s'adresser à un public plus ciblé éventuellement ?

Et une question plus technique : il y a une colonne vide qui s'intitule « Antony » dans le tableau et on se demande à quoi cela correspond. Dans le tableau que l'on va avoir dans la délibération suivante, il y a des choses qui ressemblent à des dates, on ne sait pas très bien ce que c'est non plus. À chaque fois il y a une colonne Antony et on s'interroge sur sa signification.

M. PASSERON : La colonne Antony correspond aux personnes, aux jeunes qui habitent à Antony. Donc là ils sont tous concernés, pour la délibération suivante, c'est le nombre d'Antoniens présents par rapport au nombre dans le groupe. C'est le nombre d'Antoniens habitant à Antony par rapport au nombre total du groupe. Cela a une incidence également sur le montant de la subvention accordée. En l'occurrence vous avez 1 Antonien sur 9.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

19 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2022 (2ème JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MAUGER : Je suis un petit peu gêné au sujet de cette délibération. Peut-être deux commentaires sur deux des trois attributions : il y en a une qui finance une jeune pour la deuxième année consécutive et dont l'un des parents siège avec nous. Je ne sais pas quelle est la règle en cette matière, l'année dernière il n'y avait pas eu de retrait au moment du vote. Et l'autre bourse va visiblement à la même famille d'une des personnes qui avait déjà obtenu une bourse l'année dernière. Là je trouve qu'on accentue encore le dispositif en termes de vase clos et je trouve que cela interroge.

M. le Maire : En l'occurrence Madame Aubert ne prendra pas part au vote.

M. MAUGER : D'accord. Cela n'avait pas été le cas l'année dernière.

M. le Maire : Cela a été oublié.

M. MAUGER : Oui, sans doute.

M. le Maire : Le secrétariat a oublié de l'indiquer.

M. PASSERON : Et puis je vous confirme que tous les dossiers sont étudiés très attentivement, avec des critères très précis.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour, 5 Abstentions et 1 ne prenant pas part au vote : Mme Aubert.)

20 - DENOMINATION DU PASSAGE PIETON SITUE SOUS LA VOIE DU TGV DANS LE QUARTIER FONTAINE MICHALON

(Rapporteur : M. Wissam NEHME)

M. NEHME : Comme vous l'avez constaté, il y a une modification à faire sur le titre dans le corps de la délibération, ce n'est pas sous la voie du TGV parce que le RER C passe ici, mais c'est bien sous les voies ferrées du RER C et des TGV. Ce n'est pas la Ville d'Antony qui va supprimer le RER C. Mais ceci dit, je vais parler un peu de Marcel Hublin et je vais prendre la parole par la suite pour vous parler d'autre chose.

Marcel Hublin, pour ceux qui ne le connaissaient pas, je pense que la majorité des personnes dans la salle ne l'ont pas connu, c'était un breton...

Martial Hublin est né le 16 janvier 1940 à Rennes.

Il était ingénieur des Arts et métiers

Il s'installa à Antony en 1974 dans la rue Jean Monnet puis dans la rue des Mûres le long des voies ferrées du RER C.

Fin 2003 il rejoint en tant que Secrétaire le CA de l'association CDR Maval qui a pour vocation la lutte contre le projet Massy Valenton et la préservation du cadre de vie des riverains de la ligne C du RER . Il devint par la suite son président jusqu'en mars 2005.

En 2005 il co-fonda l'association CELFI qui a pour objectif la promotion de l'interconnexion sud de TGV et en conséquence l'abandon du projet Massy Valenton.

L'engagement et l'opposition constructive de Martial Hublin étaient salués de tous, il a consacré les dernières années de sa vie jusqu'à son décès le 15 juillet 2010, à défendre avec acharnement les intérêts des riverains.

Je souhaite profiter de cette occasion qui marque la fin des travaux de suppression du PN9 pour saluer et remercier en premier les riverains, commerçants du PN9 qui ont supporté ce chantier pendant plus de 3 ans dans des conditions très difficiles .

Je voudrais remercier également Monsieur le Maire pour sa confiance depuis 2008, son cabinet, les services de la Ville, Messieurs Patrick

Devedjian et Georges Siffredi Présidents du Département des Hauts de Seine qui ont mis sur la table 4,3M pour payer nos protections phoniques alors que ce n'est pas une compétence Départementale.

Je remercie bien entendu tous ceux qui se sont mobilisés depuis décembre 2003 et vous me pardonnerez d'avance car je vais citer quelques-uns, au moins de cette façon leurs noms seront gravés quelque part eux aussi.

Je commencerai par évidemment Jean Moureh, Sylvie et Carlos Goncalves, Benoit Vidalie, Nicolas Desachy et Mr et Mme Jean Louis Vallorix du CDR MAVAL

Thierry Perzo, Jean Claude Orts, Alain Ourgaud, Mr et Mme Pierre Arsène et Monique Gourgeon Gaudry du Celfi

Alain Lhuillier et Alain Dubouchet de l'AHQP

Bernard Alpern de Primavera

Chantal Beaumard, Lydie Margain et isabelle Petit de l'association Les Amis du Beau Vallon

Brigitte Parisse et Philippe Bertholle Association Michalon Ô

Florian LANCHANTIN du Collectif Fontaine Michalon

Jean Marc Feuillade qui faisait à l'époque partie de Citoyens à Antony

Et enfin je voudrais hommage à un ami qui est parti trop vite Alexis Vanvlamertynghe, notre ancien directeur de cabinet, qui nous a quitté brutalement le 5 juin 2019.

Pour ceux qui ne le savent pas Alexis était à nos côtés tous les soirs pendant les concertations et les réunions publiques au dépend de sa vie privée alors même que sa fille Anna venait de naître.

Ceci dit, je vous prie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette délibération et vous donne rendez-vous fin septembre pour l'inauguration du Passage Martial Hublin à Fontaine Michalon. Je vous remercie.

Mme DESBOIS : Merci M. Nehmé pour l'exposé de ce qui a été un fort engagement de ce monsieur, Monsieur Hublin. Pour une explication de

vote : on s'abstiendra sur cette délibération, d'abord parce qu'on considère que les riverains ont pour beaucoup donné autour de ce projet-là et qu'il aurait été intéressant d'en faire un sujet en termes de démocratie participative et tout simplement de proposer sur la base de deux ou trois scénarios la possibilité de voter sur le nom d'ouvrages d'art.

Ensuite parce que, en lien avec ce que je vous dis là, il est vrai qu'encore aujourd'hui 95 % des noms de rues, qui plus est d'ouvrages d'art en France, portent des noms masculins, on n'en fait pas un symbole mais il n'y a pas beaucoup d'occasions où il y aurait des possibilités, y compris pour des affectations tout à fait symboliques, de mettre au vote des riverains. Merci.

Mme ASCHEHOUG : Je voulais juste dire que nous aussi nous nous abstiendrons pour la raison de la dénomination qui est encore une fois masculine.

M. le Maire : Bien. Nous allons voter.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 38 voix Pour et 11 Abstentions.)

21 - PRISE EN CHARGE DE DEPENSE PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES
(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Il s'agit du voyage de la délégation d'Antony aux fêtes de Reinickendorf du 9 au 12 juin ; et pour le voyage également d'un coureur, d'un athlète d'Antony au semi-marathon d'Olomouc.

M. MAUGER : Alors sur les 32 membres de la commission extra-municipale au jumelage et relations d'amitié avec des villes étrangères, il y a 14 élus de la majorité et aucun membre de l'opposition. Quel manque de transparence ! Présenter un simple tableau avec le prix des trajets aller/retour certes raisonnable ne nous suffit pas, raison pour laquelle nous voterons Contre.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

22 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :

- **1ère (Urbanisme, Aménagement et Travaux), 2ème (Finances et Ressources Humaines), 3ème (Culture, Sports, Animation et Vie Associative), 6ème (Transition Ecologique, Environnement et Développement Durable), 7ème (Mobilités) et 9ème (Commerce, Développement Economique et Artisanat) Commissions Municipales,**

- **Comité Syndical du Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts- de-Bièvre pour le Chauffage Urbain et le traitement des Résidus ménagers (SIMACUR),**
- **Commission chargée des services publics locaux,**
- **Commission chargée de l'étude des délégations de Service Public,**
- **Conseil d'Ecoles,**
- **Conseil d'Administration de l'Association du Théâtre Firmin Gémier,**
- **Commission de suivi autour des installations du centre de Traitement des déchets de Massy**

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Le premier organisme est la commission municipale chargée de l'Urbanisme, l'Aménagement et les Travaux, en remplacement de Michel Gioria nous proposons la candidature de Laurent Pégurier. Il s'agit de remplacer un membre du groupe majoritaire. Donc Laurent Pégurier remplacera M. Gioria.

Pour la commission chargée des finances, il s'agit de remplacer Stéphane Célestin.

Mme LAJEUNIE : Ce sera Maroun Hobeïka.

M. le Maire : Donc Maroun Hobeïka.

Troisième commission, la commission Culture Sport Animation et Vie Associative. Toujours Stéphane Célestin.

Mme LAJEUNIE : Ce sera Hawa Sall.

M. le Maire : La sixième commission municipale : il s'agit de remplacer Michel Gioria et Géraldine Pauly, et nous proposons Mathieu Courdesses et Marion Godefroy.

Pour la commission chargée des mobilités, il s'agit de remplacer Michel Gioria ; nous proposons Marion Godefroy.

Pour la neuvième commission, commerce, développement économique et artisanat, pour le remplacement de Michel Gioria nous proposons Matthieu Courdesses.

Au syndicat mixte de Massy/Antony, SIMACUR, Géraldine Pauly était déléguée suppléante, nous proposons la candidature d'Anne Fauret comme déléguée suppléante.

(La délibération est adoptée par 38 voix Pour et 11 ne prenant pas part au vote)

M. le Maire : Pour la commission des services publics locaux, là par contre il doit y avoir un vote à bulletins secrets puisqu'il faut élire une liste de 5 titulaires et de 5 suppléants à la proportionnelle. Le groupe majoritaire propose dans l'ordre : Claire Genest, Isabelle Rolland, Perrine Précetti,

Laurent Pégrier et Matthieu Courdresses ; et comme suppléants Anne Fauret, Anny Léon, Patrick Reynier, Édouard Kalonji et Marion Godefroy.

Mme ASCHEHOUG : Nous avons deux candidats, enfin un titulaire et un suppléant : Irène Huard et David Mauger suppléant.

M. MONGARDIEN : Nous avons aussi deux candidats : Christophe Mongardien titulaire et Isabelle Lajeunie suppléante.

M. le Maire : Bien. Nous allons passer au vote.

Pour la première commission, vote à bulletin secret. Nadia Desbois et Aviel Bensabat sont appelés au dépouillement.

Résultats : La liste majoritaire obtient 38 voix. La liste LREM, divers droite : 6, et la liste de gauche : 5.

Sont élus comme titulaires Claire Genest, Isabelle Rolland, Perrine Précetti, Laurent Pégrier et Christophe Mongardien et comme suppléants Anne Fauret, Anny Léon, Patrick Reynier, Édouard Kalonji et Isabelle Lajeunie.

M. le Maire : Pour le vote suivant, la délégation et l'étude chargée du service public, la majorité propose les mêmes candidats, Quels sont les candidats des groupes de l'opposition ? Même chose ?

Mme ASCHEHOUG : Non on inverse, on va mettre David Mauger titulaire et Irène Huard en suppléante.

M. le Maire : Et du côté de l'alliance des groupes d'opposition ?

M. MONGARDIEN : M. Mongardien et Isabelle Lajeunie.

M. le Maire : Dans le même ordre ?

M. MONGARDIEN : Oui, dans le même ordre.

Vote à bulletin secret. Nadia Desbois et Aviel Bensabat sont appelés au dépouillement.

Résultats : La liste majoritaire obtient 38 voix ; la liste LREM divers droite : 6 voix, et la liste de gauche : 5.

Sont élus comme titulaires Claire Genest, Isabelle Rolland, Perrine Précetti, Laurent Pégurier et Christophe Mongardien et comme suppléants Anne Fauret, Anny Léon, Patrick Reynier, Édouard Kalonji et Isabelle Lajeunie.

Dans les conseils d'écoles, à l'école André Chénier maternelle, c'était un poste tenu par Géraldine Pauly, nous proposons Marion Godefroy suppléante ; et également pour l'école Val de Bièvre maternelle nous proposons Anne Aubert comme titulaire et Ugo Di Palma comme suppléant.

(La délibération est adoptée par 38 voix Pour et 11 ne prenant pas part au vote)

M. le Maire : Au théâtre Firmin Gémier, remplacement de Géraldine Pauly, nous proposons Laurent Pégurier.

M. MAUGER : Juste une remarque, il me semble que Mme Pauly était titulaire et non pas suppléante à Val de Bièvre.

M. le Maire : A l'école de Val de Bièvre, Géraldine Pauly était titulaire en effet...

M. le Maire : Et au conseil d'administration du théâtre Firmin Gémier, c'est Géraldine Pauly qui est remplacée par Laurent Pégorier.

(La délibération est adoptée par 38 voix Pour et 11 ne prenant pas part au vote)

Enfin, au centre de traitement des déchets de Massy, je propose la candidature d'Eric Arjona à la place de Michel Gioria.

(La délibération est adoptée par 38 voix Pour et 11 ne prenant pas part au vote)

23 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOUS-COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

(Rapporteur : Mme Anne AUBERT)

Mme AUBERT : Vous avez tous reçu ce rapport et vous avez tous été invités à la commission d'accessibilité qui est bien une commission et non plus une sous-commission comme on le voit quelquefois marqué. Je n'ai pas reçu de questions et donc j'imagine qu'il n'y en a pas ; je vous demande juste de noter que vous avez bien reçu ce rapport.

M. MAUGER : Effectivement on n'a pas de questions mais on a des commentaires : il n'y a toujours aucun représentant des associations de

commerçants, ce qui est demandé depuis huit ans dans la commission. Sur les rails de guidage, certains sont interrompus de manière plus ou moins durable par des travaux ou par des stationnements de véhicules. Par exemple c'est le cas du tunnel Vasarely, y compris par des stationnements de véhicules municipaux. La situation exposée des ERP est un peu embellie par rapport à la réalité, notamment le cas des Ans Toniques où la salle de l'atelier informatique n'est pas accessible aux PMR. Sur la question d'accessibilité en villeil serait logique d'élargir un peu la question et de penser en termes de circulation sur les trottoirs. Antony conserve encore sur ses trottoirs nombre de poteaux pour panneaux de signalisation routière parfois redondants et parfois inutiles, c'est d'autant plus absurde qu'il y a 10 ans la mairie a enfoui toutes les lignes électriques et téléphoniques mais sans repenser à cette occasion aux implantations des panneaux de signalisation routière sur les poteaux d'éclairage. L'encombrement des trottoirs est également « assuré » par les poubelles, le calendrier actuel de collecte amène à ce que pour nombre de foyers où chacun travaille ou bien étudie en dehors d'Antony, les poubelles soient sorties la veille au soir ou tôt le matin et rentrées le soir, donc les trottoirs sont encombrés toute la journée quatre jours sur sept, d'autant que les consignes officielles sont de sortir les poubelles sur le trottoir même si certains Antoniens commencent à les sortir sur la chaussée au niveau du

bateau de leur pavillon, emplacement qui ne gêne personne mais la mairie paraît ignorer cette initiative.

Les pistes cyclables de la RD 920 en hyper centre sur trottoir sont peu lisibles pour les cyclistes, pas du tout pour les piétons malvoyants et le danger rôde. Ailleurs, les vélos et les scooters supportent de moins en moins de devoir partager la chaussée avec les automobilistes, beaucoup d'entre eux circulent désormais sur les trottoirs sans que la police municipale puisse intervenir en pratique.

Des incidents sérieux se sont déjà produits, une campagne de sensibilisation a été effectuée il y a quelques années mais basée essentiellement sur la perspective d'une amende. Elle a été rejetée par la communauté des cyclistes. Que compte faire l'exécutif municipal ?

M. le Maire : Autre intervention ?

Mme AUBERT : Je n'ai pas vraiment de réponse sur les poubelles, là j'avoue que ce n'était pas complètement dans le rapport. Je vous avais demandé si vous aviez des commentaires sur ce qui avait été présenté, les poubelles n'en faisaient pas partie. Je suis un petit peu étonnée parce que la Maison des Ans Toniques ne m'a pas signalé de problèmes lorsque j'ai rencontré le conseil des seniors et plein de gens, et je me demande vraiment pourquoi ils choisissent de vous prendre comme écho de cette revendication et qu'ils ne viennent pas me le dire alors que je vais au

Conseil des Séniors et qu'aucun ne me parle de cette maison des Ans Toniques dans laquelle il n'aurait pas accès aux salles informatiques.

Mme ASCHEHOUG : C'est parce qu'ils sont timides sans doute...

Mme AUBERT : Eh bien s'ils sont timides, qu'ils viennent me voir, je ne mangerai personne, qu'ils viennent me voir ! Et pour revenir sur vos commentaires sur les ERP, il n'y a rien comme embellie. Moi j'en suis très contente, le programme avance très bien et quand il y a des choses qui ne sont pas faites, c'est quelquefois pour des explications que vous pouvez nous demander et qu'on vous fournira. Je vais donner un exemple très pratique : il y a certaines choses qui ont été reculées à cause du Covid, mais il y en a d'autres qui ont été reculées pour que d'autres soient avancées. Si vous regardez ce qui est reculé, vous aurez l'impression que c'est négatif, mais il y a des écoles qui ont été mises en accessibilité avec trois années d'avance parce que justement des enfants handicapés avait été inscrits et qu'on a tout fait pour que ce soit anticipé par rapport au planning de la date. Donc du coup, si vous regardez les travaux qui ont été décalés dans des écoles où il y avait moins d'urgence, vous aurez peut-être l'impression que cela recule mais en fait moi je trouve que cela fait preuve d'une grande souplesse, d'une grande adaptation et que les services sont top pour répondre aux demandes.

En ce qui concerne les règles de guidage, je suis bien consciente que parfois les travaux sont interrompus et que là il y a des soucis. Les

associations de mal-voyants en parlent et on travaille là-dessus avec le service Voirie. On essaie, c'est en cours, mais les règles de guidage, on en parle, on y pense. Est-ce que vous avez d'autres commentaires ?

M. MAUGER : En ce qui concerne les poubelles, je ne pense pas que cela puisse être ignoré par la commission dont vous avez la charge. C'est vraiment un obstacle considérable pour nombre de personnes qui ont des difficultés pour se déplacer.

Mme AUBERT : Je vous crois mais quand on construit ce rapport, quand on rencontre les associations, on écoute ce qu'elles disent. Alors effectivement certains ont peur des vélos sur les trottoirs ou des trottinettes ou autre chose, cela c'est signalé, mais les poubelles ils n'en ont pas parlé. Et je n'invente pas ce que les gens ne me transmettent pas non plus. Donc la voirie, cela a été dit, mais pas les poubelles, c'est tout. Mais s'ils me le disent pour l'an prochain, on travaillera dessus, pourquoi pas ? Pour l'instant ce n'était pas le cas.

Mme DESBOIS : Mais on vous le dit, nous !

Mme AUBERT : Oui mais je prends plutôt la source des associations et des personnes que je rencontre. C'est logique quand même !

Mme ASCHEHOUG : Oui mais en même temps, si on vous fait remonter un problème, c'est peut-être pour que vous en preniez conscience

Mme AUBERT : Mais j'en prends conscience mais ...

Mme ASCHEHOUG : Ce sera dans le rapport ?

Mme AUBERT : Non, ce sera dans le rapport si les gens me le disent. Si vous, vous me le dites en conseil municipal parce que vous êtes dans un rôle aussi de conseillers d'opposition, etc., ce n'est pas la même chose. J'attends que les gens me le disent eux-mêmes. Je rencontre plein d'associations, plein de personnes. Ils ont plein de soucis et leurs soucis pour l'instant, ce n'était pas les poubelles. Mais si ça l'est, ce sera fait.

Mme DESBOIS : Simplement, vous citez la priorisation qui avait été faite sur les établissements scolaires pour l'accessibilité PMR, juste pour information on peut savoir quelles sont les écoles qui en ont bénéficié récemment ? Et sur les poubelles, je ne lance pas de débat sur le sujet mais simplement dire que vous n'avez pas eu de remontées dans ce sens-là, moi j'en ai eu, pour pratiquer les trottoirs dans un certain nombre de zones notamment pavillonnaires, avec des trottoirs parfois étroits, avec une poussette vous ne passez pas. Alors on n'est pas vraiment PMR, c'est vrai, avec un enfant à trottinette on ne passe pas non plus, alors on n'est pas vraiment PMR là non plus mais parfois il y a conflit d'usage avec la poubelle. Donc je veux bien imaginer que potentiellement des personnes à mobilité réduite puissent avoir ce genre de difficultés...

Mme AUBERT : Sur les établissements il faut voir qui le fréquente, quel est l'enfant qui est concerné, je ne sais pas si je vais l'exprimer ici mais par contre je pourrai vous donner plus d'explications après si vous le souhaitez, à chaque fois ce sont des cas très particuliers évidemment.

M. le Maire : Très bien. Merci. Nous prenons acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

**24 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX 2021 DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
(CCSPL)**

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Vous avez reçu le compte rendu annuel, y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5
Abstentions.)**

**25 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE
PUBLIC DELEGUE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR
L'ANNEE 2021**

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

Mme SANSY : La société Sogeres comme chaque année a établi son rapport d'activité conformément à ce que préconise le code général des collectivités territoriales, on vous demande de prendre acte de la communication de ce rapport. Pour mémoire, je vous rappelle que la restauration a particulièrement souffert de la crise sanitaire et que l'activité de l'année dernière, même si elle s'est rétablie par rapport à l'année 2020,

reste encore très contrastée selon les mois puisque l'unité de production a globalement fonctionné moins qu'elle ne l'avait fait en 2019. Il y a eu un mois et une semaine en moins par rapport à 2019 sur la restauration scolaire. Le rapport comprend un certain nombre de faits marquants et toute une série d'éléments dont les éléments financiers. Si vous l'avez lu, vous avez pu constater tout cela.

Juste une petite précision concernant la situation du personnel pour indiquer que la restauration scolaire mobilise plus d'une centaine de personnes : 34 en cuisine centrale et 83 sur les offices des établissements scolaires.

Mme HUARD : Quelques observations : déjà je constate que la qualité du rapport est assez faible et que son poids est inversement proportionnel je dirais à sa qualité, surtout à sa lisibilité, donc il serait peut-être bien de demander à l'améliorer pour le rendre plus utile. J'ai balayé les contrôles sanitaires et je pense qu'il serait utile d'en avoir une page avec un bilan résumé, j'ai constaté qu'il y avait notamment le rapport de l'inspection de la cuisine centrale qui fait apparaître un niveau satisfaisant mais avec des manquements sur les nettoyages, la désinfection et la maintenance des équipements, et concernant les offices des écoles on a des niveaux de risque hygiène qui sont relevés, qui sont assez souvent orange, le meilleur étant vert ; et j'ai relevé aussi qu'il y avait quelques analyses bactériologiques qui ont des résultats non satisfaisants ou à surveiller.

Donc je voudrais savoir si la Ville a fait des observations à Sogères à ce sujet...

Mme SANSY : C'est quelque chose qui est suivi de près mais globalement, sur le suivi du respect des règles d'hygiène, les indices de performance étaient de 96,7 % de résultats conformes concernant les analyses bactériologiques, donc ce n'est pas catastrophique,

Mme HUARD : Cela concernait 5 ou 6 sur les 62 qui sont dans le rapport...

Mme SANSY : 92 % de résultats conformes pour le linge de surface et en termes d'audit, d'hygiène et de locaux, on a pu constater une amélioration des résultats moyens. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas une marge d'amélioration, loin de là, mais en tout cas ça s'est amélioré avec un passage de 67 % en 2020 et + 71 % en 2021 pour tous les audits d'hygiène ; l'année dernière cela avait augmenté de 73 % à 85 % grâce en partie notamment à toutes les actions que l'on a pu engager et qui peuvent expliquer cette amélioration. Donc il y a beaucoup d'actions de sensibilisation à l'hygiène qui sont faites, au nettoyage conforme des locaux et sur ce point-là on ne faiblit pas.

Mme HUARD : D'accord. Alors il y a également un point sur l'enquête de satisfaction au niveau des écoliers. Le niveau de satisfaction semble élevé mais on note que les écoliers sont très peu à se prononcer sur le fait que la cantine est calme, ils ne répondent pas ; et ils indiquent toujours qu'ils

n'ont pas assez de temps pour manger, donc c'est aussi un point qui pose des questions.

Mme SANSY : Alors vous n'êtes pas sans savoir que les deux années qui viennent de s'achever ont été marquées par une crise sanitaire imposant des gestes très particuliers qui s'appliquent aussi et surtout en matière de restauration parce que c'est un lieu où les enfants pendant très longtemps retiraient le masque notamment. Donc effectivement les temps de restauration étaient un peu plus courts que ce qui se pratique actuellement.

Mme HUARD : Comme c'était déjà le cas en 2019, je me demandais s'il y avait des points à améliorer ou des points à prendre en considération pour le confort des enfants. Je comprends tout à fait le problème du Covid.

Mme SANSY : À ce jour les cantines des écoles sont très chargées, donc à partir du moment où il y a plusieurs services, la marge de manœuvre est réduite à zéro puisqu'on ne peut pas empiéter sur les temps strictement scolaires bien entendu.

Mme HUARD : D'accord. On n'a pas non plus de niveau de satisfaction, enfin il n'y a pas de questions spécifiques sur les repas végétariens ; comme ça a été quand même mis en place récemment, cela pourrait peut-être faire l'objet d'une évaluation particulière ? Ni d'évaluation non plus du respect du cahier des charges quant à la qualité des denrées, l'origine des produits, les circuits courts, il n'y a pas de point là-dessus...

Mme SANSY : Tout cela est très strict, alors justement c'est strictement contrôlé par la Ville.

Mme HUARD : Cela ne figure pas dans le rapport en tout cas.

Mme SANSY : C'est le rapport de Sogeres, ce n'est pas le rapport de la commune.

Mme HUARD : Oui...

Mme SANSY : Ce n'est pas faute de leur avoir fait des remontrances à ce sujet non plus.

Mme HUARD : Concernant les tarifs il y a toujours des impayés dans les tranches notamment les plus hautes. On se questionne toujours sur le fait que les parents sont-ils bien accompagnés pour la constitution des dossiers de taux d'effort ? Et comment évolue la part d'impayés non recouverts au final ? C'est la question que je vous pose.

Mme SANSY : Eh bien écoutez je n'en sais rien. Comment cela évolue, c'est-à-dire ?

Mme HUARD : Est-ce que les sommes non recouvrées augmentent ou diminuent ?

Mme SANSY : A priori c'est l'inverse : recul de 0,5 points des impayés transmis à la Ville entre 2020 et 2021.

Mme HUARD : Je parle des impayés non recouverts au final.

Mme SANSY : Oui, moi aussi je vous parle bien des impayés. Mme Fauret va compléter mais a priori on est sur un recul. En moyenne 70 % des

impayés viennent des tranches les plus élevées, 6,56 à 6,82 € le repas.

On n'est pas sur des populations fragiles si vous voyez ce que je veux dire.

Mme HUARD : La question est : est-ce que certains n'ont pas fait une demande de taux d'effort ?

Mme SANSY : Madame Fauret va compléter, je lui laisse la parole.

Mme FAURET : En effet on s'aperçoit de temps en temps que ce sont des familles qui n'ont pas fait de dossier du taux d'effort ou n'ont pas été informées et en particulier sur les écoles... On a une assistante d'éducation qui suit, qui accompagne les familles pour calculer le taux d'effort. Donc on suit les impayés qui en effet ont baissé un petit peu pour cette année par rapport à l'année dernière. C'est un point que l'on suit attentivement justement pour éviter que des personnes se retrouvent au taux d'effort maximal alors qu'elles n'y sont pas.

Mme HUARD : Et dernier point : on note la répartition des familles dans les tranches de tarifications, cette répartition interpelle également puisqu'on a 70 % des familles qui se situent dans les quatre tranches supérieures et moins de 20 % dans les quatre tranches inférieures. Alors nous nous questionnons un peu sur l'adéquation de la grille par rapport à la répartition des revenus dans la population d'Antony, on aimerait qu'une étude soit lancée sur la grille tarifaire en fonction du taux d'effort pour avoir un barème plus progressif et dans le contexte d'aujourd'hui difficile pour

tout le monde et d'augmentation des prix, et de baisse des revenus, cela nous paraîtrait en tout cas une réflexion à avoir.

Mme SANSY : Oui mais la Ville prend déjà beaucoup à sa charge, je vous rappelle qu'elle contribue aux repas de chaque enfant, quel que soit le niveau du taux d'effort ; et lors des récentes augmentations, c'est la Ville qui a tout pris à sa charge. Donc à un moment donné, l'élastique on ne peut pas le tirer de façon indéfinie sans qu'à un moment donné il y ait un petit souci.

Mme HUARD : C'est un choix politique.

Mme SANSY : C'est un choix politique Madame absolument, ce n'est peut-être pas compris par tous les Antoniens, y compris par ceux qui n'ont pas d'enfants, de financer la cantine de tout le monde. C'est sûr.

Mme HUARD : C'est aussi la question de la solidarité.

Mme SANSY : Voilà, mais elle a des limites elle aussi.

Mme HUARD : Alors une dernière question : comment est calculée la compensation ? Le rapport parle de la compensation des tarifs sociaux mais on ne comprend pas très bien quelle est la formule de compensation ?

Mme SANSY : Ecoutez, redonnez-moi le paragraphe dans lequel ça s'inscrit.

Mme HUARD : Je vous reposerai la question par écrit, ce sera peut-être plus simple.

Mme SANSY : Pas de problème.

M. MAUGER : Il y a eu 36 audits hygiène complets, que ce soit aux Anstoniques, que ce soit dans les écoles, que ce soit à l'office central, à chaque fois il y a un niveau orange ou vert effectivement qui est donné pour exprimer le niveau de risque hygiène. Sur ces 36 audits hygiène complets, il y en a 21 qui sont orange et 15 qui sont verts, je pense qu'effectivement il faut examiner la question.

M. le Maire : Bien. Nous prenons acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

26 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU PONEY-CLUB ET DE LA FERME D'ANTONY POUR L'ANNEE 2021

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

M. Patrick REYNIER : Comme chaque année la société du club équestre nous a établi son rapport d'activité, donc il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport qui a été présenté à la commission consultative des services publics locaux.

M. le Maire : Bien. On prend acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

**27 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE
PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU FUNERARIUM POUR
L'ANNEE 2021**

(Rapporteur : Mme ENAME)

Mme ENAME : Bonsoir à tous. Dans la continuité, on demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport qui a été présenté à la commission consultative des services publics locaux. Et je voulais juste vous rappeler que c'était le dernier rapport d'OGF puisque nous avons changé de prestataire qui a démarré cette année. On en reparlera un peu plus tard.

M. le Maire : Très bien. Merci Christiane. Y a-t-il des questions orales ? Il n'y en a pas. On prend acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

M. le Maire : Je vous remercie et lève la séance.

(La séance est levée à 01h05.)